16 L'OPTIMISME DE JEAN-FRANÇOIS BOULANGER
34 NOS BÉNÉVOLES, UN TRAVAIL SANS PRIX
10 MICHAEL FULLAN PARLE RÉFORME

SEPTEMBRE 2014

pour parler profession

LA REVUE DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Pour manger mieux

PROMOUVOIR DE SAINES HABITUDES DE VIE CHEZ LES ÉLÈVES P. 26

SECTION **SPÉCIALE** SUR LES ÉLECTIONS P. 49

co-operators[MD]

Assurance groupe automobile et habitation

Voici le Groupe automobile et habitation pour les membres de l'Ordres

Depuis plus de 30 ans, le programme d'assurance groupe automobile et habitation de Co-operators a aidé les Canadiens à économiser sur leurs assurances tout en protégeant ce qu'ils ont de plus précieux. Obtenez un police d'assurance qui répond à vos besoins, et ce en économisant davantage grâce à des tarifs préférentiels et des rabais.

15 000 $ à gagner

Appelez-nous ou obtenez en ligne une Soumission Rapide et courez la chance de gagner un de nos quatre prix trimestriels de 500 $ ET un grand prix de 15 000 $[†].

1-800-387-1963 ou **eao.ca/rabaisauxmembres**

Co-operators[MD] est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par ta Compagnie d'assurance COSECO et administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. CustomerPerks® est une marque de commerce de Venngo Inc. utilisée sous licence. *L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. †Aucun achat requis. Pour obtenir les règles officielles du concours ou des renseignements sur notre Politique sur la protection des renseignements personnels, rendez-vous au www.cooperatorsassurancegroupe.ca. V1-20140724

Ce régime d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de contact client et de notre site Web.

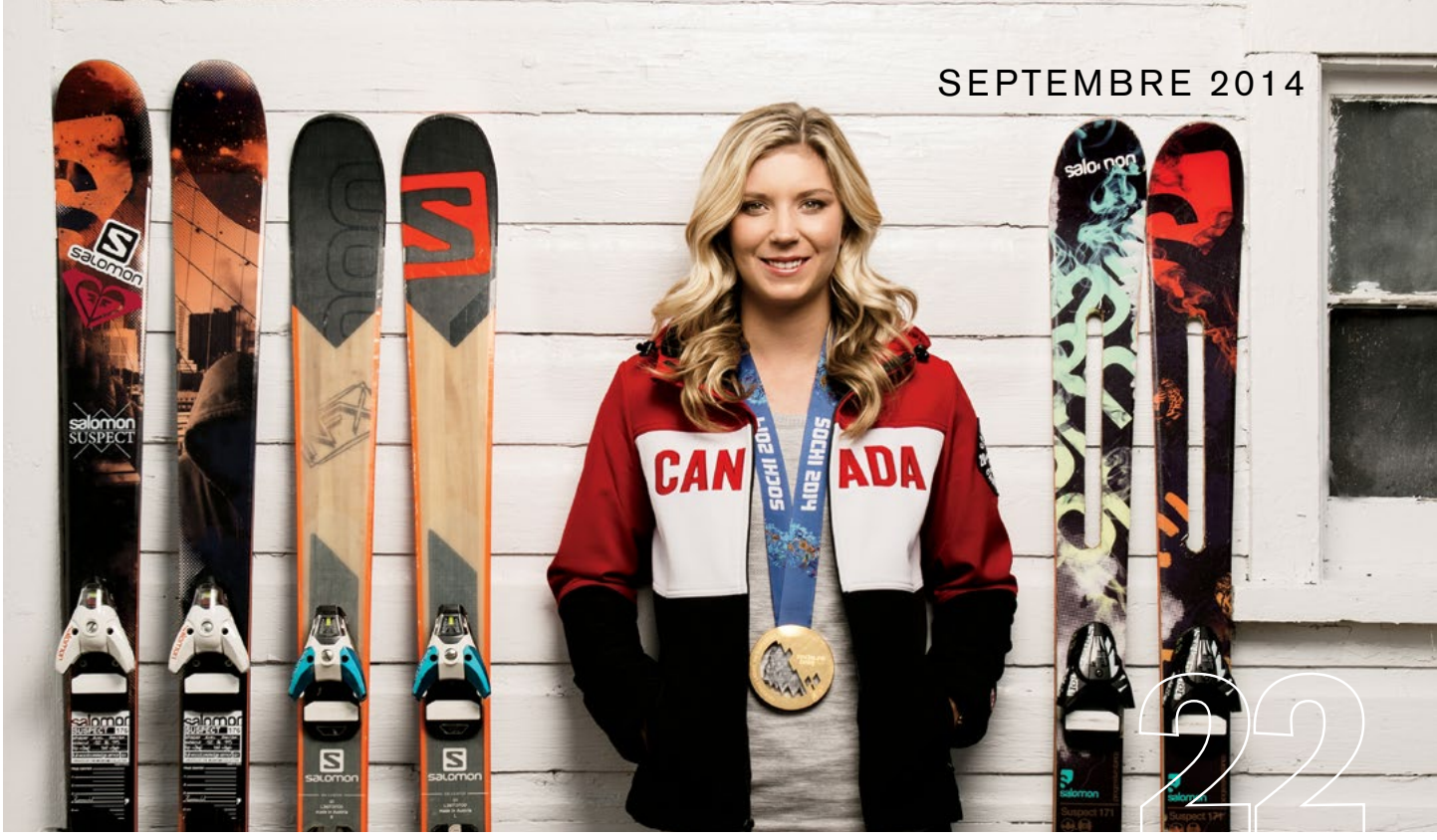

RUBRIQUES

3 **À L'ORDRE**
4 **MOT DE LA PRÉSIDENTE**
5 **MOT DU REGISTRAIRE**
6 **COURRIER DES LECTEURS**
9 **RÉSEAUTAGE**

CHRONIQUES

16 **ENSEIGNANT EXEMPLAIRE**
Jean-François Boulanger, EAO, a transformé une école à la dérive en modèle à suivre.

22 **ENSEIGNANTS REMARQUABLES**
Dara Howell, skieuse médaillée d'or olympique, nous parle des enseignants qui lui ont permis d'atteindre le sommet.

76 **EXAMEN FINAL**
Ken Taylor, héros canadien de la crise des otages en Iran, explique comment ses années d'école ont façonné son point de vue.

RESSOURCES

42 **LU, VU, ENTENDU**
John et le Règlement 17 / La brute et la belle / L'odeur du café / Défense d'entrer / … et d'autres

47 **CYBERESPACE**
Des sites web portant sur divers records

48 **TECHNO LOGIQUE**
Les jeux vidéo pour initier les jeunes au journalisme

ARTICLES

26 **POUR MANGER MIEUX**
Promouvoir de saines habitudes de vie

34 **NOS BÉNÉVOLES**
Pour faire rayonner l'enthousiasme parmi vos bénévoles

40 **LES TÉMOINS TÉMOIGNENT**
Quand un enseignant est appelé à témoigner devant les tribunaux

ÉLECTIONS

49 **VOTRE CHOIX 2015**
Tout ce que vous devez savoir sur l'élection des membres du conseil de l'Ordre.

AUTORÉGLEMENTATION

62 Compétences linguistiques / Réunions du conseil / Élaboration de politiques / Rapport annuel / Nominations / Étude de cas du comité d'enquête / Sommaire de la dernière réunion du conseil / Audiences

PHOTO (EN HAUT) : JAMES HEASLIP; COIFFURE ET MAQUILLAGE : BUFFY SHIELDS/JUDY INC.; PHOTO (EN BAS) : ALIMENTS : SUSAN ASHUKIAN; STYLISME ALIMENTAIRE : SUGAR TART

QUAND LA PÉDAGOGIE S'ALLIE AU TBI

Tout ce dont vous aurez besoin pour maximiser le potentiel du TBI et passer du mode projection à une réelle interactivité

En vente au www.librairieducentre.com

cforp

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ORDRE AU BOUT DES DOIGTS

NOTRE APPLI VOUS EN DONNE PLUS!

DEPUIS VOTRE TÉLÉPHONE, OÙ QUE VOUS SOYEZ, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS :

consulter le catalogue
emprunter des ressources
renouveler vos emprunts
télécharger des livrels
recevoir des ressources par la poste.

Téléchargez l'appli (iPhone, Android ou Windows) à www.oeeo.ca → Membres → Appli mobile OEEO.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

SEPTEMBRE 2014

pour parler profession

Comité de rédaction
Christine Bellini, EAO (présidente); Jean-Luc Bernard, EAO; Myreille Loubert, EAO; Mel Greif; Kara Smith, EAO

Éditeur
Richard Lewko

Rédacteur en chef
William Powell

Directrice de la rédaction
Kristin Doucet

Rédactrice principale, *Professionally Speaking*
Leata Lekushoff

Rédactrice principale
Véronique Ponce

Coordonnatrice principale de la production
Lori Hall

Traduction, révision d'épreuves et correction
Thomas Brouard, Julie Fournel, Stéphanie McLean

Responsable des critiques de livre
Rochelle Pomerance

Collaboratrices/Collaborateurs
Serge Brideau, EAO; Adam Buckley; Tom Crombie; Dominique Desrochers; Francine Dutrisac, EAO; Luci English; Joanne Excellent; Melissa Campeau; Helen Dolik; Mélissa Dufour; Brian Jamieson; Joanne Knight, EAO; Lynne Latulippe; Pamela Lipson; Jamie McLennan; Laura Miller; Liz Papadopoulos, EAO; Eleanor Paul; André Pineault; Marie-Chantal Pineault; Wyley Powell; Michael Salvatori, EAO; Francine Tardif; Lyse Ward; Patrick Winter; Simon Young; Olivia Yu

Distribution
Kerry Walford

Direction artistique et production
Studio 141 Inc.

Couverture
Susan Ashukian (photo), Sugar Tart (stylisme alimentaire)

Pour parler profession est la publication trimestrielle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Elle informe ses membres de ses activités et de ses décisions. La revue permet la discussion sur des questions d'intérêt concernant l'enseignement, l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et les normes d'exercice.

Le point de vue exprimé dans un article n'engage que son auteur et ne représente pas nécessairement la position officielle de l'Ordre.

Nous vous incitons à reproduire, en tout ou en partie, les articles du présent numéro. Nous vous demandons cependant de bien vouloir indiquer que le texte provient du numéro de septembre 2014 de la revue *Pour parler profession* de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nous vous invitons à nous écrire et à nous envoyer des articles sur la profession. Nous ne retournons pas les manuscrits non sollicités.

ISSN 1206-8799
Envoi de publications canadiennes – Convention de vente nº 40064343

Veuillez retourner les envois non distribuables au Canada à :
Pour parler profession, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 0A1
revue@oeeo.ca ou **abonnements@oeeo.ca**

Abonnement
Les membres de l'Ordre reçoivent automatiquement la revue. Pour vous abonner, voir l'annonce ci-contre.

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C011825

Publicité
Dovetail Communications, tél. : 905-886-6640; téléc. : 905-886-6615
Courriel : **psadvertising@dvtail.com**. L'Ordre n'endosse pas les publicités des produits et services figurant dans *Pour parler profession*, y compris les cours de perfectionnement professionnel offerts par les commanditaires.

Impression
Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier certifié FSC[MD] par Transcontinental Printing, Owen Sound (Ontario).

Pour parler profession est aussi inscrit au Programme de recyclage «boîtes bleues» financé par l'industrie : Stewardship Ontario

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

L'Ordre est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario. Toute personne qualifiée pour enseigner dans la province peut en devenir membre; c'est d'ailleurs une exigence pour qui veut conserver l'autorisation d'enseigner.

Le public et la profession s'en remettent à l'Ordre pour que les pédagogues reçoivent la formation requise en vue d'offrir aux élèves de l'Ontario une éducation de qualité. L'Ordre détermine les normes d'exercice et de déontologie pour ses membres, agrée les programmes de formation professionnelle et approuve les fournisseurs.

L'Ordre réglemente les qualifications requises pour enseigner, fait enquête sur les plaintes déposées contre ses membres et prend les mesures disciplinaires appropriées.

CONSEIL DE L'ORDRE

Présidente
Liz Papadopoulos, EAO

Vice-président
Marc Dubois, EAO

Membres
Stefanie Achkewich, EAO; Alexander (Sandy) Bass, EAO; Christine Bellini, EAO; Ahmed Bouragba, EAO; Shabnum Budhwani; Marie-Louise Chartrand; Monique Châteauvert; Angela De Palma, EAO; Irene Dembek, EAO; Gale Dores, EAO; Elizabeth Edgar-Webkamigad; Dobi-Dawn Frenette; Robert Gagné; E. Clyde Glasgow; Jacqueline Gray, EAO; Godwin Ifedi, EAO; Allyn Janicki, EAO; Matthew Kavanagh, EAO; Monique Lapalme Arseneault; Shanlee Linton, EAO; Myreille Loubert, EAO; Mary Lou Mackie, EAO; Adannaya Nwaogu, EAO; Terry Price, EAO; Vicki Shannon, EAO; Louis Sloan, EAO; Pauline Smart; Kara Smith, EAO; Demetri Vacratsis, EAO; Wes Vickers, EAO; Ronna Warsh

Registraire
Michael Salvatori, EAO

Registraire adjoint
Joe Jamieson, EAO

Directrices/Directeur
Francine Dutrisac, EAO; Enquêtes et audiences
Richard Lewko; Services généraux et soutien au conseil
Michelle Longlade, EAO; Normes d'exercice et agrément
Linda Zaks-Walker, EAO; Services aux membres

VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI S'INTÉRESSE À L'ENSEIGNEMENT?

Pourquoi ne pas l'abonner à *Pour parler profession*? Cette personne pourra ainsi lire des articles intéressants sur la profession enseignante et connaître les nouveautés en Ontario.

Quatre numéros par an :
10 $ au Canada ou 20 $ à l'étranger

POUR L'ABONNER, RENDEZ-VOUS À
oeeo.ca → Public → Services en ligne

Le coût de la revue pour les membres de l'Ordre est inclus dans la cotisation annuelle. Pour en savoir plus sur l'abonnement, envoyez un courriel à **abonnements@oeeo.ca** ou téléphonez au 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222), poste 401.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

COURS D'ÉTÉ

Au début juillet, nous avons animé notre troisième atelier d'été à l'intention de nos membres. Le thème était «Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique en éducation de la petite enfance».

FESTIVAL 2014

Le soleil était au rendez-vous, et nous aussi! Les 13 et 14 juin, vous avez été nombreux à venir saluer les employés de l'Ordre à l'occasion du 39e Festival franco-ontarien, au parc Major's Hill d'Ottawa.

CÉLÉBRONS LA WORLDPRIDE!

Les visiteurs du festival WorldPride, à la fin juin, sont venus voir notre kiosque pour en apprendre plus sur notre mandat de servir et de protéger l'intérêt du public.

PHOTOS : COURS D'ÉTÉ : SUZANNE BARIL; FESTIVAL 2014 : MARC FOWLER/METROPOLIS STUDIO; WORLDPRIDE : DARREN GOLDSTEIN/DSG PHOTO

RAISON DE PLUS!

Posez votre candidature au conseil afin de communiquer, d'encourager et d'inspirer… comme vous le faites tous les jours!

DE LIZ PAPADOPOULOS, EAO

Pourquoi avez-vous choisi d'enseigner? Sans doute pour les mêmes raisons que moi : pour communiquer votre amour de l'apprentissage et inspirer les élèves à voir grand et à rêver encore plus grand. En fait, ma liste de motivations est bien plus longue, mais la raison pour laquelle je suis devenue enseignante est mon profond intérêt pour l'avenir de la prochaine génération.

C'est aussi pour cette raison que j'ai posé ma candidature aux élections du conseil et que je vous encourage à faire de même.

Pourquoi siéger au conseil

Pour influencer la prochaine génération d'élèves ainsi que la profession enseignante de l'Ontario. Votre expérience au conseil sera l'un des défis les plus importants et les plus stimulants de votre vie.

En travaillant avec d'autres professionnels passionnés, vous contribuerez à façonner les politiques éducatives de la province dans l'intérêt du public. Vous collaborerez étroitement avec des leaders du domaine de l'éducation de l'Ontario et du monde entier.

Autrement dit, vous développerez vos compétences professionnelles, renforcerez le système d'éducation et veillerez à la sécurité des élèves. Vous rencontrerez aussi des gens intéressants.

Le meilleur des deux mondes

Vous pourrez non seulement façonner des politiques éducatives, mais aussi les mettre en œuvre. Pas besoin d'abandonner l'enseignement pour siéger au conseil; bon nombre de membres du conseil peuvent continuer d'enseigner à temps plein et ne s'en privent pas d'ailleurs.

Les pédagogues de l'Ontario sont uniques. Saviez-vous que l'Ordre est le seul organisme d'autoréglementation de la profession enseignante au Canada? Cela signifie que nous pouvons déterminer les qualifications requises pour enseigner, les normes élevées auxquelles nous souhaitons adhérer et ce que signifie être enseignant en Ontario. Siéger au conseil vous permettra de transformer ces idées en réalité à plus grande échelle.

Pourquoi je cède ma place

Je suis présidente du conseil depuis 2009. Je ne peux plus poser ma candidature, car la loi ne permet pas d'occuper un poste pendant plus de sept années consécutives. Travailler au conseil me manquera, mais il est temps de céder ma place à de nouveaux leaders et à de nouvelles idées.

Pourquoi vous devriez poser votre candidature au conseil

Les pédagogues de l'Ontario sont à un tournant. Le conseil vient d'établir ses priorités stratégiques, lesquelles seront réexaminées au cours des prochaines années. La régie et la supervision de notre organisme de réglementation sont indispensables à son bon fonctionnement.

Posez votre candidature*

Notre système d'éducation a besoin de vous comme source de partage et d'inspiration. Les pédagogues de l'Ontario ont besoin de vous pour continuer de bâtir l'avenir du système d'éducation. Les élèves ont besoin que vous les aidiez à devenir encore plus forts. ■

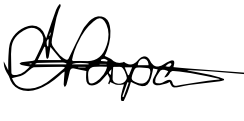

QUAND LES ÉLÈVES ONT PLUS DE DEUX PARENTS

Les journées de célébration que nous soulignons illustrent certaines des valeurs que nous chérissons en tant que société.

Le 16 septembre est la Journée de la belle-famille. Créée il y a plusieurs années, elle souligne l'évolution de l'unité familiale et l'importance de le célébrer.

Selon le dernier recensement national au Canada (le premier à tenir compte des belles-familles officiellement), près de 13 pour cent des familles avec enfants au pays sont des familles recomposées.

Pour offrir aux élèves le meilleur milieu d'apprentissage possible, travailler avec les parents est indispensable. Travailler avec les beaux-parents et les tuteurs non traditionnels, comme les familles d'accueil et les grands-parents, est tout aussi important. Nous nous devons de les faire participer pour assurer la réussite de tous les élèves.

Dans le contexte de nos activités quotidiennes, cela pourrait signifier toutes sortes de choses, comme organiser plus d'une rencontre parents-enseignants, envoyer plusieurs avis pour recruter des bénévoles ou ajuster notre manière de communiquer avec les familles. Il s'agit simplement de tenir compte de la dynamique familiale de chaque enfant.

Cela peut être difficile parfois, mais, selon mon expérience d'enseignante et de belle-mère, je vous assure que les résultats ne peuvent qu'être positifs. Après tout, l'élève est la personne la plus importante du portrait familial.

*** Si vous aviez posé votre candidature en 2012, présentez-vous de nouveau. La persévérance est une grande qualité quand on est enseignant!**

PHOTO : MATTHEW PLEXMAN; ENFANTS : ISTOCK

PARTEZ D'UN PIED AGILE

Votre agilité et votre capacité à vous adapter aux changements détermineront le chemin vers l'apprentissage que vous ferez emprunter à vos élèves.

DE MICHAEL SALVATORI, EAO

Intelligence. Compassion. Ambition. Persévérance. Ce sont des termes qui me sont venus à l'esprit à l'occasion d'une allocution d'ouverture qu'une de nos facultés d'éducation m'a invité à prononcer à sa collation des grades, en juin dernier. Absorbé dans mes pensées, alors que j'envisageais différents sujets, j'ai baissé les yeux et regardé mes souliers. Non, pas les chaussures, mais ce qu'elles pouvaient faire… des pirouettes!

Nous vivons dans une ère complexe, où il faut faire preuve de souplesse pour réussir. Nous devons comprendre notre environnement et réagir de façon appropriée, anticiper les besoins et nous y adapter. Quand l'incertitude nous entoure, il faut conserver une certaine agilité afin d'évaluer et de se débrouiller, d'agir et de réussir.

En enseignement, comme dans bon nombre d'autres professions, on met souvent le pied sur un terrain mouvant. Il faut s'adapter au rythme et trouver un juste équilibre. Il suffit de penser aux changements dans le domaine de l'éducation : apprentissage hybride et classes inversées. Les éléments de base du programme de formation à l'enseignement prolongé qui débute en septembre 2015 témoignent des progrès dans le domaine : diversité, inclusion, santé mentale et bien-être, collaboration avec d'autres professionnels et intégration de la technologie à l'enseignement.

La technologie a changé la façon dont nous communiquons et accédons à l'information.

Au cours des 13 dernières années, nous sommes littéralement passés de l'encyclopédie *Britannica* à Wikipédia. Quand j'étais jeune, l'encyclopédie *Britannica* était la référence. Ma famille possédait les volumes A à M, et nous attendions le retour du colporteur pour acheter les volumes N à Z. Ma sœur, mon frère et moi devions être les premiers à choisir le sujet de notre prochain travail afin de ne pas avoir à nous référer aux volumes manquants. Grâce à l'internet, les méthodes de travail des élèves ont changé d'une façon qu'on ne pouvait concevoir il y a 30 ans.

L'Ordre reste à la fine pointe du progrès et vous aide à rester agile. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons lancé, l'an dernier, une application en français et en anglais qui vous permet d'avoir accès à nos services et d'effectuer des transactions, et ce, n'importe où, n'importe quand.

Pour parler profession est un autre exemple du soutien que l'Ordre offre aux professionnels qui doivent s'adapter à un milieu en constante évolution. Dans le présent numéro, vous pouvez vous renseigner sur la façon d'exploiter la technologie pour améliorer l'apprentissage selon Michael Fullan, conseiller spécial en éducation du gouvernement de l'Ontario, et sur le nouveau logiciel utilisable en classe, créé par le Velocity Lab de l'Université de Waterloo.

En tant que pédagogues, nous devons continuer de développer nos boîtes à outils personnelles et professionnelles pour qu'elles correspondent à notre travail, mais surtout pour servir nos élèves, et ce, le mieux possible. Soyez agiles. Évaluez, analysez et adaptez-vous. Concentrez-vous sur la gestion du changement.

Plus vous ferez preuve d'agilité, plus il vous sera facile de déterminer les chemins à emprunter et les empreintes à y laisser. ■

M. Salvatori

TECHNOLOGIE, MON AMIE

Ne manquez pas de télécharger la dernière version de l'appli de l'Ordre. Utilisez-la pour ouvrir votre dossier, afficher votre carte EAO, consulter notre tableau public, emprunter des livres et trouver une QA. La version 2.0 est maintenant offerte pour les systèmes d'exploitation iOS, Android et Windows, et vous permet de mettre à jour les coordonnées de votre employeur. La présentation et le format améliorés vous faciliteront la tâche. Dites-nous ce que vous en pensez à **revue@oeeo.ca**.

PHOTO : MATTHEW PLEXMAN

courrier des lecteurs

Pour parler profession *vous invite à écrire des lettres et des articles sur des domaines d'intérêt pour la profession. Nous nous réservons le droit d'abréger vos textes. Pour être considérée aux fins de publication, une lettre doit comporter le numéro de téléphone de jour de son auteur. Envoyez votre texte à* **revue@oeeo.ca** *ou à Rédaction,* Pour parler profession, *101, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 0A1.*

Enseigner à l'étranger

En tant qu'enseignant agréé de l'Ontario ayant travaillé à l'étranger durant 16 de mes 23 années de carrière, j'aimerais commenter l'article «Nouveaux horizons» (juin 2014).

Les occasions présentées dans l'article ne sont que la pointe de l'iceberg. Je recommande de s'abonner à un journal comme *The International Educator* (**tieonline.com**) et de s'inscrire à une agence internationale de placement d'enseignants reconnue.

Bien que l'article montre que l'enseignement à l'étranger est une possibilité intéressante, je trouve dommage que les nouveaux diplômés vivent les conséquences d'une décennie de surplus d'enseignants.

Je trouve encore plus dommage que l'expérience que les jeunes enseignants acquièrent à l'étranger ne compte pas quand ils reviennent au pays et subissent le processus d'embauche décrit dans le Règlement 274/12.

L'article suggère un moyen pour les enseignants sans emploi d'entrer dans la profession. Cependant, jusqu'à ce que les écoles de la province reconnaissent l'expérience acquise à l'étranger, les nouveaux enseignants continueront probablement de préférer le chômage à l'enseignement à l'étranger.

—**Bryce McBride**, EAO, enseignant d'économie et de mathématiques, programme de baccalauréat international, Raha International School, Abou Dabi (Émirats arabes unis)

NOUVEAUX HORIZONS

Des enseignants partent pour l'étranger, leurs plans de leçons sous le bras. Chemin faisant, ils vivent des moments qui sont bien au-delà d'une expérience professionnelle.

DE LISA VAN DE GEYN

* * *

En tant qu'enseignante à la retraite et mère d'un enseignant employé à Hong Kong, j'ai trouvé l'article «Nouveaux horizons» (juin 2014) très intéressant. Cette perspective d'emploi est certes très gratifiante, mais je trouve inquiétant que tant de jeunes professionnels enthousiastes n'aient d'autres choix que de partir.

S'ils reviennent au pays après une année ou deux, et sont assez chanceux pour décrocher un emploi en enseignement, ce sera vraisemblablement de la suppléance. De plus, ils perdront d'importantes années de contribution au régime de retraite et certains d'entre eux n'auront jamais enseigné le curriculum de l'Ontario.

Votre article, qui brosse un tableau positif des enseignants agréés de l'Ontario qui enseignent à l'étranger, me rappelle combien une carrière en enseignement est précaire en Ontario.

—**Lynn Opre**, enseignante à la retraite, auparavant à la San Lorenzo Ruiz Elementary School, Mississauga

Errata :
À la section des audiences du numéro de juin dernier, on nommait incorrectement dans le premier sommaire de décision le Waterloo Catholic District School Board comme l'employeur du membre en cause. Il s'agissait en fait du Waterloo Region District School Board.

Dans l'article «Nouveaux horizons» (juin 2014), les hyperliens de la FEEO et de l'OECTA ont été inversés. Nous nous excusons de ces erreurs.

Cotisation des suppléants (Lettres, juin 2014)

L'Ordre est un organisme professionnel. Les membres paient une cotisation pour être reconnus en tant que professionnels. L'Ordre ne doit pas fixer de cotisation spéciale pour les suppléants ou les enseignants à temps partiel.

Je suis une enseignante agréée de l'Ontario, mais j'ai quitté l'enseignement par manque de travail dans mon domaine. J'ai trouvé un emploi stable et agréable, mais je reçois la fraction du salaire d'un enseignant. Comme j'ai acquis le droit d'être membre de l'Ordre, je ne vais pas me plaindre pour 150 $ par an.

—**Sheila Gushue**, EAO, a été suppléante pendant quelques années dans la région de North Bay

Carrières de rechange

Ces quelques dernières années, j'ai remarqué que *Pour parler profession* présentait des statistiques sur la pénurie de postes en enseignement dans la province. Plus récemment, j'ai été heureuse de lire des articles sur d'autres options de carrière pour les pédagogues ayant choisi de travailler à l'extérieur de la salle de classe. De nombreuses personnes, comme moi, font de la suppléance pendant longtemps avant de décider de se tourner vers une autre carrière qui leur permette d'utiliser leurs vastes compétences. J'aimerais voir plus d'articles à ce sujet dans les prochains numéros.

—**Joanne Bruno**, EAO, suppléante, Durham Catholic District School Board et Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board

CERCLE DES GAGNANTS

Félicitations!

Christopher Joseph, EAO, est l'heureux gagnant de l'ensemble-cadeau de Cineplex d'une valeur de 150 $. Ce suppléant du Toronto District School Board a été sélectionné au hasard après avoir répondu à notre sondage en ligne sur les ressources utiles pour planifier des leçons («Plan d'action», juin 2014, p. 11).

Karen Friedman, EAO, surintendante au sein du York Region District School Board, a gagné un exemplaire signé de *Paikin and the Premiers: Personal Reflections on a Half Century of Ontario Leaders* («Examen final : Steve Paikin», juin 2014, p. 80), pour avoir suivi nos gazouillis sur Twitter.

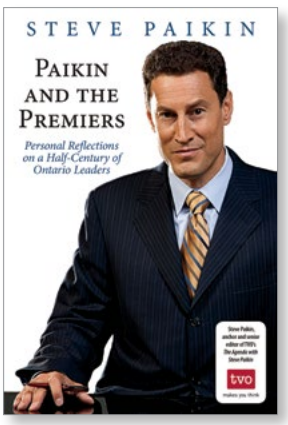

Critères de soumission

Vous êtes une enseignante agréée ou un enseignant agréé et souhaitez rédiger des articles pour la revue *Pour parler profession*?

Rendez-vous à **oeeo.ca/articles** pour découvrir comment envoyer une proposition d'article.

QU'APPRENDRONT VOS ÉLÈVES AUJOURD'HUI?

LAISSEZ LA CAPITALE LES ÉPATER!

Ils vivront une expérience canadienne unique en explorant des attraits tels que le Parlement du Canada, le Musée canadien de l'histoire, le Musée canadien de la nature, la Marche hantée d'Ottawa et bien plus...

capitaleducanada.gc.ca/education
1-800-461-8020 · 613-944-2898

Programmes éducatifs GRATUITS dans la capitale!

Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Canada

réseautage

...dans votre profession et dans votre classe

Conseils avisés

Commencez votre carrière du bon pied avec ces dix conseils pratiques à l'intention des nouveaux enseignants, issus de notre dernier sondage.

Mini QUESTIONNAIRE

avec Michael Fullan

DE LAURA BICKLE

Chassez l'ennui et vous améliorerez l'éducation : c'est la pensée dominant les efforts que déploie Michael Fullan (**michaelfullan.ca**) dans la réforme de notre système scolaire.

En tant qu'ancien doyen de la Faculté d'éducation de l'Université de Toronto, le conseiller spécial du gouvernement de l'Ontario en éducation et professeur émérite à l'IEPO/UT est bien placé pour prononcer un tel discours. M. Fullan a écrit plusieurs livres et articles sur l'éducation, le changement et le leadership, dont *The Principal: Three Keys to Maximizing Impact*, publié cette année. Il a également reçu l'Ordre du Canada en raison de ses contributions.

M. Fullan explique en quoi encourager la collaboration, adopter la technologie et revoir la relation enseignant-élève peuvent rendre l'expérience éducative plus stimulante et plus productive.

Q Pourquoi faut-il réformer notre système d'éducation?

Nous devons combler l'écart entre les élèves ayant un bon rendement scolaire et ceux qui réussissent moins bien, et ce, partout dans le monde, y compris au Canada. L'ancien modèle ennuie les enseignants et les élèves; grâce à la technologie, la période d'apprentissage excède les heures normales de travail. Le fonctionnement des écoles doit être repensé, mais cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner le système actuel – les enseignants sont essentiels.

Q Votre ouvrage *The Stratosphere Integrating Technology, Pedagogy and Change Knowledge* a fortement influencé les pédagogues; expliquez le titre.

La stratosphère fait référence à une vision qui prévoit des améliorations en enseignement en mettant l'accent sur la nouvelle pédagogie et en exploitant la technologie pour accélérer le processus. L'approche est associée à des méthodes de changement efficaces, comme des réunions du personnel régulières où les pédagogues parlent de leurs défis et succès afin de favoriser le perfectionnement professionnel. Le titre évoque les nuages, une image signifiant que l'atmosphère plus vaste fait partie du flux d'information.

Q En quoi consiste la nouvelle pédagogie?

C'est un partenariat entre enseignants et élèves qui donne de meilleurs résultats d'apprentissage. Le rôle du pédagogue change : de détenteur du savoir devant la classe, il devient collaborateur, ce qui permet un enseignement presque individuel. De plus, ce partenariat libère les enseignants. Cela leur donne la possibilité de travailler avec des groupes d'élèves et permet ainsi aux élèves de collaborer.

Q Comment définissez-vous l'apprentissage en profondeur?

L'apprentissage en profondeur suppose la compréhension et l'application des leçons enseignées, et non un processus de mémorisation. Il se compose de six éléments (appelés en anglais les «six C»), soit la pensée critique, la créativité, la collaboration, la communication, la formation du caractère et la citoyenneté.

Q En pratique, à quoi cela ressemble-t-il?

La classe inversée (consultez *Pour parler profession*, juin 2014, «Le monde à l'envers», à **bit.ly/1uH3pFK**) et l'apprentissage fondé sur la réalisation de projets sont deux exemples d'apprentissage plus enrichissant (mais il y en a d'autres). Vous constaterez également un meilleur esprit de collaboration entre pédagogues et élèves.

Q Quel est le rôle des directions d'école?

Elles travaillent avec les pédagogues à changer la culture de l'école. L'approche de haut en bas ne donne plus les résultats escomptés. Les directions encouragent l'autonomie des enseignants et les influencent, mais elles les écoutent également et apprennent d'eux.

Q Parlez-nous de votre dernier projet, *Les nouvelles pédagogies pour un programme d'apprentissage en profondeur*.

C'est un programme de trois ans auquel participent dix groupes de 100 écoles provenant de dix pays différents, y compris le Canada. Les écoles mettent en pratique les «six C» et la stratosphère. Le programme intègre la pratique dans la théorie, et non l'inverse. (Pour en savoir plus, visitez **newpedagogies.info** [en anglais]).

Q Quel rôle la technologie joue-t-elle?

Les gens ont peur des changements et de l'inconnu. Nous pouvons gérer cette anxiété en percevant la technologie comme une occasion d'apprentissage et en nous demandant de quelle façon elle peut améliorer notre travail. Puisque les élèves ont adopté l'utilisation d'appareils technologiques, pourquoi ne pas les inclure dans la solution? La technologie remplit une fonction et un rôle importants en éducation; nous n'avons qu'à y penser d'une façon critique. ■

EN CHIFFRES

DÉCOUVREZ DES STATISTIQUES SUR L'ÉDUCATION

ÉGALITÉ DES SEXES

Les retombées sociales et culturelles dans les écoles de l'Ontario.

DE STEVE BREARTON

PERSONNEL ENSEIGNANT

Personnel enseignant selon le sexe :

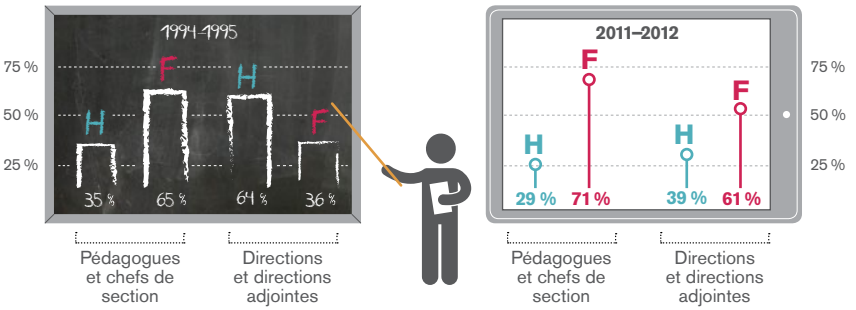

Sources : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Coup d'œil : Les écoles de l'Ontario, 1994-1995 et 2011-2012

ÉLÈVES

Élèves selon le sexe :

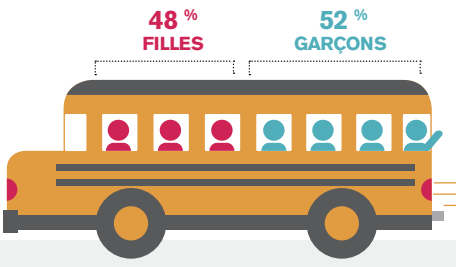

Taux de décrochage au secondaire :

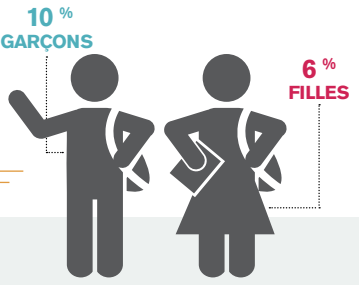

Sources : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Coup d'œil : Les écoles de l'Ontario, 2011-2012; Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2012

INTIMIDATION

Types d'intimidation les plus courants chez les élèves de la 7e à la 12e année en 2011 :

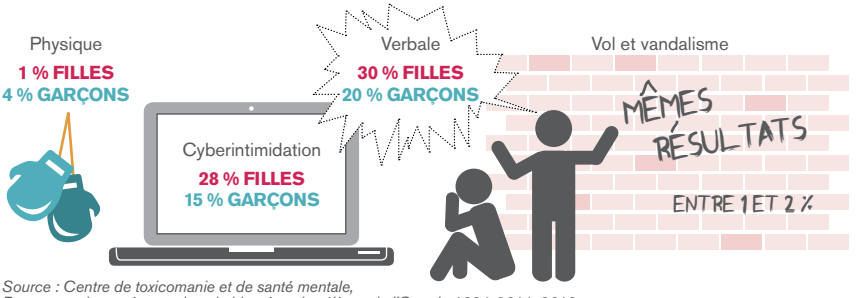

Source : Centre de toxicomanie et de santé mentale, Rapport sur la santé mentale et le bien-être des élèves de l'Ontario 1991-2011, 2012

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

En 2011, les élèves de la 7e à la 12e année :

Source : Centre de toxicomanie et de santé mentale, Rapport sur la santé mentale et le bien-être des élèves de l'Ontario 1991-2011, 2012

GRAPHIQUES : MARLO BIASUTTI/STUDIO 141

FOUILLIS DE GAZOUILLIS

Les tendances en éducation dans la twittosphère

Patrimoine canadien
@Patrimoinecdn

Promouvoir les arts, la culture, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté ainsi que les mesures liées à la jeunesse et au sport.

twitter.com/Patrimoinecdn | **2 218** ABONNÉS

Patrimoine canadien
@Patrimoinecdn

La Semaine de l'#histoireduCanada est finie, mais vous pouvez découvrir l'histoire à tout moment. Trouvez un sujet qui vous intéresse!

16 juillet 2014, 6 h 16

Michaëlle Jean
@MichaelleJeanF

The Rt. Hon. Michaëlle Jean/La très honorable 27th Governor General of Canada

twitter.com/MichaelleJeanF | **22 200** ABONNÉS

Michaëlle Jean
@MichaelleJeanF

Éducation Recherche Coopération Institutions Investissements des armes de construction massive

15 juillet 2014, 10 h 12

MOOC Francophone
@moocf

L'annuaire des MOOC Francophones #mooc #openeducation #moocfr Animation par http://about.me/vincent.datin/#

twitter.com/moocf | **2 910** ABONNÉS

MOOC Francophone
@moocf

200 outils pour lire, créer, éditer, capturer, partager, convertir et publier des #vidéos | via @thot http://sco.lt/7cUtl9

16 juillet 2014, 4 h 19

DANS LA PRATIQUE

Pour améliorer rapidement le niveau de motivation et de respect chez vos élèves, entamez chaque cours en les accueillant chaleureusement. Au fur et à mesure que les élèves entrent dans la classe, prenez un moment pour les saluer personnellement en les nommant, et faites-leur savoir que vous êtes heureux de les voir. Regardez-les dans les yeux quand vous leur serrez la main. Cela les convaincra que leur présence est remarquée et appréciée. Attendez que chaque élève réponde à votre geste avant de passer au prochain, ce qui souligne que vous faites preuve de respect. Répétez ce rituel à la fin du cours et remerciez chacun de sa participation. Recommencez chaque jour et remarquez la vitesse à laquelle un simple geste de gentillesse peut transformer l'atmosphère qui règne dans votre classe.

—Jan Siegel, EAO
Enseignante à la retraite, Toronto District School Board

→ Vous avez un bon truc pour la classe?
Envoyez-le-nous à **revue@oeeo.ca**. S'il est choisi, vous recevrez une carte-cadeau de 50 $ de Bureau en gros.
Jetez un coup d'œil à nos nouvelles archives Dans la pratique à **bit.ly/16mofMi.**

L'incubateur d'entreprises

VELOCITY

Le programme d'entrepreneuriat de l'Université de Waterloo, Velocity (**bit.ly/1pDikvL**), aide les jeunes à développer leur sens des affaires. Quatre entreprises débutantes participant au programme Velocity ont créé les technologies numériques suivantes. *—Melissa Campeau*

➤ Hour Republic.com (bit.ly/1pvfAQq)

Quoi : Permet aux élèves de comptabiliser leur nombre d'heures de bénévolat, aux écoles et conseils scolaires de faire le suivi des bénévoles, et d'afficher les postes disponibles. On peut faire le suivi des aptitudes que les élèves ont acquises pour chaque bonne action accomplie.
Langues : anglais et français
Plateformes : mobile (Apple, Android), web
Coût : gratuit

➤ Lightbot.com (bit.ly/1l3UFQh)

Quoi : Les élèves choisissent des commandes de base permettant de diriger un robot et d'allumer des cases, tout en apprenant les principes fondamentaux de la programmation. Deux versions : 4 à 8 ans, ou 9 ans et plus.
Langues : anglais, français et autres
Plateformes : mobile (Apple, Android), web (version d'essai)
Coût : 2,99 $

➤ Chalk.com (bit.ly/1lh8tdv)

Quoi : Soyez plus organisé que jamais. Commencez par vous connecter à Planboard pour préparer vos leçons avec vos collègues, puis à Markboard (lancé à la fin août) pour communiquer les notes. Utilisez Campus pour échanger des ressources et créer une communauté virtuelle sécuritaire.
Langues : anglais; les versions en français et en espagnol sont en cours de développement
Plateformes : iPad, web
Coût : gratuit pour les enseignants; prix variable pour les écoles

➤ Sesame.com (bit.ly/1kJA9YT)

Quoi : Recueillez des renseignements sur vos élèves. Téléchargez des devoirs, notes, documents visuels et vidéos pour en faire des portfolios individualisés.
Langue : anglais
Plateformes : Apple, Android, web
Coût : gratuit (accès de base) ou 10 $ par mois (version complète); les prix varient pour les écoles et conseils scolaires

ILLUSTRATION : JEFF KULAK

APPLIS À L'ÉTUDE

de Stefan Dubowski

News-O-Matic

À la une : News-O-Matic permet aux jeunes de 7 à 11 ans de suivre l'actualité du monde entier. Tous les jours, cette appli transmet cinq articles de domaines aussi variés que les sports et les sciences, ainsi que des anecdotes loufoques qui feront la joie de vos élèves. L'appli prononce les mots difficiles et peut lire des articles entiers à haute voix afin d'en améliorer la compréhension. Images et vidéos attirent l'attention des lecteurs, tandis que les cartes indiquent où se déroule l'histoire. Jeux et faits amusants aident les jeunes à devenir des citoyens du monde. Des auteurs jeunesse écrivent les récits et des pédopsychologues les passent en revue pour assurer que le contenu convient à un jeune lectorat.

POUR : Apple
SOURCE : iTunes; de 0,99 $ par semaine à 19,99 $ par an
REMARQUE : 4 ans et plus

The Elements

Basée sur l'ouvrage de Theodore Gray, *The Elements*, cette appli, disponible en français, en anglais et en d'autres langues, transforme la chimie en une exploration scientifique. Non seulement l'appli vous donne-t-elle la densité et la masse atomique des éléments, elle fournit également des renseignements fascinants sur leur découverte et utilisation. Le moteur de recherche Wolfram|Alpha permet d'obtenir des données plus précises sur leurs propriétés thermodynamiques et nucléaires. Zoomez sur les images à haute résolution et faites-les pivoter pour des prises de vue à partir de différents angles. Si vous avez des lunettes 3D, mettez-les, appuyez sur le bouton 3D et partez à la découverte des constituants élémentaires de l'univers sous un tout nouvel angle.

POUR : Apple
SOURCE : iTunes; 13,99 $
REMARQUE : 4 ans et plus

Remind

Transformez les rappels inefficaces en messages accrocheurs! Cette appli vous permet d'envoyer des textos sur n'importe quoi, comme des autorisations ou des rappels de travaux à vos élèves et leurs parents. Mais ne vous inquiétez pas, ils ne pourront pas vous répondre! L'appli n'a pas de boîte de réception. Appuyez sur le calendrier pour envoyer des messages à des dates spécifiques. Utilisez la messagerie photo pour envoyer des images du tableau blanc et plus encore. Communiquez avec autant de personnes que vous le voulez; l'appli n'affichera jamais les numéros de téléphone et autres renseignements personnels. Si avez des élèves qui ne peuvent pas recevoir de textos, l'appli peut convertir vos messages en courriels.

POUR : Apple, Android
SOURCE : iTunes, Google Play; gratuit
REMARQUE : 4 ans et plus

AFÉSEO ET TFO

UNE COLLABORATION RÉUSSIE!

Pour faire suite à un protocole d'entente de trois ans, l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (Aféseo) et Le Groupe Média TFO ont réuni leur expertise pour offrir au personnel enseignant de la maternelle et du jardin d'enfants, ainsi qu'au personnel des garderies, un laboratoire de formation et d'expérimentation interactif qui diffuse à distance des ateliers et autres ressources pédagogiques. «Le Labo TFO offre une occasion unique aux éducatrices et aux enseignantes d'explorer les technologies en éducation et de se former à distance», a indiqué Julie Caron, chef des Services éducatifs du Groupe Média TFO.

TFO est le plus grand producteur et diffuseur de produits éducatifs et culturels en français au Canada. Le site de TFO Éducation, **tfo.org/education**, propose toute une gamme de ressources éducatives. Ce site est disponible sur abonnement annuel aux conseils scolaires comme aux particuliers. Pour les plus jeunes, le site Mini TFO, **tfo.org/mini/accueil**, offre des programmes éducatifs, jeux, vidéos et programmes musicaux accessibles par ordinateur, tablette ou téléphone intelligent. Le nombre de visionnements sur la chaîne YouTube de Mini TFO a déjà dépassé les 10 millions.

Félicitations pour un partenariat réussi!

TFO Éducation

Conçue pour répondre aux besoins spécifiques des écoles, en salle de classe et au-delà des murs de l'école, l'application fournit, aux enseignantes et enseignants abonnés, des ressources pédagogiques francophones, riches et actuelles ainsi qu'un espace de travail et d'échange avec les élèves et d'autres pédagogues.

78 % des personnes ayant des allergies alimentaires et qui sont décédées à la suite d'une réaction anaphylactique **n'avaient jamais subi de réaction grave auparavant** (n = 37)[1]

EPIPEN[MD]
Auto-Injecteurs (épinéphrine) 0,3/0,15 mg

ÊTES-VOUS PRÊT POUR LA NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE?

COMMANDEZ EPIPEN POUR VOTRE ÉCOLE DÈS MAINTENANT!

Gratuit avec votre achat, trousse d'urgence EpiPen **ou** étuis à ceinture pour étudiants.

Pour **commander** EpiPen, écrivez à **jackie.bordignon@pfizer.com**

Les auto-injecteurs EpiPen[MD] et EpiPen[MD] Jr (épinéphrine) sont indiqués pour le traitement d'urgence des réactions anaphylactiques chez les patients qui présentent des risques accrus d'anaphylaxie, y compris les personnes ayant des antécédents en matière de réactions anaphylactiques. Le choix de la concentration pertinente est déterminé en fonction du poids du patient. Les auto-injecteurs EpiPen[MD] et EpiPen[MD] Jr sont conçus comme un traitement de soutien d'urgence uniquement et non comme un remplacement de soins médicaux ou hospitaliers consécutifs. Les patients doivent consulter un médecin ou se rendre à la salle d'urgence immédiatement après avoir utilisé EpiPen[MD] et EpiPen[MD] Jr et demeurer à proximité d'un hôpital ou d'un endroit où ils peuvent facilement appeler le 911 pendant les 48 prochaines heures. Afin de vous assurer que ce produit répond à vos besoins, veuillez toujours lire et suivre les instructions de la notice d'accompagnement du produit.
Veuillez consulter le feuillet de renseignements destinés aux consommateurs fourni dans l'emballage du produit pour obtenir des instructions détaillées sur la posologie et l'administration.

[1] Pumphrey RSH. Lessons for management of anaphylaxis from a study of fatal reactions. *Clin Exp Allergy* 2000;30:1144-1150. (* Note de bas de page : Étude rétrospective évaluant les circonstances ayant mené à des réactions anaphylactiques mortelles sur la base d'un registre des réactions anaphylactiques mortelles totales survenues au Royaume-Uni entre 1992 et 1998 [n = 64]).
EpiPen[MD] et EpiPen[MD] Jr sont des marques déposées de Mylan Inc., dont la licence exclusive a été accordée à Mylan Specialty L.P., société affiliée en propriété exclusive; sous-titulaire, Pfizer Canada inc., Kirkland (Québec) H9J 2M5.

Littér@tout.com

Banque de ressources pédagogiques en littératie pour l'élémentaire

Du matériel téléchargeable, aligné avec les attentes et contenus du programme-cadre de français du MÉO.

PROMOTION
À l'achat d'un forfait individuel
Jusqu'au 30 septembre

Des ressources facilitant la différenciation pédagogique et axées sur le programme équilibré en littératie.

lecture ✾ écriture ✾ communication orale ✾ référentiels ✾ activités TBI ✾ livres électroniques ✾ dossiers thématiques blog ✾ articles didactiques ✾ gestion de classe ✾ valorisation

www.litteratout.com

Rejoignez notre communauté Facebook: www.facebook.com/litteratout

Leçons de vie

Même si l'intimidation à l'école a toujours existé, élèves, parents et enseignants y sont de plus en plus conscientisés. Voici quelques documentaires qui donnent matière à réflexion.

DE MELISSA CAMPEAU

Intimidation (110 min, 2011)

Le réalisateur Lee Hirsch (voir version en ligne de juin 2012 à **bit.ly/1oYojc9**) suit, pendant un an, la vie de cinq élèves victimes d'intimidation. Ce récit bouleversant soulève des questions cruciales sur la manière dont les écoles devraient gérer cette problématique.

Enseigner : Discutez de ce sujet difficile grâce à un sondage sur le climat à l'école, à un exercice de représentation graphique des relations et à des plans de leçon sur la cyberintimidation, offerts à **bit.ly/Si3RIP** (en anglais).

Regarder : iTunes, 19,99 $

Une affaire de filles (52 min, 2005)

L'Office national du film du Canada (ONF) expose la culture de cruauté insoupçonnée d'un groupe de fillettes populaires âgées de dix ans. L'intimidation sociale se perpétue tandis que chacune d'elles lutte pour le pouvoir à l'abri des regards des enseignants et des parents.

Enseigner : La version à l'intention des élèves est composée de six modules de cinq à dix minutes qui les aideront à repérer l'intimidation sociale et à en comprendre les conséquences sur les victimes, l'intimidateur et ceux qui en sont témoins.

Regarder : onf.ca, 19,95 $ et 34,95 $

Mes prairies, mes amours (76 min, 2013)

Dans ce documentaire musical de l'ONF, Rae Spoon, musicien transgenre de l'Alberta, discute de son enfance dans une famille très religieuse. Maintenant établi à Montréal, Rae Spoon parle du harcèlement qu'il a subi à l'école alors qu'il découvrait son identité sexuelle.

Enseigner : Abordez avec vos élèves des thèmes importants, comme les stéréotypes, l'isolement et la transition, avec un guide pédagogique à **bit.ly/1tXjwv7** (en anglais) conçu en partenariat avec le Pride Education Network et l'initiative Out in Schools.

Regarder : iTunes, 12,99 $; **onf.ca**, 17,95 $ et 24,95 $

Brooklyn Castle (101 min, 2012)

Une école intermédiaire d'un quartier démuni de Brooklyn est l'école qui a remporté le plus de championnats d'échecs aux États-Unis. Voyez comment enseignants et élèves surmontent les compressions budgétaires et les défis personnels pour arriver à ce tour de force.

Enseigner : Jouez vos premiers coups d'échecs avec le guide de démarrage et le programme d'Elizabeth Spiegel à **bit.ly/1si1DGj**. Téléchargez un plan de leçon (7e à la 10e année) à **to.pbs.org/1okbR6F** (en anglais).

Regarder : iTunes, 17,99 $; Netflix

Faking the Grade (60 min, 2012)

La CBC présente une statistique alarmante : au moins 70 % des étudiants universitaires ont triché à l'école secondaire. Les réalisateurs ont interviewé des vendeurs de travaux clandestins et des marchands de matériel d'espionnage qui les aident à tricher.

Enseigner : Regarder d'autres extraits à **bit.ly/1mAmhBZ** et en jetant un coup d'œil à des liens sur la tricherie à **bit.ly/1lNmqMq** (en anglais).

Regarder : bit.ly/TTwD42 ■

ILLUSTRATION : JANICE WU

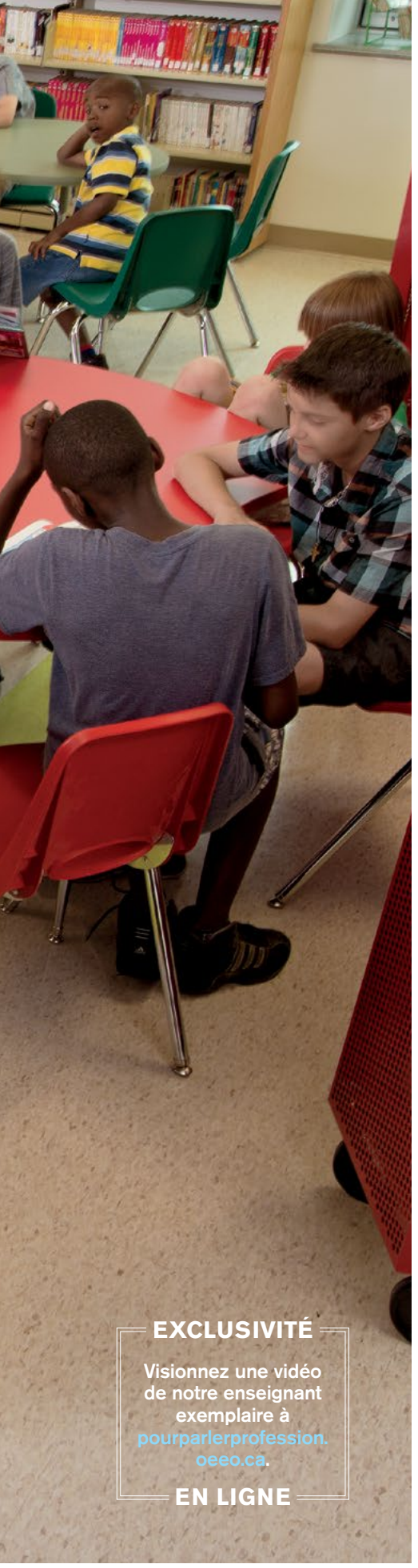

EXCLUSIVITÉ

Visionnez une vidéo de notre enseignant exemplaire à pourparlerprofession.oeeo.ca.

EN LIGNE

PHOTOS : MARC FOWLER

CAPITAINE OPTIMISME

Jean-François Boulanger, EAO, avait toute sa tête quand il a pris la barre d'un navire qui prenait l'eau. Aujourd'hui, avec son fidèle équipage, ce directeur d'école dirige maintenant une école modèle. Comment s'est-il débrouillé?

D'HÉLÈNE MATTEAU

2009. Dans la Basse-Ville d'Ottawa, l'école élémentaire catholique Sainte-Anne fait bien piètre figure. Le bâtiment se détériore, le quartier présente de gros défis socioéconomiques, les parents désertent le conseil d'école, il ne reste plus que 95 élèves, le personnel est démotivé, les directions d'école se succèdent, épuisées… L'établissement est voué à la fermeture.

Cette année-là, alors que le navire sombre inexorablement, Jean-François Boulanger surgit et prend fièrement la barre.

2014. Promenade Beausoleil, une école toute neuve a surgi. L'entrée est large, le couloir, dégagé. Des voix tamisées s'échappent des portes. Tout est calme et clair. Au mur, à côté d'une mosaïque colorée de portraits d'enfants heureux, une niche de photos anciennes raconte un siècle et demi d'histoire : celle de la première école Sainte-Anne, ouverte en 1873 par les Sœurs de la Charité.

C'est un bel après-midi de mai. Dans son bureau, Jean-François Boulanger, en sa qualité de directeur d'école, accepte en toute simplicité (et en rougissant un peu) les félicitations de la journaliste, car il est le premier Canadien français à recevoir le *Canada's Outstanding Principal Award*, prix qui récompense les meilleures directions d'école du pays.

Les témoignages adressés au jury en sa faveur ont fait part «du courage de gestion» du candidat. Courage? «Oui, on peut parler de courage, admet Jean-François Boulanger. Parce que, à mon arrivée, tout le monde était découragé et le pessimisme s'était installé.» Il a demandé à tout le monde de ne donner que des nouvelles positives pendant une semaine. Pas un mois, juste une semaine. «Je leur ai dit "Parlez de ce que l'équipe a fait de positif, et on pourra changer le monde. Bien sûr, nous vivons des difficultés, mais mettons les belles choses en lumière". J'ai même décidé de mettre une surcharge de positif. Et c'était non négociable!»

Cet optimisme indestructible, M. Boulanger en a fait son leitmotiv. Sur le site de l'école, il est écrit : *Nous croyons que le positif attire le positif et nous appliquons cette philosophie dans nos pratiques pédagogiques ainsi que dans l'accompagnement des élèves.* C'est tout dire.

Être un modèle, donner l'exemple a toujours fait partie des valeurs profondes de Jean-François Boulanger. Comme son attachement à la francophonie.

À sa toute première rencontre avec Sylvie Tremblay, EAO, surintendante exécutive au Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, le nouveau directeur promettait déjà : «Dans quelques années, on sera devenus fiers. Ça va changer les élèves et la perception de leurs parents.» C'est arrivé. Le bouche à oreille a fonctionné. Si bien, d'ailleurs, que beaucoup de familles sont venues s'installer dans le quartier. L'école compte maintenant plus de 200 élèves. Les résultats scolaires aux évaluations provinciales de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) grimpent en flèche, l'indice de satisfaction des parents dépasse les 90 pour cent et plus de 80 pour cent d'entre eux se présentent à la rencontre des bulletins!

Un tour de force dans un milieu aussi diversifié. Car les enfants de Sainte-Anne viennent de partout dans le monde et tissent une courtepointe de groupes ethniques, de cultures différentes, de situations économiques, d'antécédents familiaux, de cheminements personnels, de problèmes d'intégration et autres différences. Le défi est d'harmoniser toutes ces nuances de couleurs. Pour y arriver, l'école doit créer un milieu de vie attrayant, rassurant, auquel on est heureux et fier d'appartenir.

«Les enfants de Sainte-Anne n'ont pas plus de difficultés que les autres, affirme le directeur, mais ils ont vécu toutes sortes d'expériences et leurs références culturelles sont bousculées. Un écureuil? La pêche sur la glace? Il faut tout expliquer, illustrer. On ne peut pas changer ce qui se passe chez eux. Mais à l'école, on peut s'occuper du reste, 300 minutes par jour. Leur donner la meilleure éducation possible. Cela demande une pédagogie très souple. Et jusqu'ici, ça marche vraiment bien.»

Ce genre d'entreprise, il va sans dire, ne peut être le fait du seul capitaine, lequel vante spontanément son équipage, «un super personnel, engagé, dévoué, qui veut faire la différence». Quarante et un mariniers, dont 17 pédagogues, qui maintiennent le cap sans faillir.

Le personnel enseignant ne tarit pas d'éloges à son égard : «M. Boulanger est un homme juste, toujours à l'écoute de son personnel»; «il accueille les idées des autres avec une grande ouverture d'esprit»; «il fait partie de ces gens qui acceptent les autres avec leurs forces et leurs faiblesses et ne craint pas de leur rappeler leur importance au sein de l'école».

Quand on lui demande comment il décrirait son propre leadership, le directeur répond : «Intégrité, professionnalisme, optimisme. Une de mes forces, je crois, c'est de savoir reconnaître l'apport de chacun. Et j'essaie de saisir toutes les occasions de le faire. Tout le monde a besoin de reconnaître et de se voir reconnaître son travail.»

LES IDÉES GAGNANTES DE L'ÉQUIPE BOULANGER

- L'été de son arrivée, le directeur et une petite équipe ont fait du porte-à-porte dans le quartier, un samedi matin, pour inviter les familles à venir visiter l'école.
- À son anniversaire, chaque enfant reçoit une carte de vœux par la poste.
- Tous les matins, un élève lit les petites annonces au micro avec le directeur.
- Les bons coups des enfants sont annoncés publiquement.
- Comme geste d'appui, un membre du personnel invite un élève à partager son dîner.
- Pendant la reconstruction, on a mobilisé les élèves autour de buts communs : choisir un logo, un slogan et une mascotte pour la nouvelle école, et voter pour son choix.
- Chaque classe devra inventer sa propre histoire de la mascotte Stan-le-castor.
- Une petite marche tous ensemble avant un test important : rien de mieux pour détendre enfants et enseignants!
- Le marathon annuel de lecture : chaque élève choisit un livre qui sera acheté par la bibliothèque et portera l'étiquette «Ce livre a été choisi par….» au nom de l'élève.
- En collaboration avec la Fondation des Sénateurs d'Ottawa, les élèves de Sainte-Anne ont été invités à assister à un entraînement puis à un match officiel de hockey.
- Les élèves sont fous de soccer et de volleyball : la configuration et les équipements de la cour ont été conçus en conséquence.

«TANT QU'IL Y AURA DES DIRECTIONS AUSSI HONNÊTES, INTENSES ET PASSIONNÉES QUE JEAN-FRANÇOIS BOULANGER, LES ÉCOLES SERONT REMPLIES D'HUMANITÉ, D'AMOUR, DE JOIE ET DE SUCCÈS.»

Claudine, Karine,
Liane et Natalie, enseignantes

Sylvie Tremblay résume : «Le travail d'équipe est au cœur de la démarche de Jean-François Boulanger», ajoutant qu'il a le don de mobiliser ses troupes et qu'il se fait un devoir de consulter ses enseignants, les parents et même les élèves avant d'entreprendre des projets transformateurs.

Il faut dire qu'en matière de leadership partagé, ce jeune directeur de 38 ans n'est pas un néophyte. Étudiant, il avait suivi la formation en leadership (SFOFEL) au lac Couchiching. En 2003, il est devenu membre fondateur du projet Leadership et pédagogie culturels. L'année suivante, avec Lise Paiement, EAO, Judith Charest et Julie Chénier, il formait l'équipe provinciale chargée de mettre en œuvre la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française. Il y restera quatre ans. Plus tard, au baccalauréat alternatif en éducation de l'Université Laurentienne, il donnera un cours, élaboré par ses soins, de pédagogie en milieu minoritaire, lequel accorde au leadership et à l'exemplarité toute l'importance nécessaire.

«Être un modèle, donner l'exemple, cela a toujours fait partie de mes valeurs profondes. Comme mon attachement à la francophonie. C'est ce qui a motivé mon engagement dans la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), dès l'adolescence.»

C'est à Hearst, sa ville natale, que Jean-François Boulanger a vécu et étudié jusqu'à l'âge de 19 ans. Un grand sourire aux lèvres, il évoque sa famille : «J'ai deux sœurs, je suis entre les deux. Mais chez mes parents, les familles sont grosses. Ce qui fait beaucoup de cousins et de cousines, et des souvenirs d'enfance incroyables! J'ai vu des Noël à 100, 150 personnes, de toutes les générations. Chaque année, nous organisons encore une partie de golf qui réunit tout le monde. Et tout le monde joue. C'est très important pour moi.» Depuis qu'il est papa de deux fillettes de quatre et deux ans – «C'est si beau de les voir grandir!» – sa vision de l'éducation s'enrichit : «Je la vois et je la vis aussi à travers le cheminement de mes filles.»

Son B.A. de l'Université Carleton d'Ottawa en poche, Jean-François Boulanger entreprendra sa formation en éducation à l'Université Laurentienne, à Sudbury, après quoi il ne quittera plus le monde de l'enseignement. Il a été enseignant titulaire, agent d'éducation, formateur et conseiller pédagogique avant d'être directeur d'école.

«JEAN-FRANÇOIS BOULANGER S'EST ASSURÉ LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE TOUS LES ENSEIGNANTS PAR L'ENTREMISE DES COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL (CAP), UNE STRUCTURE QU'IL A MÊME ÉTENDUE AUX ÉLÈVES.»

Sylvie Tremblay, EAO, surintendante exécutive de l'éducation, Conseil des écoles catholiques du Centre-Est

«Il a changé la culture pédagogique de l'école», reconnaît la surintendante Sylvie Tremblay. La petite phrase en dit long. «Je m'appuie sur les principes de la pédagogie culturelle, explique Jean-François Boulanger. Ils se transfèrent bien : chaque classe, chaque enseignant les applique à sa façon. Ici, la qualité de l'enseignement tient à ça.»

Accueil authentique, construction identitaire, communication de qualité, responsabilisation des élèves et du personnel, accessibilité aux modèles… mais c'est par la stimulation de l'estime de soi des enfants – il les connaît tous par leur prénom, ce qu'il semble trouver tout à fait normal! – qu'il a amorcé le virage dès son arrivée. Un exemple de geste de valorisation, parmi bien d'autres (voir l'encadré Des idées gagnantes de l'équipe Boulanger) : chaque matin, toute l'école récite en chœur et par cœur «Les 8 J» pour bien les intégrer :

Je suis capable
Je fais de mon mieux
Je suis intelligent
J'ai une attitude positive
Je donne mon 100 %
J'ai un comportement exemplaire
Je respecte les autres
Je fais partie de la belle famille Sainte-Anne

De quoi prendre de l'assurance, à la grande fierté des parents.

Dalelle Mensour, qui préside depuis deux ans le conseil de l'école, raconte : «Quand j'ai rencontré Jean-François Boulanger, j'ai tout de suite décidé de lui confier mes deux garçons, de 6 et 9 ans à l'époque. Dès qu'on met le pied dans cette école, on sent que l'environnement est positif. La joie de vivre est palpable! En fait, les enfants sont heureux à Sainte-Anne».

Ils sont heureux parce qu'ils réussissent : «Les enseignants sont exigeants, dit-elle, ils visent l'excellence. Les élèves travaillent très fort. Alors les résultats suivent. La lecture est une des priorités de M. Boulanger. Mes garçons lisent le matin, le soir… Ils ont fait des progrès incroyables. À l'école, tout le monde a toujours un livre à la main!»

Mais aussi, parce qu'ils sont respectés. «Un *vrai* respect, insiste M^me^ Mensour. Entre les enfants. Entre les membres du personnel. Entre le personnel et les enfants. Personne n'est oublié. De sorte que l'école baigne dans le calme. Un calme *réel*.» Que demander de plus?

De l'aide? Il y en a. Et elle ne vient pas seulement de l'école. Car Jean-François Boulanger est le roi du partenariat!

Partenariats

L'école est une institution qui s'ancre dans la communauté. Or, celle du quartier n'a pas toujours les moyens de répondre à tous les besoins d'un enfant. Mais le directeur s'arrange pour pallier les manques grâce à des bénévoles et partenaires sociaux : déjeuner gratuit pour tous, dîner chaud et collation aussi pour ceux qui n'en ont pas; garderie gratuite Petits pas, à partir de trois ans et plus (idéal pour familiariser les bouts d'choux avec l'école et leur apprendre le français au besoin); soutien à la lecture et aide aux devoirs; on peut emprunter des patins et bientôt aussi des souliers pour l'éducation physique.

Pour les parents : cours de cuisine et de jardinage (qui devraient bientôt se

«JEAN-FRANÇOIS N'EST PAS SEULEMENT UN PÉDAGOGUE D'EXPÉRIENCE HORS PAIR, MAIS UN LEADER QUI A RÉUSSI À IMPLANTER DES SERVICES DE QUALITÉ POUR LES PARENTS ET LES ÉLÈVES EN TISSANT DES LIENS ÉTROITS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE LA BASSE-VILLE.»

Bernard Roy, EAO, directeur de l'éducation du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est

donner à l'école même); Jeux-dis Pizza où ils jouent et soupent à l'école avec leurs enfants. D'autres projets vont bientôt voir le jour en partenariat avec, entre autres, le Centre de ressources communautaires de la Basse-Ville et le Patro d'Ottawa. «C'est essentiel de s'entraider, dit M. Boulanger. Dans le cadre de l'initiative Apprentissage au XXIe siècle, le civisme est incontournable. J'insiste beaucoup là-dessus. Chaque classe, même la première année, sera invitée à imaginer un projet communautaire.» M. Boulanger va toujours de l'avant. «On amorce un virage en éducation. Nos enfants sont nés avec les nouvelles technologies. Apprenons à nous en servir et utilisons-les dans un but pédagogique! À quoi sert d'avoir un labo d'informatique si chacun travaille dans son coin, collé à son écran? Déjà, par exemple, on utilise la stratégie des 5 au quotidien. Et on travaille sur un autre concept : les murs de plexiglas.» Avec le fonds Samsung (de près de 30 000 $) offert aux écoles de chaque gagnant du prix *Canada's Outstanding Principals,* il a doté Sainte-Anne de tablettes numériques auxquelles il a fait ajouter des claviers. «C'est plus souple que les portables», dit-il. Il compte investir aussi dans la formation de ses enseignants.

En septembre, après 14 mois de travaux, on a dû relever de gros défis logistiques, rappelle le directeur. L'ancienne partie de l'école aura été démolie, la cour remise en état et dotée d'un terrain de soccer; et le module des polyhandicapés, qui est déjà doté de tableaux blancs interactifs et d'un équipement spécialisé de pointe, aura son propre ascenseur. «Les enfants seront ainsi en mesure de fraterniser avec les autres, se réjouit M. Boulanger, d'aller à la bibliothèque, de s'intégrer plus facilement. On a très hâte!»

De larges horizons s'ouvrent pour l'école Sainte-Anne. Moussaillons et matelots sont embarqués pour une toute nouvelle et palpitante aventure. Le capitaine tient fermement et joyeusement la barre. Mais qu'est-ce qui motive donc Jean-François Boulanger? «J'y crois!», répond-il tout de go. Rien de plus simple. ■

Dans cette nubrique, les enseignants exemplaires ont reçu un ou plusieurs prix à l'échelle provinciale ou nationale.

N comme dans Nivologue

Des pédagogues qui visent l'excellence dans leur carrière donnent à leurs élèves le goût d'exceller. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario délivre les permis d'enseigner, élabore des normes d'exercice et de déontologie élevées, et approuve les programmes de formation à l'enseignement. Il veille à ce que le personnel enseignant reçoive les outils nécessaires pour que les élèves puissent concrétiser leurs ambitions, comme se spécialiser dans l'étude scientifique de la neige. Pour savoir comment l'Ordre fixe la norme pour un enseignement de qualité, visitez **OEEO.ca**.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

salomon
salomon
SUSPECT
CAN ADA
SOCHI 2014

PHOTO : JAMES HEASLIP; COIFFURE ET MAQUILLAGE : BUFFY SHIELDS/JUDY INC.

UNE FILLE EN OR

Rêves fous, ambition, persévérance, appui sont autant d'ingrédients pour une recette gagnante. La skieuse olympique Dara Howell a eu la chance de goûter à ce gâteau de la réussite.

DE RICHARD OUZOUNIAN

Au début de l'année, la skieuse acrobatique Dara Howell a atteint de nouveaux sommets quand elle est rentrée chez elle avec une médaille d'or olympique. Elle n'aurait jamais réalisé un rêve aussi utopique sans deux enseignants agréés de l'Ontario.

«Plusieurs personnes m'ont aidée à monter sur le podium, dit l'athlète de 20 ans. Mes parents, mes amis et mes entraîneurs ont évidemment joué un rôle important, mais je n'aurais pas réussi sans l'aide de M. Byl et de M^me^ Williams.»

Dara Howell parle de ses admirateurs les plus fervents et les plus enthousiastes de l'Huntsville High School : Nico Byl, EAO, conseiller en orientation, et Kim Williams, EAO, directrice de l'école.

En 2009, le destin a souri à M^me^ Howell quand on a jumelé l'ambitieuse adolescente à M. Byl. Ancien élève de l'école, l'enseignant était non seulement bien placé pour la conseiller sur son parcours scolaire, mais étant un skieur invétéré et son ancien entraîneur de course, il détenait également de solides connaissances du sport.

«Je me souviens d'une rencontre avec Dara et son père, raconte M. Byl. Elle était en 8^e^ année et faisait du patinage artistique à l'époque. Elle explorait déjà les options qui s'offraient à elle, et cherchait à concilier études et performances athlétiques.»

L'esprit mûr de M^me^ Howell et sa capacité à effectuer plusieurs tâches en même temps n'ont pas surpris M. Byl. Propriétaires pendant nombre d'années d'un gîte traditionnel pour familles à Muskoka, les parents de l'élève manifestaient les mêmes aptitudes. Je regarde Dara, et je reconnais Doug et Dee – ce sont des planificateurs nés. C'est dans la famille.»

En rétrospective, la médaillée d'or reconnaît qu'en plus de fournir l'assistance requise d'un conseiller en orientation, M. Byl lui a apporté l'appui dont elle avait besoin.

«Relever le défi de réussir sur tous les plans a contribué à forger le caractère de la skieuse.»

«M. Byl savait à quel point le ski était important pour moi et il connaissait mes objectifs. Il me comprenait.»

Ces trois derniers mots sont probablement les plus importants qu'un élève puisse prononcer au sujet d'un pédagogue. Mme Howell a eu la chance de se sentir encouragée non pas par une, mais par deux présences empathiques.

Kim Williams est entrée en scène plus tard; toutefois, sa perspective dynamique et son expérience antérieure avec des élèves à haut rendement lui ont permis de comprendre la situation en peu de temps.

«Je suis arrivée à Huntsville pour les deux dernières années d'école de Dara. Ses projets d'avenir prenaient forme rapidement, explique la directrice d'école, originaire de Brampton. J'occupais mon poste depuis à peine quelques semaines quand son père est venu me rencontrer pour discuter de l'absence prolongée de sa fille, prévue pour l'hiver suivant.»

Mme Howell a réussi pendant ses premières années scolaires à synchroniser les sports et les études sans difficulté, mais son engagement pour le ski acrobatique a grandi au même rythme que ses obligations scolaires. «Je savais qu'il allait être difficile d'allier les deux domaines, et je voulais tout réussir, se rappelle l'athlète olympique. Il m'importait d'obtenir mon diplôme en même temps que les camarades avec qui j'avais grandi.»

C'était difficile pour Mme Howell de maintenir cet équilibre, mais Mme Williams lui est venue en aide. «Dara était fantastique : une jeune femme qui tenait à son rêve et se consacrait à le réaliser, tout en sachant que ses études étaient tout aussi importantes», déclare la directrice d'école.

Bien que la jeune athlète ait dû manquer une bonne partie de l'année en raison de son entraînement, elle a tout de même réussi à obtenir son diplôme en fin d'année avec ses camarades. «C'est grâce à Mme Williams, si tout a marché», déclare l'athlète.

Dara Howell est entourée de ses plus fervents admirateurs, M. Byl et Mme Williams, ses enseignants remarquables.

En prêtant une oreille attentive aux besoins de son élève et en surveillant de près sa vie scolaire, athlétique et sociale, Mme Williams a veillé à ce que Dara bénéficie d'un appui personnalisé et de séances de travail en ligne avec ses enseignants.

«On ne donne pas des crédits pour rien, explique Mme Williams. Dara a travaillé fort et mérite tout ce qu'elle a acquis; certains crédits lui ont donné plus de difficultés que d'autres. Par exemple, elle a dû terminer son cours de mathématiques en ligne, et c'est une épreuve difficile à surmonter pour un élève.»

Le processus était exigeant pour une élève qui s'entraînait constamment pour la compétition, mais la jeune femme était déterminée à gagner. «Elle faisait ses travaux pendant les voyages. Elle faisait du ski toute la journée et des exercices de maths le restant de la soirée dans sa chambre de motel», ajoute la directrice d'école.

Relever le défi de réussir sur tous les plans a contribué à forger le caractère de la skieuse. «Mes amis m'appuyaient, mais ils ne comprenaient pas ce que je vivais, dit-elle. Parfois, ils ne s'expliquaient pas pourquoi je ne pouvais pas me joindre à eux.» Avec un sourire dans la voix, elle ajoute qu'«en fin de compte, tout s'est arrangé pour le mieux».

Mme Williams se souvient de l'énergie qui a animé l'Huntsville High School, le 11 février 2014, le jour où Dara Howell a gagné la première médaille d'or jamais décernée pour le ski acrobatique aux Jeux olympiques d'hiver.

«Nous avons ouvert les portes de l'école en plein milieu de la nuit afin de permettre aux élèves de regarder les Jeux ensemble. Cogeco avait fait don de téléviseurs pour donner la chance à tout le monde de visionner les émissions; nous les avons installés dans la cafétéria. Quand Dara a gagné, nous avons tous pleuré de joie. Puis nous avons fêté sa victoire avec un déjeuner aux crêpes.»

Ce n'est pas le succès de Mme Howell qui compte le plus pour Mme Williams; c'est ce qu'elle a fait pour y arriver qui la rend fière. «Dara se fixait un objectif et continuait de monter la barre. Elle a prouvé qu'on peut vivre dans une petite communauté, avoir des valeurs familiales solides et des amis, et réaliser quand même ses objectifs – pourvu qu'on soit prêt à travailler fort.» ■

BRANCHEZ-VOUS SUR L'ORDRE.

Regardez.
Aimez.
Visitez.

OEEO.CA

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Sincères remerciements
à nos commanditaires et donateurs

Nous remercions sincèrement les commanditaires et donateurs qui nous ont permis de ramasser près de 34 000 $ lors de notre tournoi de golf de bienfaisance en juillet dernier, pour financer notre programme de bourses.

Trois bourses de 2 000 $ sont remises annuellement à des étudiantes et étudiants en formation à l'enseignement dont le rendement scolaire exceptionnel reflète un enthousiasme pour la profession enseignante et des idéaux élevés.

Nous tenons à souligner l'exceptionnelle contribution de nos commanditaires principaux :
Emond Harnden LLP • KRP Communications • Lowe Roche • McCarthy Tétrault • Studio 141 Inc. • The Co-operators • Venngo

Nous remercions chaleureusement tous nos commanditaires et donateurs, y compris :
Allstream • Altus Dynamics • Atchison & Denman • BARIC Continuity Services Inc. • Beckon Inc. • BMO • Canderel • CFR Custom Furniture & Refinishing • Cleese Food Services • ClubLink Corp. • Cogeco Services réseaux • Cowan Insurance Group • Creative Bag Co. Ltd. • Crosby Group Consulting • CTI Working Environments • Dell Canada • Dovetail Communications Inc. • Drechsel Business Interiors • DTZ Canada Inc. • Fitzgerald + Dionne • Foretech Electric Inc. • Hazell & Associates • Hays Specialist Recruitment • IBM Canada • Inniskillin Wines • InterContinental Toronto Yorkville • Lisa Shamai Cuisinière • McMillan LLP • Newcomp • Odgers Berndtson • OfficeMax Grand & Toy • Ordre des métiers de l'Ontario • Ontario Principals' Council • Organizational Health Inc. • PwC • RAVE Audio Visual • Reilly Security • Root Cellar Technologies • Ross-Clair • ServiceMaster Canada • Steinecke Maciura LeBlanc • Teachers Life • The AIIM Group • The E.A. Group • The MPH Group • TC Transcontinental Printing • Toronto Marriott Downtown Eaton Centre • Two Crazy Ladies Inc. • Xerox Canada • Xposure Managed Network

Ontario College of Teachers

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Pour manger mieux

Les pédagogues ont un rôle important à jouer dans la promotion de saines habitudes de vie chez leurs élèves. Voici les idées inspirantes de sept d'entre eux.

DE KIRA VERMOND

Un dimanche ensoleillé de juin, alors que les activités scolaires ralentissent à l'arrivée des vacances estivales, la routine d'exercice de Jeremy Durgana, EAO, demeure inchangée. Après avoir passé du temps sur le tapis roulant au centre sportif, l'enseignant au physique svelte retourne à sa voiture et se glisse derrière le volant.

M. Durgana, enseignant de 5e-6e année de la Trillium Woods Public School à Richmond Hill n'a pas toujours été aussi mince. Il est le premier à montrer de vieilles photos de lui, au moment où il était un enfant obèse victime d'intimidation et qu'il pesait 111 kilos.

En fait, chaque année, il montre ces photos à ses élèves pour leur prouver une seule chose : tout le monde peut changer. N'importe qui peut laisser tomber un mode de vie malsain et prendre de bonnes habitudes. L'enseignant doit simplement convaincre ses élèves que ses photos n'ont pas été modifiées à l'aide d'un logiciel.

«Lorsque j'enseigne [des aspects de la bonne nutrition] à ces enfants, ils me croient parce que j'ai l'air d'un athlète et que je mange et m'habille comme tel, dit-il. Mais si je leur faisais la morale, sans agir en conséquence, serais-je crédible?»

M. Durgana est crédible et a remporté un prix qui le prouve. On lui a décerné l'un des prix provinciaux annuels d'enseignement de la nutrition (*Teach Nutrition Award*), qui souligne les initiatives innovatrices en enseignement de la nutrition du jardin d'enfants à la 8e année. Son projet gagnant, un message d'intérêt public que ses élèves ont composé avant d'en faire l'animation et le montage, sur une période de un mois, alliait l'éducation, la santé et les compétences techniques et artistiques.

«Je suis un de ces enseignants qui aiment les travaux pratiques et qui offrent des possibilités pour les apprenants kinesthésiques, explique-t-il. Je veux les accrocher.»

Une question de poids

Ce n'est un secret pour personne que le Canada, tout comme bon nombre de pays développés et en développement, se heurte à une crise en ce qui concerne la santé des enfants. Selon Statistique Canada, près du tiers des enfants de 5 à 17 ans souffrent d'embonpoint ou d'obésité. Les idées novatrices, comme celles de M. Durgana, sont nécessaires pour enseigner une approche saine de l'alimentation et de l'exercice.

La prolifération des boissons sucrées (les jus, autrefois considérés comme faisant partie d'une alimentation saine, ont perdu ce statut) et des aliments transformés riches en gras dans notre alimentation est en partie responsable de cet état de fait, tout comme l'augmentation du temps consacré à des activités sédentaires devant un écran, comme jouer à des jeux vidéo et regarder la télé. Les spécialistes de l'obésité ont aussi mis en évidence d'autres facteurs tels que l'augmentation de la taille des portions dans les restaurants et les épiceries et le fait que les jeunes disposent de moins d'heures de sommeil.

Le résultat de ces mauvaises habitudes alimentaires et de cette sédentarité? Une mauvaise santé et de piètres résultats scolaires.

De plus en plus de preuves montrent le lien entre la forme physique, les résultats scolaires et la santé du cerveau. Dans une étude espagnole publiée plus tôt cette année, les chercheurs ont conclu que les élèves qui disposaient d'habiletés motrices et de capacités cardiorespiratoires supérieures (en d'autres mots, ceux dont le cœur était en forme, probablement parce qu'ils étaient en meilleure forme physique), réussissaient mieux à l'école.

Inverser la tendance d'un problème d'une telle complexité demande une solution tout aussi complexe et de profonds changements sociétaux, affirme la Dre Katherine Morrison, professeure agrégée de pédiatrie et codirectrice du programme de recherche sur l'obésité MAC-Obesity de l'Université McMaster.

«Il est important de comprendre, selon elle, qu'il n'existe pas de panacée. Une solution unique ne peut tenir compte de tous les aspects biologiques et sociologiques de l'obésité.»

Les enseignants commencent également à comprendre à quel point l'obésité juvénile est multidimensionnelle. Au cours de la dernière décennie, indique la Dre Morrison, les écoles ont entrepris de nombreuses initiatives pour tenter de contrecarrer la tendance à la prise de poids, par exemple en interdisant les machines distributrices, en ouvrant des comptoirs à salades dans les cafétérias et en lançant des programmes d'activité physique quotidienne (APQ) pour faire bouger les élèves au moins une fois par jour.

Cependant, s'attaquer au problème d'une manière aussi méthodique mais fragmentaire peut poser des difficultés. Les enfants continuent de prendre du poids et l'enthousiasme à l'égard de certains de ces programmes d'activité finit par diminuer au fil du temps.

«À ma clinique, je demande aux enfants s'ils font de l'APQ, et la plupart n'en ont jamais entendu parler», raconte la Dre Morrison.

Comment les enseignants peuvent-ils faire une différence? Servez de modèle et militez pour le changement, conseille-t-elle. Apprenez de vos collègues qui incorporent la nutrition et l'activité physique dans la vie quotidienne de leurs élèves de façon novatrice et créative.

PHOTOS : SUSAN ASHUKIAN; STYLISME ALIMENTAIRE : SUGAR TART

INGRÉDIENTS :

AUTOBUS : courge, carrés de blé entier, radis, pépins de grenade, framboises, pelures de pomme de terre, igname ailée **ROUTE :** lentilles noires, haricots mungo cassés, graines de sésame **PERSONNAGES :** pain pumpernickel, oignon rouge, grains de son, poivron rouge, haricots mungo rouges, melon miel, bette à cardes, pain de seigle noir, champignons enoki, laitue iceberg, lentilles vertes, nouilles de Shanghai, graines de coriandre, «riz des Prairies», igname pourpre, betterave, carotte, graines de citrouille **CERF-VOLANT :** fraise, fromage à effilocher, ciboulette, courgette jaune **ÉCOLE :** pain pumpernickel, céleri, craquelins multigrains, provolone, pelures de radis, nouilles de riz au thé vert **CIEL :** chou-fleur, citron **BUISSONS :** laitue frisée, brocoli, bok choy, thym, pois mange-tout. *Tous les aliments figurant sur ces photos ont été consommés.*

Faire de votre classe un comptoir à salades

Il y a deux ans, lorsque Laura White, EAO, a commencé à travailler à la Central Public School, au centre-ville de Guelph, elle a jeté un coup d'œil à la boîte à lunch de ses élèves de 4e et 5e année pour voir ce qu'ils avaient à manger. Bien que certains arrivaient à l'école avec une bonne sélection de fruits, de légumes et d'autres aliments sains, le repas de bon nombre d'entre eux consistait en des aliments transformés et préemballés.

Elle a donc demandé à ses élèves s'ils souhaiteraient créer un comptoir à salades tous les vendredis après-midi. Chaque élève apporterait un fruit ou un légume coupé à partager en classe, ainsi qu'un bol ou une assiette qui resterait à l'école. Les enfants ont bondi sur l'occasion. Pour mettre l'activité au programme, l'enseignante a donc écrit une lettre persuasive aux parents en leur demandant un coup de main.

Deux ans plus tard, l'activité, aujourd'hui connue sous le nom «vendredis fraîcheur», est un véritable succès. Les enfants ont maintenant essayé toutes sortes d'aliments, comme la carambole, le kiwi, le concombre, les sushis, les baies de goji, le melon d'eau et le pitaya; la deuxième année, le conseil des parents a payé les assiettes.

«Les élèves qui apportaient des aliments préemballés – ceux à qui je pensais que le programme ferait le plus de bien – étaient ceux qui mangeaient le plus de fruits et de légumes. J'ai été renversée, dit Mme White. Je pensais que j'aurais à les forcer, mais cela n'a pas été le cas.»

Bien que Mme White ait été surprise de la réaction positive des élèves devant les fruits et légumes, Karen Le Billon, auteure de *French Kids Eat Everything (And Yours Can Too)* (les enfants français mangent de tout et les vôtres le pourraient aussi), paru en 2012, l'est beaucoup moins. Dans son livre, cette auteure et professeure de Vancouver raconte les aventures alimentaires de sa famille pendant une année passée en France et explore les raisons pour lesquelles les enfants nord-américains semblent beaucoup plus difficiles à satisfaire que les petits Français. Son deuxième livre,

EN CHIFFRES

Les enfants et les jeunes passent en moyenne **6 HEURES** par jour devant un écran.

5 MILLIONS de dollars sont dépensés chaque jour pour promouvoir la restauration rapide auprès des enfants.

Les enfants et les adolescents du Canada consacrent en moyenne **14 MINUTES** à une activité physique d'intensité modérée à vigoureuse après l'école.

Getting To Yum (se rendre à miam!), publié en 2014, enseigne aux parents et aux pédagogues comment mettre en pratique ce qu'elle a appris. (Voir l'encadré en fin d'article : «Ressources à essayer».)

Selon Mme Le Billon, les enfants français ont une alimentation plus saine et variée parce que, dans la culture française, y compris dans le système scolaire du pays, l'alimentation est considérée comme une compétence que les enfants doivent acquérir et qui doit être encouragée. Au départ, peu d'entre eux apprécient l'amertume des endives, mais s'ils y sont exposés assez souvent, ils finissent par y prendre goût.

«C'est une chose que les enfants peuvent apprendre, comme la lecture. En Amérique du Nord, on ne nous a jamais appris à voir les choses de cette manière», dit-elle.

Pour encourager les enfants à essayer de nouveaux aliments et à manger sainement, les écoles françaises les obligent à rester à table au moins 30 minutes pour manger, digérer et apprendre à apprécier le fait de partager un repas avec des amis. Les repas servis à l'école comptent quatre services : une entrée de légumes, un plat principal avec accompagnement de légumes, un fromage et un dessert, habituellement un fruit. Les repas sont servis avec du pain baguette frais et de l'eau. (Le vrai menu du jour d'une école de Paris? Salade de lentilles avec tomates, dinde rôtie avec petits pois et carottes, brie et kiwi.) On ne sert pas le même menu plus d'une fois par mois.

Les parents français sont tout aussi investis dans la cause. Selon Mme Le Billon, la question qu'on entend le plus souvent quand ils viennent chercher leur enfant à l'école n'est pas «Comment a été ta journée?», mais plutôt «Qu'est-ce que tu as mangé aujourd'hui?».

En fin de compte, comme l'ont découvert Mmes White et Le Billon, les enfants n'ont pas besoin de beaucoup d'encouragements pour bien manger.

«Les gens sont très étonnés de les voir manger tout ça, mais les enfants se montrent à la hauteur de nos attentes», affirme Mme Le Billon.

Laura White en est arrivée à la même conclusion étonnante après seulement quelques vendredis à manger avec ses élèves.

«Ils étaient enthousiastes et heureux à l'arrivée des "vendredis fraîcheur", dit-elle. Je n'en revenais pas de voir une douzaine d'élèves se ruer vers moi pour avoir des minicarottes biologiques. C'était un spectacle hilarant!»

Le gros bol de fruits

À la South Branch Elementary School de Kemptville, la directrice Karen Bryan, EAO, et l'enseignante à l'enfance en difficulté Jodi Taylor-Morrow, EAO, travaillent fort pour permettre aux élèves de cette école en milieu rural d'avoir accès à une alimentation saine, peu importe leur milieu socioéconomique.

Pour commencer, il y a un bol de fruits au bureau de la direction où tous les élèves peuvent venir chercher une collation. Jodi Taylor-Morrow, qui a également reçu l'un des prix 2014 d'enseignement de la nutrition, remplit le bol qui se trouve sur le bureau de la secrétaire.

«Chaque jour, il y a probablement de 50 à 60 enfants qui entrent ici pour venir chercher des fruits frais», dit M^me^ Taylor-Morrow.

Une épicerie locale livre au moins 240 fruits chaque semaine à cette école de 408 élèves, et le jeudi, il n'en reste habituellement plus.

Le bol de fruits n'est qu'un des moyens que l'école utilise pour incorporer une alimentation saine et riche en nouvelles expériences gustatives à la vie des élèves. Quelques fois par mois, les élèves du cycle moyen préparent de la nourriture saine pour les élèves plus jeunes et vont la leur porter. Une semaine sur deux, ils vont à la cuisine pour couper des fruits et les mélanger à du yogourt et à du lait pour faire des frappés aux fruits; l'autre semaine, ils préparent des plateaux de légumes à livrer en classe.

Comme sa collègue Laura White, Jodi Taylor-Morrow s'est dite très étonnée de la réaction des enfants devant la nourriture.

«C'est comme si vous arriviez avec des bonbons! Il ne reste jamais rien sur nos plateaux de légumes», dit-elle au sujet de ce programme subventionné.

Manger comme des pionniers

Même si Ann Vieira, EAO, est désormais enseignante-bibliothécaire à l'Anson Taylor Public School à Scarborough, elle possède néanmoins une longue expérience (pas moins de 25 ans) de l'enseignement en salle de classe.

Elle a vu un certain nombre de changements positifs au fil des ans en ce qui concerne l'alimentation saine des enfants. Il est rare désormais de voir des parents apporter des sacs de restauration rapide à leur enfant pour le dîner. Dans son milieu urbain comptant une plus importante population immigrante, de nombreux élèves arrivent à l'école avec des repas sains et composés d'aliments variés. Son école incite également les élèves à participer à une variété de jeux actifs et son conseil scolaire restreint la vente de malbouffe dans le cadre de ses activités de financement.

M^me^ Vieira affirme qu'il est plutôt facile d'intégrer la nutrition aux exigences du curriculum d'une manière qui permet aux élèves de s'y intéresser. Pendant des années, dans le contexte de l'unité de cours sur les pionniers, elle demandait à ses élèves de 3^e^ année de comparer leur alimentation avec celle des pionniers. Les élèves créaient des graphiques et des annonces pour promouvoir les aliments que les pionniers mangeaient, soit en grande partie des légumes, des fruits et des grains entiers. À la fin de l'unité, la classe préparait et dégustait un buffet de mets typiques de l'époque des pionniers.

«Tout ce qui a un lien avec la nourriture motive les élèves, dit-elle. Ils adorent ça.»

EAO est le titre professionnel des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Je suis une

enseignante agréée de l'Ontario

Seuls les pédagogues qualifiés et agréés qui sont membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario peuvent se prévaloir du titre professionnel EAO – enseignante agréée ou enseignant agréé de l'Ontario.

Le sigle signifie que le membre appartient à la profession enseignante, une profession réglementée en Ontario, et suit les normes d'exercice et de déontologie élaborées pour les pédagogues de la province.

EAO LA MARQUE DU PROFESSIONNALISME EN ENSEIGNEMENT

France Bernier, EAO

Pour en savoir plus, consultez **eao.ca**.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Rien n'est perdu au secondaire

«LEURS ENFANTS PARTAGENT LEURS NOUVELLES CONNAISSANCES ET PRENNENT L'INITIATIVE DE CUISINER.»

Même si de nombreuses études ont démontré qu'il est plus facile d'inciter les enfants à adopter une alimentation saine si l'on commence en bas âge, il y a tout de même beaucoup d'espoir pour les adolescents qui vont à l'école secondaire. Husam Chehada, EAO, qui enseigne à l'École secondaire Michel-Gratton, à Windsor, est à même de le constater.

Comme M. Chehada enseigne le cours à option en nutrition et le programme de tourisme et hôtellerie aux élèves de la 9e à la 12e année, il demande à ses élèves de préparer des repas pour leurs pairs. En plus, les élèves de son cours de nutrition planifient, préparent et vendent des repas à la cafétéria, ce qui leur permet non seulement d'apprendre à préparer des repas sains pour un grand nombre de personnes, mais également à être des entrepreneurs.

Les parents sont très contents de voir leurs enfants acquérir ces nouvelles compétences liées à la vie courante.

«Leurs enfants partagent leurs nouvelles connaissances et prennent l'initiative de cuisiner à la maison», dit M. Chehada.

La prochaine étape? La récolte des légumes dans leur nouveau jardin. En avril, sa classe a planté des radis, des carottes, des petits pois et autres légumes dans la cour de l'école.

«Ces activités d'apprentissage pratique aident les élèves à acquérir une meilleure confiance en eux-mêmes en ce qui concerne la nourriture», explique l'enseignant.

Pendant ce temps, à l'école secondaire Gabriel-Dumont, une petite école de langue française de London, les élèves s'entassent, de 7 h 35 à 8 h, trois matins par semaine, pour manger des céréales, du yogourt, des fruits et des muffins faits maison. Le programme existe depuis 2007 et 90 jeunes, soit près de la moitié des élèves de l'école, en profitent.

«De nombreux jeunes doivent se lever très tôt pour venir à l'école et nous arrivent le ventre vide», affirme la directrice adjointe de l'école, Carole Beauchesne, EAO. «C'est un bon moyen de les encourager à commencer la journée du bon pied, tout en les sensibilisant aux choix alimentaires sains.»

Ressources à essayer

familykitchen.ca
Jeremy Durgana, EAO, qui enseigne à Richmond Hill, se sert de ce site pour aider ses élèves à trouver des recettes santé.

fmcoeur.on.ca
Rendez-vous sur le site de la Fondation des maladies du cœur pour trouver de l'information sur la saine alimentation et l'exercice, ainsi que des recettes qui feront plaisir aux enfants.

Qui veut de la pizza? L'histoire, la science et la culture des aliments : un guide pour les jeunes
Jan Thornhill aide les enfants à repenser leur relation avec les aliments entiers et transformés.

GettingtoYum.com
Karen Le Billon, qui crée des ressources pour permettre aux enseignants d'aider les enfants à avoir une alimentation variée et à l'apprécier, présente des ressources gratuites dans ce site web, dont des napperons imprimables et une liste de livres sur le sujet. Les visiteurs peuvent s'inscrire à un bulletin de nouvelles et ceux qui aiment les sciences peuvent consulter les études citées dans le livre.

oeeo.ca→Trouver une QA
Il existe un grand nombre de QA qui abordent différents aspects de la nutrition. Pour en apprendre plus, consultez notre site web.

«LES ÉLÈVES ONT APPORTÉ ET ESSAYÉ TOUTES SORTES D'ALIMENTS, COMME LA CARAMBOLE, LE KIWI, LES CONCOMBRES, LES SUSHIS, LES BAIES DE GOJI, LA PASTÈQUE ET LE PITAYA.»

Les petites choses qui comptent

Les programmes et les attentes du curriculum ont bel et bien une incidence sur l'idée et les impressions que les élèves se font de leur corps, de la nourriture, de l'activité physique et de la nutrition mais, du côté de la Trillium Woods Public School, Jeremy Durgana se dit convaincu que ses élèves sont tout aussi susceptibles de faire des changements à leur mode de vie lorsqu'on leur présente un modèle.

C'est pourquoi il ne demanderait jamais à ses élèves de faire dix extensions de bras dans le cours d'éducation physique sans les faire lui-même.

«Je veux être un exemple à suivre, explique-t-il. Cela me tient à cœur.» ■

Quelles sont les conséquences possibles de l'obésité juvénile?

Personne n'a envie de voir des élèves intelligents et aimables connaître des souffrances affectives ou physiques. Cela dit, les enfants et les jeunes atteints d'embonpoint ou d'obésité doivent affronter un certain nombre de défis importants. Ils sont plus susceptibles :

- de souffrir d'hypertension artérielle et d'hypercholestérolémie, deux facteurs de risque de maladie cardiovasculaire
- de développer le diabète de type 2
- de souffrir de problèmes respiratoires, comme l'apnée du sommeil et l'asthme
- de souffrir de stéatose hépatique, de calculs biliaires et de douloureuses brûlures d'estomac
- de souffrir de problèmes osseux et articulaires
- de développer une faible estime de soi et une image corporelle négative
- de souffrir de dépression
- de devenir victimes de mauvaises plaisanteries et d'intimidation.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Conférence de 2014
Hôtel Toronto Marriott Downtown Eaton Centre
5 au 7 novembre 2014

Inscrivez-vous avant le 19 septembre...

...pour un tarif avantageux à evenements.oeeo.ca

Discours principaux
- **Ken Taylor**, ancien ambassadeur du Canada en Iran
- **Jean Charest**, ancien premier ministre du Québec et ancien vice-premier ministre du Canada
- **Sally Armstrong**, militante des droits de la personne et journaliste

Aidez les étudiants à planifier leur prochaine démarche.

Rendez-vous sur ONTransfer.ca pour apprendre comment les étudiants peuvent faire reconnaître leurs crédits dans le système d'études postsecondaires de l'Ontario.

ONTransfer.ca

ONTransfer.ca est financé par le gouvernement de l'Ontario et maintenu par le Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario.

This information is also available in English.

@ONTransfer | #parcours

REAGAN

Nos bénévoles, un capital humain

Voici comment vous assurer que plaisir, engagement et enthousiasme sont au rendez-vous pour la petite armée de parents et de membres de la collectivité qui donnent un coup de main à votre école.

DE MELISSA CAMPEAU, AVEC DES DOCUMENTS DE MELISSA MARTZ

« Tout le monde ferme les yeux!, lance Trina Tran, EAO, aux 17 élèves surexcités de sa classe de jardin d'enfants à la Leslieville Junior Public School de Toronto. Notre lecteur mystère est arrivé!» Mike McCann, qui s'est fait un plaisir de réorganiser sa journée pour visiter l'école, se glisse dans la pièce avec une petite pile de livres et s'installe en tailleur sur le tapis auprès des enfants. «Vous pouvez ouvrir les yeux maintenant!», dit l'enseignante. Les enfants éclatent en une cacophonie de rires et on entend même quelques «Je te connais!» Le visage du fils de M. McCann rayonne de bonheur. Il est à la fois étonné et ravi de voir son père.

Notre bénévole est venu lire une nouvelle histoire aux élèves. L'enseignante invite souvent des bénévoles dans le cadre de son programme de lecteur mystère. Elle invite également des parents et des membres de la collectivité à participer à des sorties scolaires, des activités de financement, des événements spéciaux en classe et des activités quotidiennes comme des projets de bricolage, des constructions de blocs LEGO et des expériences scientifiques.

Une bénévole fait les délices des élèves lors de la cueillette de fonds annuelle de l'Huron Street Public School de Toronto.

En raison de l'augmentation de la taille des classes, les bénévoles font désormais partie intégrante de l'environnement scolaire. «Avec un autre adulte dans la pièce, les enseignants peuvent en faire davantage, explique M^me^ Tran. Cela nous donne plus de temps à consacrer aux élèves, sur une base individuelle, et nous permet d'aider ceux qui ont besoin de consignes supplémentaires.»

Dans certains cas, les bénévoles ne font que donner un simple coup de main en classe. Dans d'autres, la réussite ou l'échec d'un programme dépend de leur participation. Par exemple, c'est en grande partie grâce à Bernie Pickett, qui a pris sa retraite en 2013 après 31 ans d'enseignement, que la St. Mary's High School, à Kitchener, a toujours son équipe de football. Les entraîneurs de football sont rares et M. Pickett craignait l'annulation du programme où il avait enseigné pendant 23 ans. Il s'est donc proposé pour diriger l'équipe. Pour lui, il s'agit de continuer d'utiliser ses talents là où ils sont les plus utiles. «Les enseignantes et enseignants passent leur carrière à acquérir les compétences nécessaires pour aider les élèves, les parents, les collègues et la communauté scolaire, explique-t-il. Pourquoi ne voudraient-ils pas continuer d'utiliser et de partager ces atouts?»

Martin Bertrand, EAO, surintendant du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CÉPEO), affirme que son conseil scolaire compte sur une liste de 860 bénévoles. «Ces personnes partagent leurs connaissances et compétences avec les élèves, explique-t-il. Une telle contribution n'a pas de prix.» Lorsque les élèves voient des bénévoles à l'œuvre, cela peut les inspirer à donner de leur temps eux aussi, souligne-t-il.

PHOTOS : JOANNE K

Faciliter les choses

Pour aider à nourrir l'intérêt des bénévoles pour les activités scolaires, le conseil scolaire de M. Bertrand facilite dès le départ les activités de bénévolat. Le CÉPEO a conclu un partenariat avec le Réseau d'Ottawa pour l'éducation (**onfe-rope.ca**), un site qui compte une liste de postes pour les bénévoles, un formulaire d'inscription en ligne et des ressources pour les personnes intéressées. «Toute la ville peut y accéder, explique M. Bertrand. Quand quelqu'un cherche des occasions de bénévolat, il peut visiter le site et consulter une liste de postes disponibles.» L'autre avantage de ce type de site est la possibilité de recueillir des renseignements sur d'éventuels bénévoles. Lorsqu'une école recherche une personne ayant des compétences particulières, le site lui permet de dénicher facilement la bonne personne et de la contacter.

Même lorsqu'ils ne disposent pas de ressource externe en ligne, les responsables de l'administration scolaire peuvent simplifier le processus de bénévolat en fournissant, dans le site web du conseil scolaire et dans celui de l'école, des renseignements sur la manière d'offrir ses services et sur les attentes à l'égard des bénévoles. L'école peut ensuite créer un processus cohérent pour associer les bénévoles aux postes qui leur conviennent le mieux. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario recommande que les conseils scolaires vérifient minutieusement les antécédents des bénévoles avant de les accepter.

La bonne personne au bon endroit

Trouver le bon bénévole pour la tâche est primordial pour toutes les personnes concernées. «Il est important de bien placer les bénévoles en fonction de leurs champs d'intérêt, de leur expertise et du temps qu'ils sont prêts à donner, explique Antonia Pottier, EAO, enseignante au jardin d'enfants à la St. Anne Catholic School de Kitchener. Un bénévole créatif pourrait avoir envie de donner un coup de main dans un cours d'arts plastiques», explique-t-elle. Une autre bénévole, qui possède des compétences en technologie, pourrait partager son expertise dans un cours d'informatique.

Reconnaître les contributions

Qu'ils donnent un coup de main à la campagne de financement annuelle,

Pour tirer le maximum de vos bénévoles

Quand les choses se passent bien, que des bénévoles motivés et compétents contribuent au bon déroulement des activités en classe ou d'un événement particulier, les enseignants ont tout à coup plus de temps à consacrer à leurs élèves. Voici cinq façons de tirer le maximum de vos bénévoles.

1 Récoltez de l'information

Comment des enseignants déjà pressés pourraient-ils gérer une équipe de bénévoles? Cela n'a pas besoin d'être une lourde tâche, dit Joanne Dofalto, coordonnatrice bénévole à l'Huron Street Junior Public School, à Toronto, qui gère en moyenne 40 bénévoles par mois. Y consacrer un peu de temps au début des classes pourrait permettre aux choses de se dérouler rondement le reste de l'année. «Les enseignants peuvent envoyer une note ou un courriel à tous les bénévoles potentiels pour leur faire connaître les postes disponibles et pour demander des renseignements sur les aptitudes, passe-temps et intérêts des parents», dit M^me^ Dofalto.

2 Le jeu d'association

Lorsque les enseignants ont un tableau de renseignements sur les bénévoles sous la main, il est beaucoup plus facile pour eux de trouver la personne idéale lorsqu'une occasion se présente. Une bonne association des bénévoles aux tâches peut rendre la collaboration beaucoup plus valorisante pour tout le monde : les élèves, les bénévoles et les enseignants.

«Lorsque les bénévoles sont peu enclins à communiquer leurs goûts et aptitudes, commencez par leur donner une tâche facile», recommande M^me^ Dofalto. Les voir à l'œuvre vous donnera une idée de leurs compétences et de leur niveau de motivation.

3 Établissez des attentes

Faites preuve d'autant de précision que possible au moment du recrutement. «Dites quelque chose comme "j'aimerais que quelqu'un vienne pendant une heure pour m'aider à organiser une activité de bricolage"», recommande M^me^ Dofalto. Lorsque la tâche et sa durée sont énoncées clairement, vous et votre bénévole risquez beaucoup moins d'être déçus ou surpris.

4 Prévoyez les pépins

Il ne vous faudra pas beaucoup de temps pour apprendre à connaître vos bénévoles, surtout s'il s'agit de parents d'élèves. En apprenant à les connaître, vous pourrez leur confier les tâches qui correspondent le mieux à leurs aptitudes.

M^me^ Dofalto explique que, selon son expérience, le problème le plus courant est le manque de fiabilité, et ce, malgré les bonnes intentions. Lorsque cela se produit, demandez à deux personnes de venir, au cas où l'une d'elles ne se présenterait pas. Si les deux personnes viennent, il y aura tout de même bien assez de travail pour tout le monde. Dans les cas où vous avez absolument besoin de quelqu'un pour vous aider (lors d'une sortie scolaire, par exemple), M^me^ Dofalto recommande de demander à une deuxième personne de venir, au cas où la première vous fasse faux bond.

5 Quand ça ne marche pas

Il se peut que, dans certains cas, des bénévoles ne cadrent tout simplement pas avec les rôles disponibles dans votre classe. Cherchez à savoir si on pourrait avoir besoin d'eux ailleurs dans l'école (pour ranger les livres à la bibliothèque ou vendre des billets pendant des activités de financement, par exemple).

«Certains enseignants choisissent d'avoir une conversation directe avec la personne concernée, affirme M^me^ Dofalto, mais j'ai tendance à mettre fin à la relation en douceur, en faisant de moins en moins appel à cette personne.» Elle souligne que pour les enseignants qui voient les parents bénévoles tous les jours lorsqu'ils viennent déposer et chercher leurs enfants à l'école, c'est une bonne idée d'user de délicatesse et d'éviter toute confrontation.

«Je dirais que 99 pour cent des bénévoles sont des gens merveilleux, dit M^me^ Dofalto. Ils ont tellement d'expérience et d'enthousiasme que les efforts en valent vraiment la peine.»

En raison de l'augmentation de la taille des classes, les bénévoles font maintenant partie intégrante de l'environnement scolaire.

accompagnent une classe le temps d'une sortie scolaire ou dirigent une pièce de théâtre, la plupart des bénévoles donnent de leur temps parce qu'ils sont conscients de l'existence d'un besoin, veulent aider et aiment travailler avec les enfants. Cela dit, comme pour les employés rémunérés, la reconnaissance de leurs efforts et de leur travail bien fait contribuera grandement à les motiver et à susciter leur enthousiasme.

Par exemple, le conseil scolaire de M. Bertrand remet des certificats et des lettres de remerciement, tandis que les écoles organisent des activités spéciales pour montrer leur gratitude aux bénévoles pendant la Semaine de l'action bénévole.

Certaines écoles organisent d'importants événements pour remercier tous leurs bénévoles en même temps. Laura Kelly, qui donne de son temps depuis huit ans à la St. Clement Catholic Elementary School, à St. Clements, dit que son école invite les bénévoles à un déjeuner de célébration pendant la Semaine de l'action bénévole. À la Suddaby Public School de Kitchener, on organise un goûter annuel au cours duquel les bénévoles reçoivent une plante et une lettre de remerciement personnelle de la part des élèves.

En plus de la reconnaissance que les écoles témoignent aux bénévoles, les classes peuvent également leur adresser des remerciements. M^me^ Tran en a d'ailleurs fait une activité en classe. Elle prend des photos instantanées de ses élèves tenant les lettres pour épeler le mot «merci». Les élèves collent ensuite l'image sur du papier de bricolage et composent ensemble, pour le ou la bénévole, un message personnel de circonstance.

D'autres écoles choisissent de faire un don au nom du bénévole à l'organisme de bienfaisance de son choix (ou au nom de tous les bénévoles). Les écoles peuvent également recommander les membres les plus remarquables de leur communauté pour des prix régionaux, provinciaux et nationaux.

Créer une communauté

Créer une équipe de bénévoles intéressés et motivés qui feront bénéficier les élèves de leur expérience et de leur enthousiasme peut avoir des effets positifs qui dépassent largement les murs de la classe. «Les bénévoles contribuent à tisser des liens entre la collectivité et l'école, dit M^me^ Tran. C'est une très bonne chose, parce que tous les membres de la collectivité ont intérêt à voir les élèves réussir.» ■

EAO memberperks[MD]

Plus de 1200 rabais dans des magasins de marque et des commerces locaux comme...

économisez en moyenne par voiture **1000's$**

économisez en moyenne par visite **20,00$**

économisez en moyenne par billet **4,25$**

économisez en moyenne par achat **150$**

économisez en moyenne par achat **30,25$**

économisez en moyenne par visite **10,00$**

De tout, allant des **chaussures** aux **voyages** en passant par les **bijoux** et les **voitures!**

Comment profiter du programme de rabais EAO MemberPerks[MD]

1.

Inscrivez-vous à eao.ca/rabaisauxmembres

2.

Consultez les rabais disponibles en ligne ou avec l'appli de l'Ordre

3.

Lisez les instructions pour savoir comment obtenir vos bons rabais*

L'appli est accessible aussi bien en français qu'en anglais, à partir des plates-formes iOS, Windows et Android.

***Important!** Vous ne pouvez pas utiliser votre carte EAO pour obtenir les rabais du programme EAO MemberPerks[MD].

Profitez de rabais et économisez!

eao.ca/rabaisauxmembres

©Tous droits réservés Venngo Inc. 2014. MemberPerks[MD] est une marque déposée de Venngo Inc. Toutes autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

venngo

LES TÉMOINS *TÉMOIGNENT*

De plus en plus de membres de la profession sont appelés à comparaître devant les tribunaux. Voici quoi faire si cela vous arrive.

D'ABIGAIL CUKIER

Collette Dowhaniuk, ancienne directrice d'école du Toronto District School Board à la retraite, se souvient très bien de la première fois où elle a dû témoigner en cour. Elle avait reçu une assignation à témoigner devant un tribunal pour adolescents concernant un élève accusé d'agression. Son témoignage devait porter sur le tempérament de l'adolescent.

«Je n'avais jamais mis les pieds dans un palais de justice et encore moins dans une salle d'audience, se rappelle-t-elle. Je pensais que les choses allaient se dérouler comme dans un épisode de *La Loi et l'Ordre.*» La réalité s'est avérée beaucoup moins excitante. «C'est moins spectaculaire que vous ne l'imaginez, affirme-t-elle. Il y a beaucoup de gens, beaucoup de discussion. Cela peut être difficile de s'y retrouver.»

M^me^ Dowhaniuk, qui est maintenant conseillère spécialisée en services de protection pour l'Ontario Principals' Council, a fini par être à l'aise à la barre des témoins et a été appelée à témoigner six fois au cours des 13 ans où elle a été directrice d'école. Son histoire n'est pas inhabituelle. De plus en plus, les parents et les avocats demandent au personnel enseignant de fournir des renseignements ou de témoigner dans des dossiers de garde d'enfants.

«Les enseignantes et enseignants se retrouvent toujours coincés entre l'arbre et l'écorce», explique Marvin Zuker, juge du tribunal provincial à Toronto et professeur agrégé à l'IEPO/UT.

Les pédagogues qui se font entraîner dans des cas où les émotions règnent peuvent vivre un stress intense. «Évidemment, ce n'est pas agréable d'être coincé dans un conflit familial», affirme Guy Allaire, EAO, directeur de l'école élémentaire catholique des Voyageurs à Orléans.

Afin de vous y retrouver, il est important de connaître vos droits et de savoir à quoi vous attendre. Cela peut faire toute la différence dans les dossiers délicats, comme ceux qui portent sur la garde d'un enfant. Le parent qui n'a pas la garde de l'enfant cherche souvent à obtenir des modifications à ses droits de visite. On demande alors aux enseignants de fournir des éléments de preuve pour déterminer si un parent se montre responsable ou assiste aux soirées de rencontres avec les enseignants, par exemple.

Pour commencer

Si vous recevez une assignation à témoigner, que devriez-vous faire? «Tout d'abord, lisez attentivement la sommation afin de comprendre ce qu'on vous demande», dit Lonny Rosen, partenaire du cabinet Rosen Sunshine s.r.l., qui représente régulièrement des clients provenant de disciplines professionnelles et autres instances réglementaires. Faut-il vous présenter à une audience? Fournir un dossier? Aller au tribunal avec certains documents? «L'assignation à témoigner précise ce qu'on attend de vous», explique M. Rosen. Vous devez ensuite informer votre direction d'école; si vous êtes directrice ou directeur d'école, avisez votre conseil scolaire. «Puis contactez votre association ou fédération, car elle fournit souvent des conseils à ce sujet et peut vous offrir de l'appui», ajoute-t-il.

Le site web des organisations concernées comprend des pages informatives où des spécialistes donnent des renseignements et répondent à vos questions.

Comparution obligatoire

Quand vous recevez une sommation ou une assignation à témoigner, vous devez généralement comparaître en cour (vous présenter à une audience ou à un processus semblable devant un arbitre, un conseil scolaire ou un tribunal) afin de présenter des éléments de preuve. Des documents ou des dossiers que vous possédez et vos connaissances personnelles peuvent servir de preuve. «La personne qui reçoit une sommation ou une assignation à témoigner doit se présenter en cour à titre de témoin à une instance dont elle ne fait pas nécessairement partie», remarque M. Rosen. Étant donné qu'une instance peut traiter de cas tels un procès criminel, un litige portant sur la garde d'un enfant, un recours en congédiement injustifié ou une poursuite judiciaire au sujet d'un contrat, il est naturel que la plupart des gens soient ennuyés de témoigner. Cependant, une assignation à témoigner enclenche le processus judiciaire

ILLUSTRATION : KIM ROSEN

et transforme une demande d'information en une obligation légale.

Si vous ne vous présentez pas à l'instance, on considérera que vous avez violé une ordonnance de la cour et on pourrait vous donner une amende ou vous emprisonner, explique Eric Roher, dirigeant national de l'Education Focus Group au cabinet juridique Borden Ladner Gervais.

Communication facultative

Les avocats communiquent souvent avec les témoins potentiels à l'avance, avant ou après avoir délivré l'assignation à témoigner. «L'avantage, du point de vue de l'avocat, est de savoir si le témoignage d'une personne sera utile», remarque M. Rosen. Par ailleurs, le témoin aura ainsi l'occasion de prendre conscience de l'information que l'avocat recherche. M. Rosen conseille toutefois aux enseignants et aux directions d'école d'être prudents. «Certains renseignements recherchés par les avocats, tels les dossiers scolaires, ne peuvent être fournis que s'il y a ordonnance d'un tribunal ou consentement de la personne concernée par le dossier. Il est important de s'assurer que la personne demandant des renseignements est autorisée à les recevoir.» Par exemple, s'il s'agit d'un litige portant sur la garde d'un enfant, il se peut qu'une entente de séparation ou de divorce vous interdise de donner des renseignements au parent non gardien. Cela veut dire que vous ne devez pas donner ces renseignements à son avocat. «Sans un consentement ou une autorisation, même si vous avez reçu une sommation, vous n'êtes pas autorisé à fournir ces renseignements avant de vous présenter à l'audience», souligne M. Rosen.

Même si vous avez le consentement et l'autorisation, vous n'avez aucune obligation de parler à une des parties concernées avant la procédure judiciaire, et ce, même si la demande d'information provient d'un parent, d'un avocat ou d'une autre personne impliquée dans le litige. Bref, si vous avez reçu une assignation à témoigner, votre obligation se limite à témoigner en cour.

Présenter un dossier scolaire

Que faire si l'on vous demande par écrit de présenter un dossier scolaire de l'Ontario? Comme ce dossier est confidentiel en vertu de la *Loi sur l'éducation*, l'école doit avoir la permission écrite du parent ou du tuteur de l'élève avant de le divulguer. Dans le cas d'un litige civil, si cette permission n'a pas été accordée, l'école garde le dossier confidentiel jusqu'à la réception d'une ordonnance de la cour. Dans le cas d'une affaire criminelle, toutefois, le Code criminel et la *Loi sur la preuve au Canada* ont prépondérance sur la *Loi sur l'éducation*.

Lorsqu'une école doit fournir le dossier scolaire d'un élève, c'est une bonne idée d'en apporter une copie, ainsi que l'original, à la cour. «Habituellement, le tribunal accepte les photocopies», affirme M. Roher, puisque les écoles ont la responsabilité de conserver le dossier original en vertu de la *Loi sur l'éducation*.

Vos notes personnelles deviennent la propriété du conseil scolaire et vous devez les présenter si elles font l'objet d'une assignation à produire des documents.

«Si le nom d'autres élèves apparaît dans vos notes, supprimez-le, conseille M. Roher. Gardez également à l'esprit qu'un parent pourrait avoir accès à vos notes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée.* Donc, limitez-vous à des commentaires factuels et objectifs.»

L'attente peut être longue

Il est possible qu'un enseignant arrive au tribunal à 10 h et attende toute la journée, ou encore ne soit pas appelé à témoigner. Un représentant du conseil scolaire peut appeler un avocat et lui demander de préciser vers quelle heure vous devrez témoigner. Les avocats peuvent négocier en votre nom pour essayer de limiter les répercussions sur la classe, étant donné que votre absence affecte les élèves.

Si votre présence est nécessaire, analysez bien la situation et préparez-vous. «Il est normal de ressentir de la nervosité, explique M^me^ Dowhaniuk. Parlez à des collègues qui l'ont déjà fait.»

Si vous témoignez pour le conseil scolaire et que vous avez accepté de répondre à des questions avant le début des audiences, son avocat voudra vous préparer. Vous aurez probablement à parler de vos déclarations passées, à discuter d'autres témoignages, et à vous exercer à répondre aux questions et à soutenir un contre-interrogatoire.

Le témoignage

«Les enseignantes et enseignants, comme la plupart des professionnels, ont des obligations qui dépassent celles des autres témoins», souligne M. Rosen. Tout témoin a la responsabilité de dire la vérité, sinon il risque d'être coupable d'un parjure. «Mais il faut également se montrer professionnel, coopératif et franc avec les avocats, la cour et le tribunal, sinon cela pourrait équivaloir à une faute professionnelle», ajoute-t-il.

Livrez votre témoignage de manière objective et factuelle. «Ne montrez aucune préférence, conseille M. Roher. Même si vous avez une opinion, ce n'est pas votre rôle de favoriser l'une ou l'autre des parties.» L'avocat souligne également que les apparences ont de l'importance. Veillez donc à vous habiller professionnellement et à faire preuve de respect. «Écoutez attentivement chaque question et répondez seulement à la question, ajoute-t-il. Ne vous étendez pas sur le sujet et évitez d'ajouter de l'information. Si vous n'avez pas compris une question, dites-le.»

N'argumentez pas et ne tentez pas de jouer au plus malin avec le juge ou l'avocat, souligne M. Roher. Ne jamais parler d'autres élèves ou commenter l'état physique, mental ou émotif des gens. Laissez ces détails aux témoins experts.

Je ne me souviens plus

Il importe de vous rappeler que votre profession est d'enseigner, et non de témoigner en cour. «Je ne me souviens plus» est une réponse parfaitement légitime lorsque vous ne vous souvenez vraiment plus de la situation. «On considère que vous possédez une expertise que d'autres dans la salle d'audience ne possèdent pas. C'est pourquoi on souhaite vous entendre et on vous accorde une grande crédibilité», dit M^me^ Dowhaniuk. ■

Obligation professionnelle
Tenir des audiences sur des questions d'agrément et de discipline fait partie du mandat de l'Ordre. Il est important de noter que les enseignantes et enseignants doivent coopérer avec l'Ordre dans son enquête, y compris parler à l'avocat de l'Ordre avant l'audience, sans sommation.

lu, vu, entendu

Des enseignantes et enseignants ont lu ces ouvrages et les ont évalués pour vous.

Pour des ressources en anglais, rendez-vous à **professionallyspeaking.oct.ca**. *Vous pouvez emprunter la plupart des ouvrages en question à la bibliothèque Margaret-Wilson, à l'exception de certaines trousses de classe. Composez le* ***416-961-8800*** *(sans frais en Ontario :* ***1-888-534-2222****), poste* ***689*** *ou envoyez un courriel à* **biblio@oeeo.ca** *pour réserver votre copie.*

Jean-Claude Larocque et Denis Sauvé (voir «Un enseignant exemplaire», déc. 2007) sont des amis et collègues de longue date. Ils ont enseigné le français et l'histoire à l'école secondaire catholique Le Relais d'Alexandria où M. Larocque y a fondé la troupe de l'école le Café chantant, pour laquelle ils ont écrit plusieurs pièces de théâtre à caractère historique. Maintenant à la retraite, ils continuent de collaborer en écrivant des romans historiques, dont une trilogie sur Étienne Brûlé publiée en 2010-2011.

En 2012, MM. Larocque et Sauvé cherchaient un nouveau projet. «Cent ans s'étaient écoulés depuis le vote sur le Règlement 17 en 1912. On a pensé qu'il fallait revisiter le sujet et essayer de le traiter en sortant de l'histoire officielle», explique M. Sauvé. Il existe plusieurs livres sur ce règlement qui interdisait l'enseignement en français dans les écoles de l'Ontario. Selon les auteurs, *John et le Règlement 17* est la première œuvre de fiction sur le sujet.

À l'aide de cette histoire, les auteurs souhaitent encourager les jeunes Franco-Ontariens à prendre conscience de la lutte pour la défense des droits des francophones et démontrer que l'assimilation est encore chose courante en 2014.

En essayant de mettre leur récit à la portée des jeunes, MM. Larocque et Sauvé ont créé une autre réalité dans un contexte historique au moyen d'un jeu de spectres et de fantômes. «Il y avait toujours des histoires de fantômes et de revenants dans les familles canadiennes-françaises de l'époque. On a utilisé cet aspect pour faire revivre le Règlement 17 et les personnages de cette période de l'histoire.»

—Rochelle Pomerance, responsable de la rubrique

JOHN ET LE RÈGLEMENT 17

DE JEAN-CLAUDE LAROCQUE ET DENIS SAUVÉ

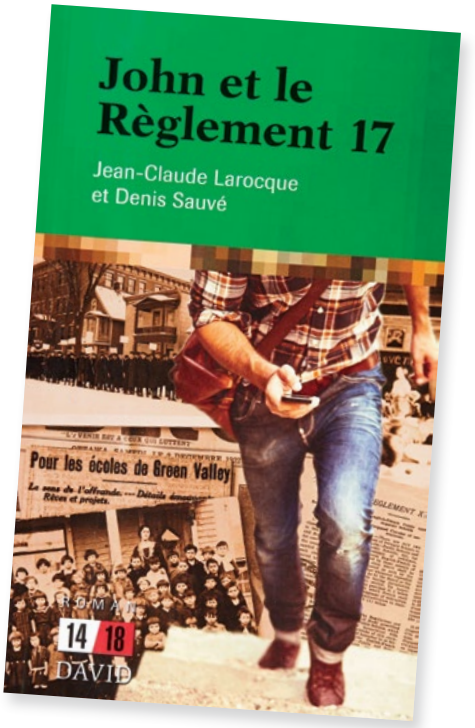

Les auteurs de la trilogie sur Étienne Brûlé, qui a connu un grand succès aux Éditions David, récidivent avec un autre récit à saveur historique.

Après la mort de son Pépère, John hérite d'une boîte mystérieuse qui le transporte dans le passé. Il recule de cent ans, mais reste invisible pour tout le monde, sauf pour le spectre du défunt grand-père et d'une institutrice nommée Florence Quesnel. Entre le rêve et la réalité, John, de son vrai nom Jean-Baptiste, est témoin des événements qui ont marqué la lutte des francophones après l'adoption du Règlement 17 en 1912.

Le roman rappelle avec brio cet épisode désolant de l'histoire des Franco-Ontariens, lequel a mené à la fondation de l'école libre du Sacré-Cœur dans le petit village de Green Valley. Les transitions entre le présent et le passé se font en douceur et plongent le lecteur au cœur des nombreux combats que John doit livrer chaque jour en plus de ceux dont il est témoin dans le passé. Précipité dans le monde des adultes, John n'aura pas le loisir de boucler son adolescence. Il en a lourd sur les épaules, ce John! Un petit bijou pour les Franco-Ontariens.

Critique de **Dominique Roy**, EAO, enseignante de français, école secondaire catholique Sainte-Marie, Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, New Liskeard.

John et le Règlement 17; Les Éditions David; Ottawa; 2014; 244 p.; ISBN 978-2-89597-387-4; 14,95 $; 613-830-3336; **info@editionsdavid.com**; **editionsdavid.com**

La brute et la belle

D'ÉRIC GODIN

Ce roman se résume en un mot : mignon. La simplicité de son vocabulaire et ses courts chapitres nous donnent le goût d'entamer le prochain. On se met dans la peau du narrateur, qui est l'intimidateur, pour mieux comprendre son raisonnement derrière ses décisions d'agir. Loin de justifier son comportement, il nous donne accès à un fil narratif. Ce roman trace un portrait de la solitude ressentie à l'adolescence, que ce soit en raison de sa différence ou de changements majeurs à cette période critique du développement.

Le personnage principal, Jocelyn, a l'habitude de se faire payer pour protéger les plus vulnérables. Disons qu'avec sa corpulence, il fait peur à plus d'un. Sa vie va cependant changer lorsqu'il accepte de protéger la belle Marie-Noëlle, qui n'a pourtant pas l'air d'avoir besoin de lui.

Je recommande la lecture de ce roman, surtout dans les cours appliqués en 9e et en 10e année. Ce roman suscitera des discussions intéressantes sur des thèmes comme l'intimidation et la violence physique et psychologique. Il peut aussi servir d'appui aux leçons obligatoires de sensibilisation contre l'intimidation.

Critique de **Mélany Bouchard**, EAO, enseignante de français, école secondaire catholique Franco-Cité, Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, Ottawa.

La brute et la belle; Soulières éditeur; Saint-Lambert; 2014; ISBN 978-2-89607-262-0; 224 p.; 15,95 $; 450-465-2968; **soulieresediteur.com**

L'odeur du café

DE DANY LAFERRIÈRE, ILLUSTRATIONS DE FRANCESCO ROVIRA

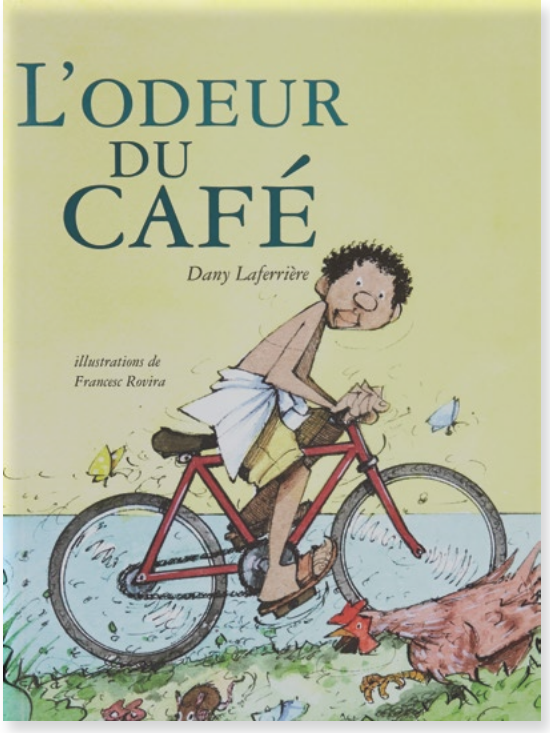

Été 1963, à Petit-Goâve, à quelques kilomètres de Port-au-Prince, en Haïti. Grâce à ce récit autobiographique, Dany Laferrière parle avec beaucoup de tendresse de sa vie quotidienne avec Da, sa grand-mère, de ses amis, de ses jeux après l'école et de ses premiers émois amoureux.

L'odeur du café est une œuvre composée de courts récits, parfois de quelques lignes seulement. Chaque narration se suffit à elle-même. Ce sont des souvenirs entremêlés qui forment une unité grâce à la délicatesse du style et à la virtuosité de l'auteur. Des réalités aussi difficiles que la perte d'un proche sont abordées en filigrane : «Un soir, [mon grand-père] avait l'air plus fatigué que d'ordinaire. Il a à peine touché à son repas, s'est longuement brossé les dents avant d'aller se coucher. Une dernière fois.»

Ce récit conviendra à tous les âges. Vous pourrez étudier les bases de la narration avec les élèves de l'élémentaire et la puissance des images avec ceux du secondaire : «Nous avons un chien… Il a eu un accident et depuis, il a une drôle de démarche. On dirait qu'il porte des chaussures à talons hauts, et qu'il a adopté la démarche prudente et élégante des vieilles dames…»

Si le livre plaît tant au lecteur, c'est parce que ce jeune narrateur est chacun de nous : l'enfant que nous avons été ou celui que nous sommes encore.

Critique de **Bertrand Ndeffo Ladjape Mba**, EAO, enseignant de français, 11e-12e année, Collège français de Toronto, Conseil scolaire Viamonde.

L'odeur du café; Les Éditions de la Bagnole; Montréal; 2014; ISBN 978-2-89714-055-7; 160 p.; 19,95 $; Messageries ADP; 450-640-1237; **adpcommandes@messageries-adp.com**; **messageries-adp.com**

PHOTOS : MATTHEW UTEPLO

Défense d'entrer

DE CAROLINE HÉROUX, AVEC LA COLLABORATION DE SON FILS DE 10 ANS, CHARLES-OLIVIER LAROUCHE

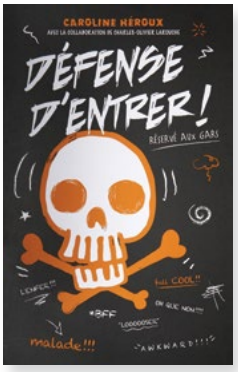

Dans son deuxième roman, l'auteure met en vedette Lolo, un garçon de 11 ans. Le lecteur découvre ses aventures dans le carnet où il note ses activités quotidiennes.

Au début, pour Lolo, l'écriture est une affaire de filles; il s'en moque. Sa demi-sœur de 15 ans, Mémé (ou Amélie), avec qui il se dispute souvent, cache un journal intime sous son oreiller. Curieux et malin, Lolo se retrouve souvent dans sa chambre, puni. Au fil du temps, il finit par avoir un carnet plein d'histoires qui sont les siennes. À l'école, il y a ses amis, «les trois mousquetaires», les moins bons, et puis Justine! À la maison, il y a sa mère qui voit et entend vraiment tout, les jumeaux et Mémé.

Ce livre est écrit dans une langue facile le rendant accessible à un public de 9 à 12 ans. Le format du texte est celui d'un vrai carnet avec des fautes, des parenthèses, des majuscules, des points d'exclamation et des P.-S.

Ce roman stimule l'écriture, encourage les jeunes à jouer avec les conventions grammaticales et développe leur pensée critique.

Critique d'**Elsa Reka**, EAO, suppléante de français cadre et d'immersion, District School Board of Niagara, Saint Catharines.

Défense d'entrer; Les Éditions de la Bagnole; Montréal; 2014; ISBN 978-2 89714-119-6; 17,95 $; Messageries ADP; 450-640-1237; **adpcommandes@messageries-adp.com**; **messageries-adp.com**

Légendes pédagogiques – L'autodéfense intellectuelle en éducation

DE NORMAND BAILLARGEON

Professeur à l'Université du Québec à Montréal, spécialiste en sciences de l'éducation et philosophe, Normand Baillargeon analyse en profondeur 14 «légendes pédagogiques», soit de fausses idées largement véhiculées comme vraies. Malheureusement, se désole-t-il, c'est sur ces idées que se fondent de nombreuses approches pédagogiques actuelles, ce qui mène au mieux à l'inefficacité et au pire, à l'échec.

M. Baillargeon examine les intelligences multiples, les styles d'apprentissage, la programmation neurolinguistique (PNL), l'effet Mozart, le *Brain Gym*, les distinctions entre cerveau droit et cerveau gauche, et autres «neuromythes».

D'où viennent ces «légendes»? De théories pseudoscientifiques jamais sérieusement vérifiées, d'associations boiteuses entre découvertes scientifiques et méthodes éducatives, voire prémisses erronées ou fantaisistes, dit-il.

Légendes pédagogiques nous incite à la prudence, à la rigueur intellectuelle et à la vision critique. Il nous invite à «consulter la recherche crédible» avant d'entraîner nos élèves dans des expériences pédagogiques, comme l'utilisation des nouvelles technologies à l'école.

Critique d'**Hélène Matteau**, ex-enseignante au secondaire (Québec), journaliste et réviseure.

Légendes pédagogiques – L'autodéfense intellectuelle en éducation; Collection Essai libre; Les éditions Poètes de brousse; Montréal; 2013; ISBN 9782923338682; 280 p.; 30 $; 514-289-9452; **pdbeditions@yahoo.ca**; **poetesdebrousse.org**

Chère Malala

DE ROSEMARY MCCARNEY, EN COLLABORATION AVEC PLAN INTERNATIONAL

Malala Yousafzai est une source d'inspiration pour tous. La bravoure et la détermination de la jeune Pakistanaise ont attiré l'attention internationale. Malala est aussi devenue la plus jeune personne en lice pour le prix Nobel de la paix.

Ce livre lui rend hommage. Des filles provenant des quatre coins du monde lui écrivent des lettres témoignant de leur admiration et de leur solidarité. Chaque lettre est accompagnée de photos saisissantes illustrant «ces autres Malala» qui vivent le même combat, celui de surmonter les obstacles les empêchant d'aller à l'école, dont la pauvreté, la discrimination, le mariage précoce et la violence.

Le livre se termine par des extraits du discours touchant de Malala à l'Assemblée des jeunes des Nations Unies, le 12 juillet 2013. *Chère Malala* est un manifeste simple mais émouvant, idéal pour sensibiliser nos élèves et amorcer la discussion sur le droit à l'éducation et à l'égalité des sexes. À noter que les profits de ce livre sont versés au programme *Parce que je suis une fille* de Plan International.

Critique de **Mélanie Gamache-MacPhail**, EAO, enseignante d'Actualisation linguistique en français et du Programme d'appui aux nouveaux arrivants, 9e à 12e année, collège catholique Franco-Ouest, Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, Ottawa.

Chère Malala; Bayard Canada; Montréal; 2014; ISBN 978-2-89579-596-4; 36 p.; 15,95 $; 1-800-668-2547; **sac@bayardcanada.com**; **www.bayardlivres.ca**

Le baiser mauve de Vava

DE DANY LAFERRIÈRE,

ILLUSTRATIONS DE FRÉDÉRIC NORMANDIN

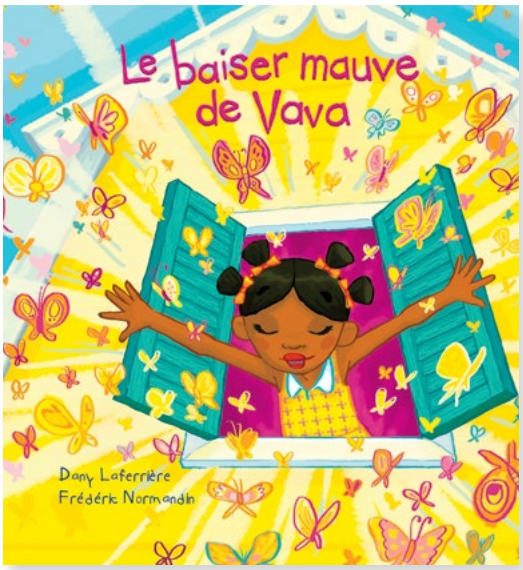

Les habitants de Petit-Goâve, ville pittoresque de l'ouest d'Haïti, vivent sous un régime dictatorial. Malgré tout, chacun poursuit ses activités quotidiennes. Pourquoi un baiser mauve? Le mauve est la couleur de la paix, de l'amour et de la sagesse.

Vieux Os, jeune garçon en visite chez sa grand-mère, rencontre une petite goâvienne qui lui fait chavirer le cœur. Malgré les obstacles qui se dressent, son esprit lutteur et son amour pour elle lui servent de bouclier. Sur la toile de fond de Petit-Goâve, ce jeune garçon nous raconte ce qui a motivé son désir de s'approcher de sa belle. Son histoire tissée de crainte et de tendresse révélera ce qui se cache au plus profond de ses rêves.

Les illustrations colorées de ce chef-d'œuvre illustrent bien l'univers authentique et les états d'âme des personnages.

Ce livre s'adresse aux enfants de 5 ans et plus, mais les adultes l'apprécieront aussi. Il n'est pas surprenant que l'auteur et l'illustrateur aient reçu plus d'un prix!

Critique de **Chantal Proulx**, EAO, directrice adjointe, école St. Avila, Pembina Trails School Division, Winnipeg.

Le baiser mauve de Vava; Les Éditions de la Bagnole; Montréal; 2013; ISBN 978-2-923342-86-3; 52 p.; 21,95 $; Messageries ADP; 450-640-1237; **adpcommandes@messageries-adp.com**; **messageries-adp.com**

carrières

ERO RTO
THE RETIRED TEACHERS OF ONTARIO
LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS DE L'ONTARIO

Directeur général/ Directrice générale

ERO/RTO est à la recherche d'un nouveau directeur général afin de remplacer le titulaire actuel du poste qui prendra sa retraite en juillet 2015. En vue de faciliter cette transition, le directeur général désigné entrera en fonction en mai 2015. Les enseignantes et enseignants retraités de l'Ontario/The Retired Teachers of Ontario (ERO/RTO) est un organisme bilingue à but non lucratif créé en 1968, offrant des services à plus de 70 000 membres répartis dans 46 districts en Ontario et deux en Colombie-Britannique. ERO/RTO a comme mandat de protéger la rente de ses membres, de superviser les régimes de santé des membres et de leurs proches et de promouvoir les intérêts des aînés et des retraités du secteur de l'éducation. Pour plus de détails, visitez le site Web www.rto-ero.org.

Le directeur général est un membre non votant du Conseil de direction provincial et du Sénat d'ERO/RTO, trésorier de la corporation, en plus de représenter ERO/RTO au Comité du régime de retraite de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO). Il (elle) travaille étroitement avec un président ou une présidente bénévole, le Conseil de direction provincial et différents comités permanents, de même qu'avec des cadres supérieurs dévoués pour mettre en application les directives du Sénat et du Conseil de direction provincial afin de faire progresser les objectifs stratégiques et les intérêts d'ERO/RTO et de ses membres. Le directeur général doit aussi veiller à l'évaluation, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan à long terme d'ERO/RTO, en plus de conseiller et d'appuyer la direction des districts sur les enjeux importants relatifs aux membres. Le titulaire du poste doit aussi interpréter et appuyer les Statuts et règlements provinciaux, en plus de refléter et de faire progresser l'image de marque d'ERO/RTO auprès des autres organismes, affiliés et agences, y compris le gouvernement. Le directeur général sera aussi impliqué dans l'essor et le développement de la Fondation de bienfaisance ERO/RTO.

Le candidat recherché possède une expérience actuelle ou récente à titre de dirigeant administratif d'un système d'éducation public. Il (elle) saura démontrer des capacités dynamiques, stratégiques et d'adaptation, tout en étant bien informé des enjeux liés aux rentes ayant un impact pour ERO/RTO et ses membres. Le candidat recherché possède des talents de leadership et de gestionnaire, en plus d'un sens poussé des affaires. Il (elle) maintiendra aussi des contacts politiques, tout en reflétant une image dynamique d'ERO/RTO dans différents secteurs et auprès des membres, des principales parties prenantes et des partenaires. Le bilinguisme est considéré un atout.

Pour discuter de ce poste en toute confidentialité, veuillez faire parvenir une lettre de présentation ainsi que votre curriculum vitæ en faisant référence au Projet n° **RTO/ERO0914** à **resumes@promeus.ca** d'ici le 16 janvier 2015. Veuillez également envoyer toute demande d'information additionnelle ou suggestion de candidatures éventuelles à cette adresse de courriel. Pour toute question additionnelle, veuillez contacter directement Jordene Lyttle à Jordene.Lyttle@promeus.ca ou au 416-850-1650.

PROMEUS
PARTNERS IN EXECUTIVE SEARCH

Waterpark Place
20 Bay Street, Ste. 1100
Toronto, ON M5J 2N8
www.promeus.ca

POSTE N° 14-25

Agente ou agent de programme bilingue
Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation
Division des normes d'exercice et de l'agrément

Catégorie 5a – Échelle salariale de 81 543 $ à 121 933 $
Détachement de un an (renouvelable)

Nous sommes actuellement à la recherche d'un membre de l'Ordre connaissant bien le domaine de la formation à l'enseignement et ayant de l'expérience reconnue en enseignement, en leadership, en élaboration de programmes et en recherche. L'affectation portera sur la recherche basée sur les normes, l'élaboration de politiques et de programmes, l'élaboration collaborative de lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle, ainsi que sur la mise en application des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

Vous devez avoir travaillé dans un milieu éducatif de langue française et posséder une excellente maîtrise du français et de l'anglais, à l'écrit comme à l'oral. La connaissance du français est exigée aux niveaux de compétence linguistique canadiens suivants : expression orale (11), compréhension orale (11), compréhension écrite (11) et expression écrite (11). Ce poste exige quelques déplacements en Ontario.

Parmi vos responsabilités, vous devrez interpréter les règlements et politiques de l'Ordre, collaborer aux activités liées aux programmes de formation à l'enseignement, mener des recherches, ainsi que participer à l'analyse et à l'élaboration de politiques et de programmes ayant trait à la formation à l'enseignement, au perfectionnement professionnel et à l'exercice de la profession.

Tâches principales :

- Planifier l'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle.
- Étudier des recherches de sources primaires et secondaires sur la formation à l'enseignement, le perfectionnement professionnel et l'exercice de la profession en Ontario et ailleurs, y compris sur les innovations en formation à l'enseignement et sur les programmes pilotes de formation à l'enseignement dans la province.
- Soutenir la formation à l'enseignement fondée sur les normes au moyen de recherches, d'analyses et de séances d'information.
- S'associer avec les partenaires en éducation pour l'élaboration de politiques.
- Appuyer les activités de la chef de l'Unité, de la directrice de la Division et du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation en matière d'élaboration de politiques pour la formation à l'enseignement en tenant compte des résultats des recherches pertinentes, des tendances à l'égard des pratiques et politiques de formation à l'enseignement, et des indicateurs de résultats d'autres territoires de compétence.
- Préparer des présentations, des rapports, des notes d'information, des analyses documentaires, des exposés de position et autres études de statistiques et d'évaluation en ce qui concerne les possibilités de politiques en matière de formation à l'enseignement à l'intention de la chef de l'Unité, de la directrice de la Division et du comité sur les normes d'exercice de la profession et d'éducation.
- Soutenir les consultations provinciales sur les options de politique envisagées par le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation.
- Organiser des séances informatives sur l'élaboration de politiques liées aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.
- Diriger l'élaboration de programmes et de politiques, mener des recherches pour appuyer la formation à l'enseignement et le perfectionnement professionnel des pédagogues.
- Rédiger la correspondance de l'Ordre en réponse aux demandes et autres exigences afin de préserver la transparence de l'Ordre à l'égard des normes d'exercice et de déontologie, et du Cadre de formation de la profession enseignante.
- Être à l'affût des questions d'actualité, des tendances et des recherches menées dans le domaine de la formation à l'enseignement et du perfectionnement professionnel à longue échéance en Ontario et dans d'autres territoires de compétence, et des changements relatifs aux politiques, à la législation, à la technologie et aux innovations qui peuvent avoir une incidence sur les normes et les pratiques en matière de formation à l'enseignement.
- Élaborer des ressources visant à soutenir les activités de sensibilisation et de compréhension des normes d'exercice et de déontologie.
- Effectuer d'autres tâches assignées par l'Ordre.

Pour postuler, envoyez votre curriculum vitæ et une lettre de motivation par courriel à **emplois@oeeo.ca** au plus tard le **15 octobre 2014** en précisant le numéro de poste 14-25 dans l'objet de votre message.

RECORDS À BATTRE

Les livres les plus écornés dans les bibliothèques scolaires sont souvent les livres de records. C'est pourquoi je vous recommande ce sujet pour enrichir la littératie chez nos élèves, surtout les garçons.

Consultez les archives de Cyberespace pour des sites web sur tous les sujets à ***oeeo.ca*** *➔ pourparlerprofession ➔ archives ➔ cyberespace.*

DE FRANCIS CHALIFOUR, EAO

RECORDS DU MONDE

bit.ly/1pEZW8x

Un site simple et qui va droit au but. Il suffit de cliquer sur les liens pour accéder à des renseignements et photos qui en mettent plein la vue. Qui est la plus grande femme au monde? Quel est le plus petit chien au monde? S'adresse plutôt aux élèves des cycles moyen et intermédiaire.

CHIFFRES INSOLITES

bit.ly/1iTqtMa

Qui a vécu 122 ans? Dans quel pays vivent le plus grand nombre de centenaires? Où y a-t-il des millions d'hommes célibataires? Vous trouverez ces réponses dans ce site d'origine française qui pourrait vous donner des idées pour lancer des discussions intéressantes. S'adresse aussi aux élèves des cycles moyen et intermédiaire.

VOTEZ POUR VOTRE RECORD PRÉFÉRÉ

bit.ly/1sS7xBQ

Votez pour le record qui vous semble le plus démesuré! Vous verrez 59 nouveaux records allant de la femme vampire à la plus grande pizza, en passant par l'homme de tous les records! Voyez également les plus belles stations de métro du monde ou les meilleures œuvres littéraires. Façon rigolote de joindre l'utile à l'agréable.

RECORDS PAR CATÉGORIES

bit.ly/V3Jb9o

Ce site est divisé en catégories (p. ex., amour, animaux, environnement, technologie, extrême, vitesse). Quel âge a la chatte la plus vieille au monde? Quels sont les records ratés? Où est la plus grande maison en pain d'épices? Un site bien organisé pour puiser des idées captivantes les jours de pluie. Attention aux quelques *fôtes* d'orthographe!

RECORDS LES PLUS DINGUES

bit.ly/1r7jUs6

Le site des records Guinness n'existe pas en français, mais le présent site offre d'autres faits tout aussi cocasses. Quelle est la plus longue distance parcourue en talons aiguilles sur un fil de fer ou combien de personnes peuvent entrer dans une voiture Smart? Une image vaut mille mots. Intéressant pour enseigner les maths!

LES CONTRAIRES S'ATTIRENT

bit.ly/1x6o43G

Mon coup de cœur. Cette vidéo tirée d'un bulletin de nouvelles européen montre l'homme le plus grand du monde à la rencontre du plus petit. S'adresse à tous les âges. La taille des gens influence-t-elle l'opinion qu'on se fait d'eux? Qu'en pensent vos élèves?

JEU DE MOTS

Un enseignant du secondaire utilise les jeux vidéo pour initier les ados au journalisme.

DE STEFAN DUBOWSKI

James Pedrech, EAO, a recours aux jeux vidéo dans ses unités de journalisme.

DÉFI Faire découvrir le journalisme aux adolescents et les aider à réussir le test provincial de compétences linguistiques (TPQL).

SOLUTION Utiliser un jeu vidéo sur le thème du journalisme.

LEÇONS RETENUES Le cours d'anglais fait les délices des amoureux des langues, mais certains adolescents ne sont pas particulièrement stimulés par les subtilités de la communication.

Des élèves du cours d'anglais de 10e année de James Pedrech, EAO, avaient de la difficulté à maîtriser les unités de journalisme nécessaires pour réussir le TPQL.

«Certains étaient sur le point de passer; il ne leur manquait que deux ou trois questions», de dire M. Pedrech, chef de la section d'anglais et des études canadiennes et mondiales à l'Holy Cross Catholic Secondary School de Strathroy.

M. Pedrech s'était donné pour mission de susciter l'intérêt des adolescents pour le journalisme; il a donc puisé dans ses compétences de développeur de jeux vidéo. Au cours des cinq dernières années, il a créé plusieurs jeux pour ses élèves, dont *Deadline*, qu'il a conçu pour son cours d'anglais de 10e année. Ce jeu comprend des personnages 3D inspirés de films noirs où les élèves assument le rôle d'apprenti journaliste et écrivent des reportages pour tenter de percer un mystère.

Pour le moment, *Deadline* ne compte que quelques épisodes, mais M. Pedrech a l'intention d'en créer d'autres. Il sait que la trame de l'histoire est tout aussi importante que la leçon donnée. Un bon récit maintient l'intérêt de ses élèves.

«J'essaie d'écrire des histoires qui contiennent tous les éléments de la fiction : mystère, conflit et point culminant.»

OBSERVATIONS «La compréhension du journalisme et les compétences rédactionnelles des élèves se sont nettement améliorées», affirme M. Pedrech.

D'après la recherche de James Paul Gee, membre affilié du groupe Games + Learning + Society de l'Université du Wisconsin à Madison, les jeux s'avèrent excellents comme outil pédagogique parce qu'ils sont conçus pour éduquer et divertir.

Mais les jeux vidéo ne peuvent à eux seuls améliorer le rendement scolaire. Outre les articles rédigés pour *Deadline*, les élèves doivent également écrire des articles pour un journal scolaire et en préparation au TPQL. «L'objectif est d'avoir recours à diverses techniques qui aident les élèves à apprendre», explique M. Pedrech.

M. Pedrech invite les autres pédagogues à utiliser ses jeux dans leur salle de classe. Vous pouvez y accéder à **bit.ly/1p9RSrk**.

Posez vos questions à M. Pedrech à **jpedrech@office.lcdsb.on.ca**. ■

VOUS POUVEZ LE FAIRE AUSSI!

Il faut :

- Les ressources de James Pedrech
- Un ordinateur équipé du logiciel Flash (disponible dans la plupart des écoles publiques en Ontario)
- Des images qui se rapportent au cours

Étapes :

1) Visitez **bit.ly/1p9RSrk** pour télécharger les ressources nécessaires au développement de votre propre jeu *In Order*.
2) Remplacez les images par des illustrations portant sur la matière à enseigner, puis changez le titre du jeu en conséquence.
3) Sauvegardez le jeu sur votre blogue ou dans le site web de l'école pour que les élèves puissent y accéder en ligne et jouer à la maison.

PHOTO : MATTHEW UTEPLO

CONSEIL PRATIQUE *Deadline* a l'allure d'un jeu qui a coûté cher à développer, mais son créateur, James Pedrech, dit n'avoir dépensé qu'environ 100 $. Il a économisé de l'argent grâce à **DAZ3D.com**, site où l'on peut acheter des images et modèles de jeux vidéo à rabais.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

AVIS D'ÉLECTION

Le présent avis vous informe que l'élection de 23 représentants au conseil de l'Ordre se tiendra

du lundi 2 mars 2015 au mardi 7 avril 2015,

conformément aux dispositions du Règlement 293/00 pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

VOTRE CHOIX 2015

Message du registraire

La campagne électorale du septième conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est officiellement commencée.

Que vous décidiez de présenter votre candidature, de proposer celle d'un de vos collègues ou simplement de voter, nous vous aiderons.

Les renseignements que vous trouverez dans les pages suivantes et dans les deux prochains numéros de *Pour parler profession* vous aideront à :

- comprendre le travail des membres du conseil
- présenter votre candidature ou proposer celle d'une autre personne
- voter dans votre région et votre système ou catégorie.

Depuis 2003, les élections du conseil de l'Ordre ont lieu en ligne. À titre de membre en règle de l'Ordre à 17 h HNE le 25 février 2015, vous pourrez voter en ligne à partir du 2 mars 2015 au moyen d'un bulletin de vote électronique disponible dans la section réservée aux membres de notre site web. Dans le site, vous verrez tous les postes pour lesquels vous pouvez voter avec, en premier, le poste pour votre région.

Les noms des candidats éligibles seront affichés dans le site web de l'Ordre le 7 janvier 2015. Le site comprendra aussi les blogues des candidats et le forum des électeurs. Le numéro de mars 2015 de *Pour parler profession* contiendra des renseignements sur l'élection et la biographie détaillée de chaque candidat. L'information sur les candidats et l'élection sera également disponible dans notre site web. Nous passerons aussi des annonces dans les publications des intervenants en éducation, le cas échéant.

Nous avons retenu les services d'un vérificateur externe qui supervisera le processus électoral.

Nous sommes disponibles pour vous aider. Si vous avez des questions sur les critères d'éligibilité ou sur la façon de remplir le formulaire de mise en candidature, ou si vous avez besoin de plus de renseignements, veuillez appeler notre ligne d'information sur les élections au 416-961-8800 (sans frais en Ontario au 1-888-534-2222), poste 558.

—Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

Appli EAO des membres

Courez la chance de gagner un voyage

À LONDRES

Téléchargez notre appli, utilisez-la entre le **1er septembre** et le **30 novembre** et courez automatiquement la chance de gagner un voyage de cinq nuitées à Londres, offert par Explorica!

Servez-vous de l'appli pour consulter votre dossier, afficher votre carte de membre, examiner le tableau public, emprunter des livres, trouver une QA ou obtenir des rabais avec EAO MemberPerks.

L'appli est accessible en français et en anglais, selon les paramètres de votre appareil. La version 2.0 est maintenant disponible pour tous les téléphones intelligents iOS, Android et Windows.

explorica travel. learn.
www.explorica.ca

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Appel de candidatures

Nous acceptons maintenant les candidatures aux 23 postes élus du conseil.

La date limite de mise en candidature est le vendredi 5 décembre 2014.

Pour siéger au conseil, il faut :

- être membre en règle de l'Ordre
- résider en Ontario
- répondre aux critères relatifs à la zone géographique et à l'emploi (voir p. 56) se rattachant au poste convoité
- ne pas être à l'emploi d'un des 13 organismes provinciaux listés sous «Exclusions» (voir p. 53), ni être titulaire d'un poste de direction élu ou nommé à un tel organisme ou d'un poste de présidence dans une filiale régionale d'un de ces 13 organismes à moins de démissionner dudit poste avant d'entrer en fonction au conseil en juillet 2015
- satisfaire aux règlements relatifs aux conflits d'intérêts énoncés dans la réglementation.

Vous devez satisfaire à toutes ces exigences pour présenter votre candidature, sauf à celle de démissionner d'un poste au sein d'un des 13 organismes de la liste des exclusions.

Le formulaire de mise en candidature contient une déclaration que vous devez signer en vous engageant à répondre à toutes les exigences précitées avant d'entrer en fonction au conseil. Cette déclaration vise surtout les personnes élues ou nommées à un poste d'un des organismes précisés dans la liste des exclusions.

Vous trouverez le formulaire de candidature dans le site web de l'Ordre. Vous pouvez aussi vous le procurer en vous rendant à nos bureaux ou en appelant la ligne d'information des élections au 416-961-8800 ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222, poste 558, ou en écrivant à **votrechoix2015@oeeo.ca**.

Exclusions

Le personnel et toute personne occupant un poste élu ou nommé, ou exerçant la présidence à l'échelle régionale d'un des 13 organismes provinciaux énumérés ci-dessous, sont éligibles, mais sont tenus de démissionner de leur poste et d'obtenir l'emploi nécessaire (reportez-vous à la p. 55, «À quel poste posez-vous votre candidature?») avant d'entrer en fonction à titre de membre du conseil.

- Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes
- Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens
- Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
- Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne
- Catholic Principals' Council Ontario
- Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation
- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario
- Ontario Catholic Supervisory Officers' Association
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario
- Ontario Principals' Council
- Ontario Public Supervisory Officials' Association
- Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Calendrier électoral 2015

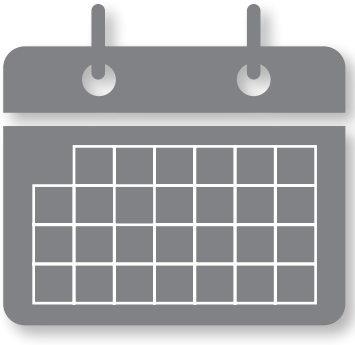

Le septième conseil sera élu en 2015 selon le calendrier suivant :

Août 2014
- Publication de l'avis d'élection et de l'appel de candidatures dans le numéro de septembre de *Pour parler profession* et dans le site de l'Ordre à **oeeo.ca**
- Formulaires de candidature disponibles en personne à l'Ordre et dans son site web à **oeeo.ca**

5 décembre 2014
- 17 h HNE : Échéance pour présenter les formulaires de candidature et les renseignements biographiques des candidats

7 janvier 2015
- Publication des candidatures éligibles dans le site web de l'Ordre
- Mise en ligne des blogues des candidats et du forum des électeurs

20 février 2015
- Publication des biographies et de l'information sur l'élection dans le numéro de mars de *Pour parler profession* et dans le site web de l'Ordre

25 février 2015
- Les membres doivent être en règle à 17 h HNE pour voter

2 mars 2015
- Le vote électronique commence dans la section réservée aux membres pour les membres qui ont le droit de voter

10 mars 2015
- Envoi d'une carte par la poste à tous les électeurs

7 avril 2015
- Jour de l'élection

8 avril 2015
- Compte des votes et résultats donnés aux candidats

9 avril 2015
- Résultats des élections publiés dans le site web de l'Ordre

Qui sont les membres du conseil?

Le conseil, soit le corps dirigeant de l'Ordre, compte 37 membres, dont 23 sont élus pour trois ans. Ces derniers représentent l'ensemble des systèmes scolaires publics et catholiques, élémentaires et secondaires, de langue française et de langue anglaise de la province.

Les directions d'école et directions adjointes, les agentes et agents de supervision, ainsi que le personnel des écoles privées et des facultés d'éducation élisent quatre des 23 membres élus du conseil.

Le gouvernement provincial nomme les 14 autres membres du conseil. Ce sont des parents et des membres du grand public et de diverses professions.

Objets de l'Ordre

Les objets de l'Ordre, comme l'énonce la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, sont les suivants :

- Réglementer la profession d'enseignant et régir l'activité de ses membres
- Élaborer, établir et maintenir les normes d'admissibilité à l'Ordre
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et autres organismes
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription
- Prévoir la formation continue des membres
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle
- Élaborer, offrir et agréer les programmes de formation menant à l'obtention de certificats de qualification autres que le certificat nécessaire pour adhérer à l'Ordre, notamment les certificats de qualification à titre d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats
- Communiquer avec le public au nom des membres
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Dans la poursuite de ses objets, l'Ordre est tenu de servir et de protéger l'intérêt du public.

Fonctions d'un membre du conseil

La raison d'être du conseil est de veiller à ce que l'Ordre établisse des politiques conformes à son mandat, comme le prescrit la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Le conseil assume des fonctions de surveillance et oriente le travail du registraire, qui est aussi le chef de la direction.

Chaque membre du conseil siège à environ trois comités qui se réunissent trois ou quatre fois par année. Certains comités exigent davantage de temps quand il faut, par exemple, siéger à des sous-comités afin d'assumer des tâches relatives à l'agrément ou à la discipline. La plupart des présidents de comités siègent également au comité exécutif, lequel se réunit à peu près cinq fois par année.

Les membres du conseil consacrent annuellement de 20 à 60 jours aux affaires de l'Ordre, selon les comités.

Au cours de leur mandat de trois ans, les membres du conseil servent la profession, protègent l'intérêt du public, acquièrent des compétences en gestion et deviennent de meilleurs leaders.

L'Ordre donne une séance d'information détaillée aux nouveaux membres du conseil pour leur présenter ses activités, les questions de l'heure, les politiques et les procédures, et ce, avant qu'ils n'assument les responsabilités qui leur incombent.

Les réunions ont lieu à Toronto. L'employeur d'un membre du conseil est dédommagé pour son absence s'il doit s'éloigner pour s'occuper des affaires de l'Ordre pendant les jours ouvrables.

Si un membre du conseil est à la retraite ou que des réunions ont lieu pendant l'été, il est dédommagé directement à raison de 150 $ par jour. Le transport, l'hébergement et les repas lui sont aussi remboursés.

La présidente ou le président dirige les réunions du conseil et du comité exécutif, ce dernier s'occupant des affaires de l'Ordre entre les réunions du conseil.

À quel poste posez-vous votre candidature?

Les 23 postes élus du conseil constituent des catégories électorales distinctes, chacune ayant ses propres critères, ce qui garantit le maintien de l'équilibre entre les représentants des diverses régions de la province, des paliers élémentaire et secondaire, et des systèmes.

LES POSTES ÉLUS CONSISTENT EN :

- 12 postes régionaux
- 7 postes des systèmes
- 1 poste pour les directions d'école et directions adjointes
- 1 poste pour les agentes et agents de supervision
- 1 poste pour les facultés d'éducation
- 1 poste pour les écoles privées.

Pour siéger au conseil, il faut être membre en règle de l'Ordre, résider en Ontario (si vous posez votre candidature à un poste régional) et faire partie du personnel enseignant permanent d'une école élémentaire ou secondaire.

Six des postes régionaux sont ouverts aux personnes qui occupent un poste permanent, qu'elles soient suppléantes ou enseignantes, à temps plein ou à temps partiel; tous les autres postes régionaux et des systèmes sont réservés au personnel enseignant à temps plein.

Les suppléantes et suppléants, et le personnel enseignant à temps partiel sont éligibles s'ils enseignent au moins dix jours chaque année de leur mandat. Dans ce cas particulier, une portion de journée de travail compte pour une journée entière. Si vous êtes élu à un poste à temps partiel, vous devrez prouver que vous avez enseigné dix jours par année durant votre mandat pour conserver votre siège.

On considère que les conseillères et conseillers en orientation, les enseignantes et enseignants bibliotechniciens, les mentors et les conseillères et conseillers qui supervisent ou coordonnent des programmes prodiguent des services pédagogiques et sont donc éligibles à poser leur candidature à un poste régional ou des systèmes.

Pour être éligible à l'un des postes d'une catégorie, vous devez posséder les qualifications pour ce poste et travailler à ce titre.

Les personnes qui signent votre formulaire de candidature (vos proposants) doivent répondre aux mêmes critères d'éligibilité au poste que vous sollicitez. Vous ne pouvez présenter votre candidature à plus d'un poste.

Pour toute question, veuillez appeler la ligne d'information sur les élections au 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222), poste 558.

INVITATION

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DE 2014

CONFÉRENCIÈRE PRINCIPALE

DORA NIPP, spécialiste de la sensibilisation et du changement en matière de droits de la personne au sein de la Commission ontarienne des droits de la personne.

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Dora Nipp abordera le thème de la diversité dans le cadre des droits de la personne. M^me^ Nipp, qui était enseignante avant d'étudier le droit, est actuellement spécialiste de la sensibilisation et du changement en matière de droits de la personne au sein de la Commission ontarienne des droits de la personne.

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente du conseil, Liz Papadopoulos, EAO, fera le compte rendu des activités du conseil au cours de la dernière année.

ALLOCUTION DU REGISTRAIRE

Le registraire, Michael Salvatori, EAO, parlera des initiatives de l'Ordre en 2013-2014.

À VOUS LA PAROLE

À titre de membre, vous aurez l'occasion d'obtenir des réponses à vos questions sur l'Ordre.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

La bibliothèque de l'Ordre tiendra une journée portes ouvertes. Venez y faire un tour pour découvrir tous les services gratuits qui vous sont offerts.

L'ASSEMBLÉE SERA SUIVIE D'UNE RÉCEPTION.

Ontario College of Teachers | Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le mercredi **1^er^ octobre 2014**, à 17 h 30

Veuillez confirmer votre participation à **liaison@oeeo.ca**.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO, 101, RUE BLOOR OUEST, 14^e^ ÉTAGE, TORONTO (ONTARIO) M5S 0A1

Postes régionaux

Si vous êtes membre de l'Ordre, occupez un poste permanent en enseignement à temps plein (TPL) ou à temps partiel (TPR) dans un conseil scolaire, une autorité scolaire ou une école privée et que vous habitez dans l'une des municipalités ou régions sur la carte, vous êtes éligible à l'un des postes régionaux, selon votre lieu de résidence.

Sud-Est – TPR/TPL
Sud-Est – TPL
Vous êtes éligible à un poste du Sud-Est si vous résidez dans l'une des régions suivantes : Ottawa, Prescott, Russell, Stormont, Dundas, Glengarry, Hastings, Lennox, Addington, Lanark, Renfrew, Leeds, Grenville, Frontenac ou Prince Edward.

Centre-Sud – TPR/TPL
Centre-Sud – TPL
Vous êtes éligible à un poste du Centre-Sud si vous résidez dans l'une des régions suivantes : Northumberland, Kawartha Lakes, Peterborough, Clarington, Simcoe, Haliburton, Muskoka, Dufferin, Wellington, Peel (y compris Mississauga), Halton, Waterloo, Niagara ou Hamilton.

Sud-Ouest – TPR/TPL
Sud-Ouest – TPL
Vous êtes éligible à un poste du Sud-Ouest si vous résidez dans l'une des régions suivantes : Brant, Essex, Lambton, Elgin, Middlesex, Huron, Perth, Bruce, Grey, Oxford, Haldimand, Norfolk ou Chatham-Kent.

Centre – TPR/TPL
Centre – TPL
Vous êtes éligible à un poste du Centre si vous résidez dans l'une des régions suivantes : Toronto, York ou Durham (sauf Clarington, qui fait partie du Centre-Sud).

Nord-Ouest – TPR/TPL
Nord-Ouest – TPL
Vous êtes éligible à un poste du Nord-Ouest si vous résidez dans l'une des régions suivantes : Algoma, Cochrane, Kenora, Rainy River ou Thunder Bay.

Nord-Est – TPR/TPL
Nord-Est – TPL
Vous êtes éligible à un poste du Nord-Est si vous résidez dans l'une des régions suivantes : Sudbury, Manitoulin, Timiskaming, Nipissing ou Parry Sound.

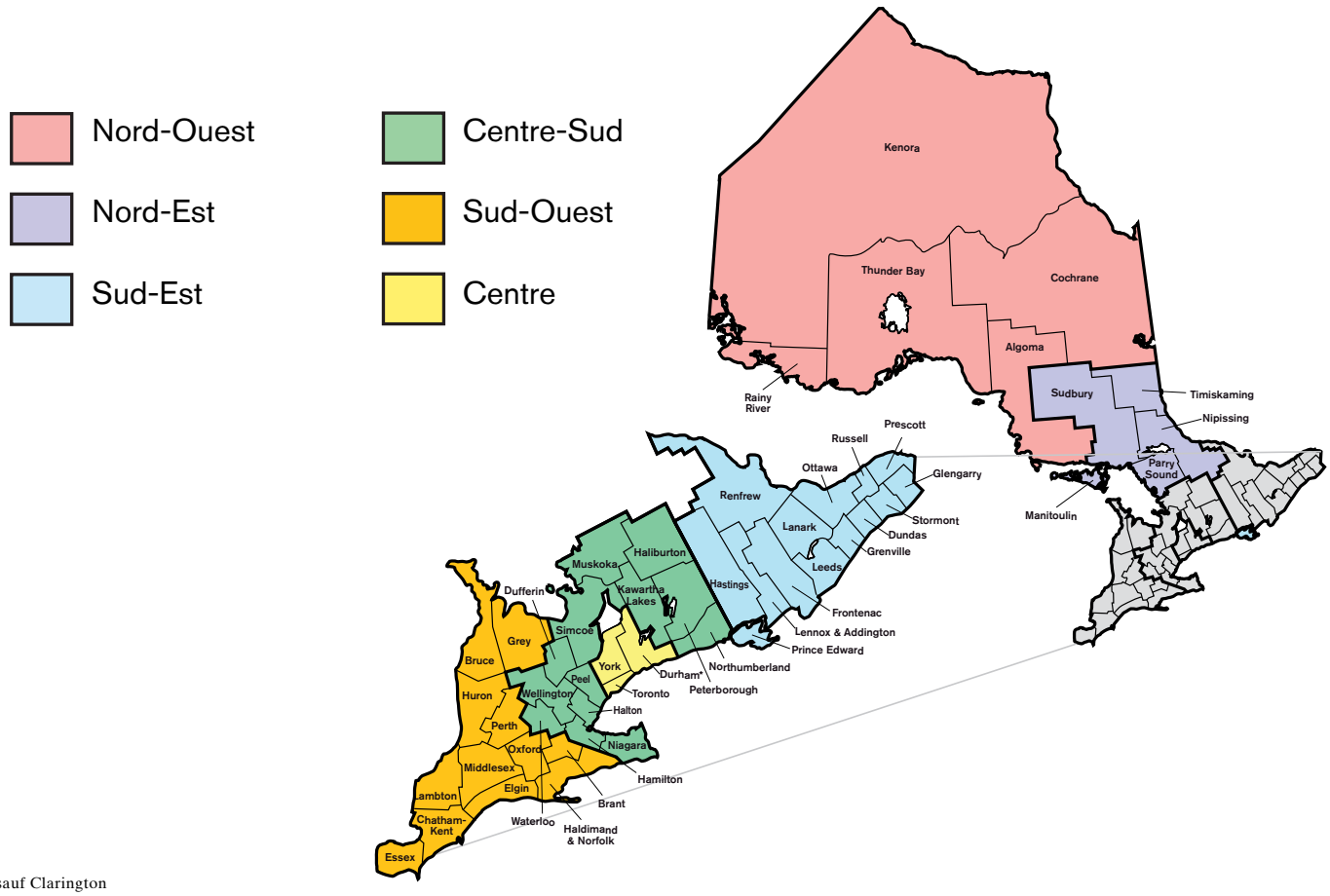

*sauf Clarington

Postes des systèmes

Si vous êtes membre de l'Ordre et que vous n'occupez pas un poste de direction d'école ou de direction adjointe ni d'agente ou d'agent de supervision, que vous ne travaillez pas dans une école privée et que vous n'occupez pas un poste permanent ou en voie de permanence dans une faculté d'éducation, vous pouvez poser votre candidature à un poste à l'échelle de la province pour représenter le système où vous travaillez à temps plein. Vous devez faire partie du personnel enseignant permanent.

Conseils catholiques de langue française – Élémentaire
Sont éligibles à ce poste les enseignantes et enseignants qualifiés à temps plein au palier élémentaire d'un conseil scolaire catholique de langue française ou d'une autorité scolaire catholique de langue française et qui travaillent dans un module scolaire de langue française*. Il faut posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire ou moyen, ou les deux premières années du cycle intermédiaire.

Conseils catholiques de langue française – Secondaire
Sont éligibles à ce poste les enseignantes et enseignants qualifiés à temps plein au palier secondaire d'un conseil scolaire catholique de langue française ou d'une autorité scolaire catholique de langue française et qui travaillent dans un module scolaire de langue française*. Il faut posséder les qualifications pour enseigner les deux dernières années du cycle intermédiaire ou pour enseigner au cycle supérieur.

Conseils publics de langue française – Élémentaire et secondaire
Sont éligibles à ce poste les enseignantes et enseignants qualifiés à temps plein au palier élémentaire ou secondaire d'un conseil scolaire public de langue française, de l'Administration des écoles provinciales au Centre Jules-Léger ou d'une autorité scolaire publique qui exploite un module scolaire de langue française*. Il faut posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire, moyen, intermédiaire ou supérieur.

Conseils publics de langue anglaise – Élémentaire
Sont éligibles à ce poste les enseignantes et enseignants qualifiés à temps plein au palier élémentaire d'un conseil scolaire public de langue anglaise, de l'Administration des écoles provinciales ou d'une autorité scolaire autre qu'une administration scolaire catholique ou qu'un conseil d'écoles secondaires. Les personnes qui sont employées dans un module scolaire de langue française* ne sont pas admissibles à ce poste. Il faut posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire ou moyen, ou les deux premières années du cycle intermédiaire.

Conseils publics de langue anglaise – Secondaire
Sont éligibles à ce poste les enseignantes et enseignants qualifiés à temps plein au palier secondaire d'un conseil scolaire public de langue anglaise, d'une autorité scolaire publique ou de l'Administration des écoles provinciales. Les personnes qui sont employées dans un module scolaire de langue française* ne sont pas admissibles à ce poste. Il faut posséder les qualifications pour enseigner les deux dernières années du cycle intermédiaire ou au cycle supérieur.

Conseils catholiques de langue anglaise – Élémentaire
Sont éligibles à ce poste les enseignantes et enseignants qualifiés à temps plein au palier élémentaire d'un conseil scolaire catholique de langue anglaise ou d'une autorité scolaire catholique de langue anglaise. Les personnes qui sont employées dans un module scolaire de langue française* ne sont pas admissibles à ce poste. Il faut posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire ou moyen, ou les deux premières années du cycle intermédiaire.

Conseils catholiques de langue anglaise – Secondaire
Sont éligibles à ce poste les enseignantes et enseignants qualifiés à temps plein au palier secondaire d'un conseil scolaire catholique de langue anglaise ou d'une autorité scolaire catholique de langue anglaise. Les personnes employées dans un module scolaire de langue française* ne sont pas admissibles à ce poste. Il faut posséder les qualifications pour enseigner les deux dernières années du cycle intermédiaire ou pour enseigner au cycle supérieur.

*Les modules scolaires de langue française n'incluent pas les programmes d'immersion. Pour toute question au sujet de ce qui constitue un module scolaire de langue française, veuillez appeler la ligne téléphonique réservée aux élections.

Site web de l'Ordre

Inscrivez-vous à la section réservée aux membres de l'Ordre, protégée par un mot de passe.

Il suffit d'aller dans notre site **oeeo.ca** pour vous inscrire d'un clic de souris.

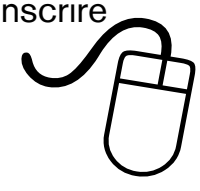

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Catégories additionnelles

Si vous êtes membre de l'Ordre, possédez les qualifications requises et occupez un poste dans l'une des catégories décrites ci-contre, vous pouvez poser votre candidature au poste en question.

Directions d'école / directions adjointes
Vous êtes éligible si vous détenez les qualifications requises et occupez un poste à la direction ou à la direction adjointe d'une école et ne travaillez pas dans une école privée.

Facultés d'éducation
Vous êtes éligible si vous travaillez dans un établissement postsecondaire, soit une école ou une faculté d'éducation approuvée par l'Ordre, et occupez un poste permanent ou menant à la permanence.

Écoles privées
Vous êtes éligible si vous travaillez dans une école privée qui a présenté au ministère de l'Éducation un avis d'intention d'exploiter une école privée. (Les enseignantes et enseignants des écoles privées peuvent aussi se présenter aux postes régionaux.)

Agentes et agents de supervision
Vous êtes éligible si vous travaillez comme agente ou agent de supervision et détenez la qualification pertinente.

Visite de l'Ordre

Si vous songez à présenter votre candidature aux élections, venez voir de plus près nos bureaux et familiarisez-vous davantage avec nos activités.

Vous verrez la salle du conseil, le centre d'appels, la salle d'audience, la bibliothèque Margaret-Wilson et les divisions qui soutiennent le travail du conseil de l'Ordre.

Dates des visites en français :
- Le 19 novembre, de 15 h 30 à 16 h 30

Dates des visites en anglais :
- Le 18 novembre, de 15 h 30 à 16 h 30

Vous devrez assumer les frais de transport et d'hébergement.

Pour réserver une visite, téléphonez-nous avant le 14 novembre au 416-961-8800 (ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222), poste 558, ou écrivez à votrechoix2015@oeeo.ca.

Information sur l'élection 2015

Le processus d'élection respecte le Règlement 293/00.

Ce processus est publié dans le site web de l'Ordre à l'intention des membres.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez des questions.

Mieux vaut prévenir que guérir!

Vous devez avoir la signature d'au moins 10 proposants, mais il serait prudent d'en avoir plus au cas où certains ne seraient pas éligibles.

Chaque proposant doit être éligible à se présenter dans votre catégorie et être membre en règle de l'Ordre.

Vérifiez que vos proposants sont bien membres en règle en consultant notre tableau public à **oeeo.ca** ➔ Trouver un membre.

Ligne d'information sur les élections
416-961-8800, poste 558 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222, poste 558)

En ligne
votrechoix2015@oeeo.ca

Renseignements sur les candidatures

Les renseignements sur les candidatures seront publiés dans le numéro de mars 2015 de *Pour parler profession* et dans le site web de l'Ordre d'ici au 20 février 2015.

INFORMATION FOURNIE :

- ✓ liste alphabétique des candidatures par poste
- ✓ renseignements biographiques, déclarations, formulaires de candidature et photos.

Plus tard, vous obtiendrez des renseignements supplémentaires sur les candidats qui se présentent dans les catégories qui vous concernent par courriel, dans les blogues des candidats, dans le forum des électeurs et en consultant notre site web.

La liste des candidatures, les blogues et le forum seront affichés le 7 janvier 2015 dans le site de l'Ordre à **oeeo.ca**.

Y A-T-IL PLUS D'UN ENSEIGNANT CHEZ VOUS?

Il arrive que deux membres de l'Ordre vivent sous le même toit.

Si vous et votre conjoint ou colocataire préférez recevoir un seul exemplaire par numéro de *Pour parler profession*, dites-le-nous!

Envoyez votre demande par courriel à **liaison@oeeo.ca**, en précisant :

- le nom des deux membres à la même adresse
- vos numéros de membre
- votre adresse actuelle.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Les décisions du conseil façonnent la profession enseignante

Jusqu'au 5 décembre 2014, nous acceptons les candidatures aux 23 postes élus du conseil.

Les membres de l'Ordre choisiront les personnes qui formeront le prochain conseil parmi les membres que vous appuierez. Des personnes comme vous, qui font preuve du même dévouement et de la même passion pour servir le public et offrir des expériences d'apprentissage de grande qualité aux élèves.

Si vous n'avez jamais songé à vous présenter au conseil, prenez le temps d'y réfléchir. Vous pourrez :

- mettre votre expérience en classe et à l'école à profit de manière à influer sur les décisions du conseil en matière de politique et à faire avancer la profession enseignante
- enrichir vos compétences en leadership et votre expérience en régie grâce à des occasions de perfectionnement professionnel hors pair
- propager les connaissances, les perspectives et le réseau que vous avez développés pour accroître vos horizons au profit de la profession.

Les membres du conseil ont pour fonction de réglementer la profession enseignante de l'Ontario dans l'intérêt du public.

À titre de membre du conseil, vous (ou le collègue que vous nommerez et aiderez à faire élire) pourriez siéger au comité d'agrément. Vous pourriez alors directement influer sur la formation des nouveaux pédagogues qui travailleront à vos côtés pendant des années en prenant des décisions qui auront une incidence sur les programmes de formation à l'enseignement.

Vous pourriez aussi siéger au comité d'enquête, de discipline ou d'aptitude professionnelle et jouer un rôle essentiel dans les processus de traitement des plaintes contre des membres de l'Ordre en particulier.

Le comité d'enquête détermine comment l'Ordre répond aux quelque 150 plaintes qu'il reçoit annuellement. Les sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle tiennent chaque année des audiences pour entendre les allégations concernant de 80 à 100 membres et déterminer si ces derniers pourront demeurer membres de la profession.

Les membres du conseil qui siègent au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation ont la responsabilité de s'assurer que les normes d'exercice et de déontologie influent sur la qualité de l'enseignement en Ontario.

Quand vous recevez *Pour parler profession* dans votre boîte aux lettres, vous obtenez une revue primée dont la politique éditoriale et le contenu ont été examinés et approuvés par le comité de rédaction, dont font partie des membres du conseil. Le comité examine tout le contenu de chaque numéro et détermine ce qui sera publié.

Comme membre du conseil, vous jouerez un rôle actif dans l'évaluation du contenu des cours menant à une qualification additionnelle et d'un grand nombre de questions qui concernent les qualifications requises pour enseigner. Vous contribuerez aussi à prendre des décisions sur des questions comme la transparence des processus de l'Ordre.

Vous discuterez du rôle de l'Ordre dans l'avancement de la profession enseignante. Chaque année, comme membre du comité des finances ou comme membre du conseil, vous devrez aussi déterminer le budget annuel et la cotisation annuelle des membres qui sert à financer le travail de l'Ordre.

Ces sujets sont importants pour chaque membre de l'Ordre et ils alimentent déjà vos discussions avec vos collègues. L'un de ces sujets pourrait vous encourager à participer activement.

L'Ordre, c'est vous : présentez-vous, nommez des candidats, votez! Jouez votre rôle, pour vous comme professionnel, pour vos collègues et pour la profession enseignante.

Déclaration des candidats

Si vous posez votre candidature au conseil de l'Ordre, vous devez inclure une déclaration signée confirmant que vous êtes bien éligible au poste convoité et que tous les renseignements qui figurent sur le formulaire sont exacts.

Votre déclaration doit indiquer que vous êtes disposé à prêter serment et préciser si vous occupez un poste, élu ou nommé, dans un des 13 organismes exclus (voir p. 53).

Le cas échéant, vous devez confirmer votre intention de démissionner de votre poste, au niveau régional ou provincial, et d'obtenir l'emploi nécessaire avant d'entrer en fonction à titre de membre du conseil.

L'ABC de la mise en candidature

✓ **VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ.**

- Êtes-vous membre en règle? Vous devez être membre en règle pour poser votre candidature.
- Résidez-vous dans la zone géographique pertinente et répondez-vous aux exigences en matière d'emploi pour le poste que vous convoitez?

✓ **REMPLISSEZ LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE.**

- Faites signer votre formulaire par au moins dix collègues.
  1) Veillez à ce qu'ils soient tous membres en règle en consultant le tableau des membres à **oeeo.ca**.
  2) Assurez-vous qu'ils sont tous éligibles au poste que vous convoitez.
  3) Vérifiez que vos proposants n'ont pas signé le formulaire d'un autre candidat au même poste.
- Rédigez votre biographie.
- Fournissez une photo.
- Lisez attentivement le formulaire de déclaration et signez-le.
- Envoyez par messagerie ou venez porter les formulaires remplis à l'Ordre, votre biographie et votre photo d'ici 17 h HNE, le 5 décembre 2014. N'envoyez pas les documents par télécopieur. En raison des dates limites serrées, nous ne pourrons accepter les formulaires de candidature après cette date.

Remplir le formulaire de candidature

Familiarisez-vous avec le formulaire de candidature. Les renseignements que vous devez y inscrire sont énoncés dans le Règlement 293/00 et aideront les électrices et électeurs à arrêter leur choix sur les meilleurs candidats.

L'Ordre doit recevoir d'ici 17 h HNE, le 5 décembre 2014, les formulaires de candidature livrés par la poste, par messagerie ou en main propre. Nous n'accepterons pas les télécopies.

Attention : Vous devez recueillir la signature d'au moins dix membres de l'Ordre éligibles au même poste que celui que vous convoitez.

Par exemple, si vous posez votre candidature au poste de la catégorie Conseils catholiques de langue française – Élémentaire, les dix proposants qui signent votre formulaire doivent pouvoir, eux aussi, présenter leur candidature à ce poste.

Assurez-vous que vos proposants savent qu'ils ne peuvent nommer qu'un seul candidat au même poste.

Bien qu'un membre ne puisse proposer qu'un seul candidat par poste, il lui est possible de proposer d'autres membres à tout poste auquel il est éligible.

Le nom et le numéro de membre de chacun de vos proposants paraîtront dans le numéro de mars 2015 de *Pour parler profession*.

Nous passerons en revue les formulaires de candidature pour veiller à ce que les candidats et leurs proposants répondent aux exigences. Nous confirmerons par écrit que votre candidature est a été officiellement acceptée dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire. La liste des candidats figurera dans le numéro de mars 2015 de *Pour parler profession* et dans notre site web en janvier 2015.

Pour en savoir plus, reportez-vous aux Questions et réponses à la page 61. Vous pouvez également appeler la ligne d'information sur les élections au 416-961-8800 ou au 1-888-534-2222 (sans frais en Ontario), poste 558, ou nous écrire à **votrechoix2015@oeeo.ca**.

Vérifiez bien!

Chaque élection, au moins une personne présente un formulaire de mise en candidature signé par un ou plusieurs proposants non éligibles. Vos proposants doivent être éligibles au poste que vous convoitez.

Visez plus haut! Demandez à plus de collègues de vous soutenir afin d'avoir les signatures nécessaires de 10 proposants éligibles.

Serment ou déclaration solennelle

Les membres élus et nommés au conseil doivent prêter serment ou faire une déclaration solennelle avant d'entrer en fonction.

Si un membre élu ou nommé au conseil manque à son obligation de prêter serment ou de faire une déclaration solennelle, il ne pourra siéger au conseil. L'assermentation ou la déclaration solennelle se déroule devant un commissaire aux affidavits.

Voici le serment ou la déclaration solennelle :

Je m'acquitterai loyalement et impartialement, au mieux de mes connaissances et de ma compétence, des fonctions de membre du conseil de l'Ordre et des comités du conseil auxquels je siège.

Ce faisant, je veillerai à me laisser guider, dans l'exercice de mes fonctions, par le devoir de servir et de protéger l'intérêt public, devoir qui incombe tant à moi, en qualité de membre du conseil, qu'à l'Ordre.

Je m'acquitterai des fonctions de ma charge sans faire preuve de favoritisme ou de mauvaise volonté à l'égard d'une personne ou d'une entité.

Je veillerai à ce qu'aucune charge d'administrateur, appartenance ou affiliation ou aucun poste, rémunéré ou non, n'entrave l'exercice de mes fonctions de membre du conseil ou ne soit incompatible avec lui.

Ainsi Dieu me soit en aide.

On omet la dernière phrase en cas de déclaration solennelle.

Questions et réponses

Si vous prévoyez présenter votre candidature ou en appuyer une autre, vous devez entreprendre le processus suivant : obtenir le soutien de proposants éligibles, remplir le formulaire de candidature et envoyer le tout à l'Ordre dès que possible.

Vous trouverez le formulaire de candidature dans le site de l'Ordre à **oeeo.ca**, sous Votre choix 2015. L'Ordre enverra aussi de l'information sur les élections dans le cyberbulletin, *Des nouvelles de l'Ordre*. Vous pouvez vous y abonner dans la section réservée aux membres.

Q : Pourquoi devrais-je me présenter aux élections du conseil? J'ai déjà tant de choses à faire!
R : Le conseil de l'Ordre fixe les politiques et priorités qui touchent la profession. Il est composé de membres comme vous – enseignantes et enseignants, administratrices et administrateurs scolaires, parents – qui font preuve du même engagement à veiller au bien-être des élèves et à servir le public.

Si on vous élit, vous prendrez part à un exercice de perfectionnement professionnel unique qui vous donnera l'occasion de travailler avec des collègues de partout en Ontario, de discuter de sujets importants concernant la profession et de prendre des décisions.

Q : Comment savoir si je suis éligible?
R : Si vous êtes membre en règle de l'Ordre, que vous résidez en Ontario et répondez aux exigences d'éligibilité d'un poste en particulier, vous êtes éligible.

Les candidates et candidats aux 19 postes régionaux ou représentant un système doivent être des enseignants permanents au sein de leur conseil scolaire, à temps plein (la plupart des postes) ou à temps partiel (certains postes), et ne peuvent occuper un autre poste ni être en prêt de service.

Q : Puis-je me présenter à plus d'un poste?
R : Non. Vous ne pouvez poser votre candidature qu'à un seul poste.

Q : Combien y a-t-il de postes et quels en sont les critères d'éligibilité?
R : Il y a 23 postes. Quatre postes sont destinés aux catégories suivantes : agentes et agents de supervision, directions d'école ou directions adjointes, facultés d'éducation et écoles privées. Les six postes régionaux et les sept postes représentant un système sont ouverts au personnel enseignant permanent à temps plein. Par ailleurs, six postes régionaux sont ouverts au personnel enseignant à temps partiel ainsi qu'au personnel permanent à temps plein.

Q : Y a-t-il des exceptions aux exigences d'éligibilité?
R : Oui. Les employés de l'Ordre ne peuvent pas se présenter.

Les candidats qui travaillent ou occupent un poste auquel ils ont été nommés ou élus dans un des 13 organismes professionnels ou gouvernementaux spécifiés, à l'échelle régionale ou provinciale, doivent signer une

Questions et réponses

déclaration indiquant qu'ils démissionneront de leur poste s'ils sont élus au conseil de l'Ordre. La liste de ces organismes se trouve à la page 53.

Q : Puis-je présenter ma candidature si je suis membre en règle de l'Ordre à la retraite ou si je fais de la suppléance?
R : Si vous avez enseigné au moins dix jours au cours des 12 mois précédant le 5 décembre 2014, vous pouvez poser votre candidature à l'un des six postes régionaux ouverts aux enseignantes et enseignants à temps partiel.

Q : Certains postes ne sont ouverts qu'aux membres qui occupent un poste en enseignement à temps plein. Comment définit-on «temps plein» et «temps partiel»?
R : Un enseignant à temps plein est une personne qui occupe un poste permanent et à qui on assigne un horaire régulier pour enseigner à temps plein à des élèves d'une école élémentaire ou secondaire.

Un enseignant à temps partiel est une personne qui occupe un poste permanent et à qui on assigne un horaire régulier pour enseigner à des élèves d'une école élémentaire ou secondaire, mais selon un horaire comportant moins d'heures que celui des enseignants à temps plein.

Les enseignantes et enseignants à temps partiel doivent enseigner au moins dix jours chaque année de leur mandat.

Q : Est-ce que les enseignants-bibliothécaires, conseillers d'orientation, conseillers et autres membres de l'Ordre employés à temps plein ou à temps partiel peuvent présenter leur candidature aux élections?
R : Ils peuvent se présenter à des postes ouverts au personnel enseignant occupant un poste permanent à temps plein ou à temps partiel.

Q : Comment puis-je poser ma candidature?
R : Si vous désirez poser votre candidature, vous devez remplir un formulaire de candidature et l'envoyer au registraire avant 17 h HNE, le 5 décembre 2014.

Vous aurez besoin de la signature d'au moins 10 membres de l'Ordre éligibles au poste que vous convoitez au moment de signer et qui n'ont pas signé le formulaire d'un autre candidat posant sa candidature au même poste.

Q : Quand saurai-je si ma candidature est officiellement acceptée?
R : Le registraire vous avisera par écrit dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire.

Q : En tant que candidat officiel, puis-je faire diffuser l'information sur ma campagne par l'intermédiaire de l'Ordre?
R : Les candidats doivent fournir leur biographie en français ou en anglais; celle-ci sera publiée dans le numéro de mars 2015 de *Pour parler profession* et dans le site web de l'Ordre. Ces renseignements seront offerts en français et en anglais. Le personnel de l'Ordre se chargera de la traduction.

Les candidats devront soumettre des renseignements sur leur expérience en enseignement, leur poste actuel en enseignement, leur expérience et leur participation à des fédérations, le cas échéant, leurs autres activités relatives à l'enseignement et leur adhésion à des associations connexes, leur participation à des activités de perfectionnement professionnel et leurs champs d'intérêt professionnels. De plus, ils devront signer une déclaration indiquant qu'ils comprennent leur devoir de servir et de protéger l'intérêt du public.

Les candidats auront leur propre blogue dans la section réservée aux membres de notre site web et pourront participer au forum en ligne, dans lequel les membres poseront des questions et afficheront des commentaires.

Q : Combien de temps les membres du conseil doivent-ils consacrer aux affaires du conseil?
R : Le conseil est au service de l'Ordre en tant que conseil d'administration et a la responsabilité de gérer et de régir les affaires de l'Ordre. Les membres du conseil participent à au moins quatre réunions par année. Ils siègent également à au moins deux comités permanents ou spéciaux prévus par la loi. Chaque personne qui préside des comités du conseil détient habituellement des responsabilités supplémentaires. Les membres du conseil doivent s'absenter de l'école de 20 à 60 jours par année scolaire. Il se peut que vous ayez à travailler pendant une fin de semaine ou au cours de l'été.

Q : Comment les membres du conseil sont-ils dédommagés financièrement?
R : Si vous êtes un membre élu du conseil et que vous devez vous absenter pour assister à une réunion du conseil ou d'un comité, nous rembourserons les frais de suppléance assumés par votre employeur. Si vous devez assister à une réunion l'été, vous recevrez une somme de 150 $ par jour de service ou de 75 $ pour les réunions et le temps de préparation de moins de trois heures. Ces honoraires soulignent l'engagement volontaire des membres du conseil et leur service public. De plus, l'Ordre rembourse les membres pour les dépenses qu'ils font pendant des déplacements liés à leur travail au conseil.

Q : Quelle est la durée du mandat?
R : Le mandat au conseil est de trois ans.

Q : Quand commencerai-je à assumer mes responsabilités de membre du conseil?
R : Si vous êtes élu en avril 2015, vous entrerez en fonction le 1er juillet 2015. Vous participerez à une séance d'information de deux jours les 28 et 29 mai 2015.

Questions et réponses

La première réunion du septième conseil aura lieu le 6 juin 2015. Votre mandat se terminera le 30 juin 2018.

Q : J'ai très peu, voire aucune expérience au sein de comités ou de conseils d'administration à participation volontaire comparables à ceux de l'Ordre. Si on m'élit, quel genre de formation recevrai-je?
R : Au début de leur mandat, les membres du conseil participent à une séance d'orientation intense, suivie d'une formation initiale adaptée au travail de chacun des comités. Ensuite, des occasions de perfectionnement professionnel sont offertes tout au long du mandat de trois ans. Les membres du conseil, actuels et précédents, reconnaissent que leur participation au conseil leur a permis de profiter d'occasions de perfectionnement professionnel exceptionnelles en gestion et en leadership dans le domaine de l'éducation.

Q : Je proviens d'une vaste région. En tant que membre élu, comment puis-je espérer représenter tous les intérêts de ma région?
R : Les membres du conseil ne représentent pas une circonscription électorale : ils réglementent la profession dans l'intérêt du public. Ils doivent mettre l'accent sur la profession dans son ensemble, et non pas sur la région ou le système que représente le siège occupé.

Q : Comment puis-je obtenir plus d'information?
R : Si vous prévoyez poser votre candidature, consultez notre site web à **oeeo.ca** pour y trouver les plus récentes nouvelles sur les élections. Vous pouvez aussi composer le 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222), poste 558 ou écrire à **votrechoix2015@oeeo.ca**.

Avez-vous changé d'adresse électronique?

Pour mettre à jour votre adresse électronique :

1. www.oeeo.ca
2. Cliquez sur **«Membres»**, dans la barre de navigation horizontale, et ouvrez votre dossier (ou inscrivez-vous à la section réservée aux membres).
3. Cliquez sur **«Profil»** dans le menu de droite.
4. Changez votre adresse électronique.
5. Cliquez sur **«Sauvegarder»** au bas de la page.

Et voilà, le tour est joué!

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Servir l'intérêt du public

La raison d'être de l'Ordre est de réglementer la profession enseignante pour que le public ait la certitude que le bien-être et le succès des élèves constituent sa priorité.

Les membres élus et nommés du conseil travaillent ensemble pour servir le public. Qu'ils soient membres du personnel enseignant ou de l'administration, parents ou autres membres du public, les membres du conseil prennent des décisions en fonction de l'intérêt que partage le public de soutenir et de renforcer la profession enseignante. Durant leur mandat de trois ans, les membres du conseil font la promotion des normes de la profession enseignante et servent l'ensemble de la communauté éducative.

Les trousses de mise en candidature doivent inclure un énoncé montrant que les candidats comprennent bien leur devoir de servir et de protéger l'intérêt du public. Les candidats à un poste élu doivent indiquer s'ils occupent un poste élu ou nommé dans l'un des 13 organismes de la liste (voir p. 53) et confirmer qu'ils démissionneront dudit poste s'ils sont élus.

Chaque membre du conseil doit prêter serment ou faire une déclaration solennelle (voir p. 61) et promettre par écrit de ne suivre les directives d'aucun autre organisme. Les représentants élus au conseil devront rédiger un rapport au registraire faisant état de tout financement, dont les montants et les sources de financement, lié au processus électoral.

Le comité de protection de l'intérêt public, composé de personnes nommées par le gouvernement et ne faisant pas partie de l'Ordre, joue le rôle de consultant auprès du conseil sur les questions liées au devoir de l'Ordre et du conseil de servir l'intérêt public.

Vote en ligne

Les élections du septième conseil de l'Ordre se feront en ligne, par l'entremise de la section réservée aux membres de notre site à **www.oeeo.ca**.

Chaque membre en règle à 17 h HNE le 25 février 2015 aura le droit de voter.

Pour voter, il suffira d'ouvrir une séance dans la section réservée aux membres située à la page d'accueil de notre site web, et de suivre les instructions. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez activer votre dossier à **oeeo.ca → Membres**.

Les bulletins de vote seront disponibles dans cette section du 2 mars 2015 à 9 h HNE au 7 avril 2015 à 23 h 59 HAE. Vous aurez accès à un bulletin de vote pour chaque poste pour lequel vous avez le droit de vote.

À minuit, il ne sera plus possible de voter.

Le dépouillement et la vérification des bulletins de vote auront lieu le 8 avril 2015. Les résultats seront affichés dans notre site le 9 avril 2015.

autoréglementation

Cette section donne des renseignements sur les questions législatives et réglementaires qui touchent les membres de la profession. Vous y trouverez notamment les dernières nouvelles concernant l'agrément des programmes de formation, les exigences en matière de certification et de qualification, ainsi que les résolutions du conseil et les mesures disciplinaires.

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

DE CHARLES UNGERLEIDER ET TRACY LAVIN

Les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui souhaitent travailler au Canada pourraient bientôt passer un test national visant à déterminer leur maîtrise du français ou de l'anglais. C'est encore un projet pilote, mais si cette initiative est adoptée, elle sera administrée à l'échelle provinciale et servira à évaluer le niveau de langue nécessaire pour effectuer certaines tâches : enseigner, préparer des bulletins et communiquer avec les parents et autres professionnels.

L'organisme Directions Evidence and Policy Research Group (DEPRG) a développé cet outil d'évaluation, sous contrat de la Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, et sous la direction d'un sous-comité des Registraires de l'agrément du personnel enseignant Canada. Dans le présent article, DEPRG illustre l'importance d'utiliser la langue en puisant dans un vaste répertoire de stratégies pédagogiques solidement liées au rendement des élèves.

LANGUE ET ENSEIGNEMENT

Enseignement réciproque

L'enseignement réciproque est l'ensemble des stratégies conçues pour aider les élèves à améliorer la lecture et l'apprentissage. Par exemple, l'enseignant mène une discussion sur l'extrait d'un texte qui vient d'être lu et fait la démonstration d'un ensemble de compétences linguistiques pour mieux le comprendre.

L'enseignant doit être en mesure de parler clairement à un niveau de langue approprié au degré de maîtrise des élèves. Il doit pouvoir poser des questions suffisamment claires et précises pour que les élèves comprennent de quelle façon y répondre.

Stratégies métacognitives

La métacognition signifie «penser à sa pensée». L'enseignante a recours à ces stratégies métacognitives pour montrer aux élèves comment aborder de nouvelles tâches, comment évaluer leurs progrès et comment faire le suivi de la compréhension de la matière.

L'enseignante présente des stratégies métacognitives, en discute et en fait la démonstration en expliquant comment elle les utilise (réfléchir à voix haute). Elle vérifie les progrès des élèves et leur compréhension en les écoutant attentivement, en leur donnant de la rétroaction orale, et en les encourageant à exprimer leurs idées et le processus de leur pensée.

Résolution de problèmes

La résolution de problèmes en tant que stratégie pédagogique est utile pour aider les élèves à définir la nature d'un problème et les guider au fur et à mesure qu'ils déterminent, priorisent et choisissent les approches qui serviront à le résoudre.

Dans ce contexte, le rôle de l'enseignant est de faciliter l'apprentissage et le dialogue des élèves. Il doit pouvoir poser des questions qui les mettent au défi et font progresser leur apprentissage, et ce, à divers niveaux de maîtrise. Il doit aussi aider les élèves en les appuyant oralement dans leur exploration et en les laissant s'exprimer sans prendre d'assaut le processus qu'ils sont en train de suivre pour trouver une solution.

Enseignement magistral

L'enseignante guide les élèves en leur présentant la nouvelle matière de façon explicite, et les appuie au moment de mettre en pratique la nouvelle matière, les nouvelles idées et les nouvelles procédures. Une fois les concepts bien maîtrisés, l'enseignante offre aux élèves des exercices structurés pour étudier la nouvelle matière de façon autonome.

L'efficacité de l'enseignement magistral s'appuie presque entièrement sur les compétences linguistiques de l'enseignante. Elle doit donner des descriptions verbales riches, des exemples clairs de la matière présentée et user d'un niveau de langue approprié au degré de maîtrise des élèves.

Établissement d'objectifs pédagogiques

L'établissement d'objectifs dirige l'apprentissage. Quand l'enseignant explique clairement le but de sa leçon et les objectifs d'apprentissage, les élèves apprennent mieux.

Pour ce faire, il faut énoncer clairement ce que les élèves doivent apprendre et comment cet apprentissage sera évalué. Pour établir

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES (SUITE)

efficacement des objectifs, il faut utiliser la langue de façon très précise. Si l'enseignant définit les objectifs d'apprentissage de façon trop restreinte, les élèves pourraient passer à côté de renseignements pertinents. Des objectifs trop vagues engendrent l'ambiguïté et la confusion.

Organisateurs avancés (schémas)

Les organisateurs avancés servent à présenter la nouvelle matière pour aider les élèves à la comprendre et à l'interpréter. Ils le font à un niveau abstrait et fournissent un cadre dans lequel les élèves peuvent la situer.

Pour utiliser efficacement les organisateurs avancés, l'enseignant doit pouvoir décrire, classer et catégoriser l'information, à l'oral et à l'écrit. Il doit aussi fournir des instructions claires à l'aide d'explications et de techniques de questionnement.

QUATRE COMPÉTENCES CLÉS À ÉVALUER

Bien que chacune de ces stratégies pédagogiques ait recours à un ensemble de compétences linguistiques différentes, on peut tirer quatre conclusions générales de la documentation qui existe sur l'utilisation efficace de la langue :

1) Posséder d'excellentes compétences linguistiques dans les quatre domaines de la langue : l'oral, l'écrit, l'écoute et la lecture.
2) Moduler son niveau de langue pour qu'il corresponde au niveau de compétence des élèves.
3) Maîtriser certaines compétences linguistiques; entre autres, pouvoir donner des instructions claires, donner des exemples concrets et poser des questions visant à vérifier les connaissances des élèves et à approfondir leur compréhension.
4) Comprendre son propre processus d'apprentissage et être capable de l'exprimer pour aider les élèves à devenir des apprenants compétents.

L'outil d'évaluation des compétences linguistiques proposé permettrait une plus grande uniformité dans les évaluations d'un bout à l'autre du pays et aiderait les personnes formées à l'étranger à vivre une transition plus douce vers l'enseignement au Canada. ■

RÉUNIONS DU CONSEIL

PRENEZ LA PAROLE DEVANT LE CONSEIL

Le conseil de l'Ordre invite les membres du public (élèves, parents, enseignantes et enseignants, et partenaires en éducation) à prendre la parole à ses réunions. Une personne ou un groupe peut s'adresser au conseil de l'Ordre.

Le conseil est formé de 37 membres. Il administre les affaires de l'Ordre et réglemente la profession enseignante en Ontario. Les sujets présentés doivent s'inscrire dans les 11 objets (ou objectifs) de l'Ordre et être dans l'intérêt du public.

Les présentations devant le conseil peuvent être prononcées en français ou en anglais.

Le projet pilote a été lancé à la réunion du conseil de juin. Il se déroulera au cours des quatre réunions prévues à l'horaire et à l'Assemblée annuelle des membres, dans les bureaux de l'Ordre situés au 101, rue Bloor Ouest, et ce, jusqu'en mars 2015.

Les présentateurs s'adresseront au conseil lors de réunions ouvertes et seront enregistrés selon les procédures normalement acceptées dans le cadre de réunions. Une période de 40 minutes sera prévue à l'horaire au début de chaque réunion du conseil. Les présentateurs pourront prendre la parole pendant au plus dix minutes, puis suivra une période de questions et de clarifications de dix minutes. Aucun débat n'aura lieu pendant ces présentations, et il n'y en aura pas plus de deux par réunion.

La présidente, en consultation avec le registraire, peut refuser toute demande si elle juge qu'elle manque de pertinence ou qu'elle constitue un conflit d'intérêts, si elle juge qu'il s'agit d'un abus de procédure, si le sujet abordé concerne une question traitée par un sous-comité ou qui est à l'étape de l'audience, ou pour tout autre motif valable.

Les renseignements sur le processus de demande, le format et le formulaire se trouvent dans le site de l'Ordre à **oeeo.ca**. Les demandes doivent être reçues au moins 15 jours avant la date de la réunion.

Si vous êtes à l'extérieur de la région de Toronto, vous pouvez faire des présentations par téléconférence. Autrement, aucun équipement audiovisuel ni aide technique n'est offert aux présentateurs. De plus, l'Ordre ne couvre pas les frais engagés par les présentateurs.

Le conseil a approuvé ce projet pilote à sa réunion des 27 et 28 mars derniers. L'initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de communication visant à améliorer la transparence de l'Ordre. Elle permet la communication avec les membres du conseil et peut l'appuyer dans ses prises de décision.

Le comité exécutif de l'Ordre passera en revue l'initiative après chaque réunion du conseil. La recommandation définitive du comité sera présentée à la réunion du conseil de juin 2015. ■

ÉLABORATION DE POLITIQUES

COURS MENANT À LA QUALIFICATION DE SPÉCIALISTE

Enseignement aux élèves ayant une surdi-cécité, une cécité ou une basse vision

« Notre fils est né en 1992. Tout était parfait. Puis, en 1995, nous avons eu Melodie, notre deuxième enfant, et tout s'est écroulé autour de nous. Notre fille est née avec plusieurs problèmes de santé, dont d'importantes lésions cérébrales. En tant que jeunes parents sans la moindre connaissance de la surdi-cécité, cela a été tout un choc pour nous. Même si on nous a dit à l'hôpital qu'il s'agissait du pire cas depuis dix ans, nous étions tout de même déterminés à lui venir en aide. Nous avons découvert que faire jouer de la musique 24 heures par jour contribuait à stimuler son cerveau.

Quand Melodie avait cinq ans, j'ai entamé mon parcours en enseignement aux personnes sourdes et aveugles en m'inscrivant au programme menant à la QA Enseignement aux élèves ayant une surdi-cécité. J'ai ensuite eu l'occasion de suivre la deuxième partie et la partie «spécialiste» de la QA en français, et de participer également à leur élaboration. En tant que parent et consultant pédagogique en surdi-cécité au Centre Jules-Léger, je connais l'importance d'une intervention adéquate. Sans elle, Melodie passerait probablement l'essentiel de ses journées dans un état de stupeur. Le pronostic de départ, c'est-à-dire qu'elle reste dans un état végétatif, se serait concrétisé. C'est la même chose pour tous les enfants avec qui je travaille. Sans les enseignants formidables et hautement qualifiés qui travaillent avec eux, ces élèves ne feraient pas autant de progrès. La surdi-cécité est un domaine très spécialisé. C'est pourquoi cette QA est aussi importante.

—**Pierre Beaudin**, EAO

Les enseignantes et enseignants sont fortement motivés à suivre des cours menant à une qualification additionnelle qui les aideront à répondre plus efficacement aux besoins uniques et individuels des élèves ayant une surdi-cécité, une cécité ou une basse vision. Les cours hautement spécialisés menant à une qualification additionnelle comme les QA Enseignement aux élèves ayant une surdi-cécité et Enseignement aux élèves ayant une cécité, sont élaborés en collaboration avec les parents, les partenaires en éducation, la profession enseignante et le public. L'utilisation de méthodes systématiques et spécifiques garantit que les connaissances pédagogiques, les aptitudes et les approches déontologiques appropriées seront incluses dans ces QA spécialisées. Ces cours menant à une QA font progresser les connaissances professionnelles très développées et extrêmement sophistiquées, ainsi que les compétences et pratiques des enseignants qui appuient des élèves ayant des besoins complexes et multiples.

L'Ordre utilise différents processus dialogiques qui tiennent compte des points de vue des nombreux groupes d'intervenants concernés, soit les élèves, leur famille, les pédagogues, les directions d'école et les groupes communautaires. Ces processus dialogiques reposent sur des recherches préliminaires (analyses documentaires, discussions avec des experts, questionnaires en ligne), l'élaboration de politiques (équipes de rédaction) et un processus de validation à l'échelle provinciale. Les approches dialogiques utilisées incluent notamment des ateliers sur le consensus, l'interrogation appréciative, les narrations et les groupes de discussion. On a également recours à des outils technologiques comme Adobe Connect, SharePoint et Facebook pour rehausser les processus dialogiques. L'utilisation de ces approches et technologies favorise l'inclusion, l'accessibilité, la validité des résultats et la transparence.

Les processus collaboratifs et dialogiques qu'emploie l'Ordre dans l'élaboration des politiques se rapportant aux QA ont de profondes conséquences pour les élèves. Dans une lettre qu'elle a récemment fait parvenir à l'Ordre, Dawn Clelland, une mère qui milite pour l'éducation des élèves ayant une cécité dans la province, souligne l'importance d'avoir recours à des processus rigoureux, réceptifs et axés sur les relations dans l'élaboration des politiques :

VIEWS vous remercie de votre réceptivité à l'égard des préoccupations soulevées. Votre empathie et votre ouverture se sont traduits par des changements positifs pour celles et ceux qui enseignent à nos enfants. Vous avez été bien aimables de prendre le temps de me faire part des modifications apportées au contenu du cours menant à la QA. Nous sommes en train d'examiner soigneusement ce contenu et avons déjà pu constater que le programme diffère complètement de l'original et tient compte de nos préoccupations. Je suis encouragée par la direction que vous prenez, car des pédagogues bien formés constituent le fondement de l'éducation de tous les enfants. Sans ce solide fondement, former des adultes aveugles ou malvoyants qui ont confiance en leurs capacités devient inutilement difficile pour tout le monde, y compris les enseignants, les enfants, les parents et le système scolaire.

Des QA hautement spécialisées mettent l'accent sur l'acquisition, par les pédagogues, de connaissances et compétences professionnelles spécifiques, tout en encourageant la réflexion critique à l'égard des pratiques professionnelles et en appuyant l'objectif commun d'aider tous les élèves à atteindre leur plein potentiel. ■

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES QA DANS LES DOMAINES HAUTEMENT SPÉCIALISÉS

1) Recherches préliminaires
2) Analyses documentaires
3) Discussions avec les principaux experts du domaine
4) Consultations auprès du public, de la profession et des partenaires en éducation, en ayant recours aux outils suivants :
   Adobe Connect
   - SharePoint
   - Forums ouverts
   - Ateliers sur le consensus
   - Interrogation appréciative
   - Enquêtes narratives
   - Groupes de discussion
   - Questionnaires en ligne
   - Discussions dans Facebook
5) Équipes de rédaction comptant des membres de la profession
6) Examen de l'ébauche de la politique relative à la QA par le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation
7) Validation à l'échelle provinciale auprès du public, des membres de la profession et des partenaires en éducation
8) Publication de la version définitive de la ligne directrice du cours menant à une QA à l'intention des fournisseurs

RAPPORT ANNUEL 2013

FIXER LA NORME POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS AGRÉÉS DE L'ONTARIO

Fixer la norme pour un enseignement de qualité, le slogan de notre initiative de communication, résume le travail que nous faisons et constitue le thème de notre rapport annuel 2013.

L'initiative et le rapport ont pour objectif de faire savoir au public qui nous sommes, ce que nous faisons, comment nous réglementons la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public et, surtout, à quel point les enseignantes et enseignants de la province sont qualifiés.

L'un des objets de l'Ordre prévus par la loi est de «communiquer avec le public au nom des membres». Le rapport annuel est l'un des moyens que nous utilisons pour y parvenir.

La section du rapport sur les statistiques est populaire chez les membres, les médias, les politiciens et les membres de la communauté éducative, qui consultent souvent cette importante source d'information sur les enseignants agréés de l'Ontario.

Vous pouvez consulter les données démographiques des membres, voir la répartition géographique de ceux-ci et découvrir où ils ont obtenu leur diplôme en enseignement, qu'ils aient été formés au Canada ou ailleurs dans le monde.

Programme prolongé

L'année 2013 a été ponctuée d'événements marquants pour l'Ordre et a été fructueuse en matière d'autoréglementation.

La ministre de l'Éducation a annoncé des plans pour la création d'un programme de formation à l'enseignement prolongé dans les facultés d'éducation de l'Ontario, lequel s'appuie fortement sur le leadership et l'appui de l'Ordre. Les modifications promises reflètent les conseils de l'Ordre et des membres de la profession.

Le nouveau programme, qui sera lancé en septembre 2015, comprendra quatre semestres à temps plein (au lieu de deux) et un stage d'au moins 80 jours (au lieu de 40). En outre, le nouveau programme donnera aux futurs pédagogues des occasions d'apprentissage enrichi à faire le lien entre la théorie et la pratique, notamment en matière de diversité, d'enseignement en Ontario, d'utilisation pédagogique de la technologie, de santé mentale, d'éducation de l'enfance en difficulté et de bien-être, de mathématiques et de littératie.

Solidifier l'autoréglementation

L'année 2013 a également vu le lancement d'un processus de planification stratégique qui orientera l'avenir de l'Ordre.

Pour la première fois dans notre histoire, les membres du conseil et les cadres supérieurs de l'Ordre se sont réunis pour formuler un énoncé de mission, une vision, des valeurs et des priorités stratégiques. Le travail ainsi accompli montre bien de quoi le conseil et le personnel sont capables lorsqu'ils réunissent leurs efforts afin de créer un cadre pour l'avenir de l'Ordre.

Le plan comporte l'engagement, envers le public et les membres, de préciser comment nous fonctionnons et quelles seront nos priorités au cours des prochaines années.

Simplification des processus d'enquête, de discipline et de rapport

En septembre 2013, la ministre de l'Éducation, Liz Sandals, a déposé le projet de loi 103, la *Loi protégeant les élèves*, à l'Assemblée législative de l'Ontario. Cette nouvelle loi a pour objectif d'améliorer la transparence et l'efficience pour les élèves, les enseignants et les parents.

Le projet de loi 103 prévoit les plus importants changements à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* depuis la création de l'Ordre en 1997. Ces modifications viennent appuyer les efforts continus de l'Ordre pour simplifier ses processus d'enquête et de discipline. Le projet de loi 103 en était à sa deuxième lecture à la fin de 2013, mais n'a pas été adopté en raison du déclenchement des élections générales en 2014.

Marché de l'emploi difficile

Les taux de chômage et de sous-emploi des membres de la profession enseignante ont une fois de plus augmenté en 2013.

Chaque année, de plus en plus de diplômés des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario cherchent un emploi dans leur profession à l'extérieur de la province. Nombre d'entre eux doivent accepter un emploi dans un domaine autre que l'éducation pour subvenir à leurs besoins financiers, la plupart ne réussissant pas à surmonter les difficultés du marché de l'emploi en enseignement.

Le sondage sur la transition à l'enseignement de l'Ordre examine les premières années de carrière des nouveaux pédagogues de l'Ontario. Quelle était la situation des nouveaux enseignants en 2013? Consultez le rapport à **oeeo.ca** → Transition à l'enseignement.

Finances

L'Ordre adhère à des principes financiers qui garantissent que ses services mandatés sont financés de façon appropriée et que les frais demeurent à des niveaux adéquats pour assurer sa stabilité financière.

Les cotisations représentent la principale source de financement de l'Ordre. À la fin de 2013, l'Ordre comptait 238 201 membres en règle, soit 952 de plus qu'en 2012.

Le budget de fonctionnement de l'Ordre de 2013 s'élevait à 36 711 000 $. Cette même année, l'Ordre a enregistré un déficit de fonctionnement de 353 000 $, soit un pour cent de son revenu. Le nombre de dossiers confiés à la division des enquêtes et audiences a continué d'augmenter et ses dépenses ont augmenté d'environ un million de dollars, soit 25 pour cent par rapport à 2012.

NOMINATIONS

NOUVELLE DIRECTRICE DE LA RÉDACTION

Kristin Doucet

En mai, l'Ordre accueillait Kristin Doucet, la nouvelle directrice de la rédaction de *Pour parler profession* et de *Professionally Speaking*.

M^me^ Doucet compte plus de 15 ans d'expérience dans le domaine des revues dédiées à une association professionnelle. Elle a passé les 12 dernières années chez Advocis (Association des conseillers en finances du Canada), où elle était rédactrice en chef de la revue *FORUM* et, les trois dernières années, directrice des communications.

Avant cela, M^me^ Doucet avait été rédactrice en chef de la revue *CMA Management* de la Société des comptables en management du Canada.

Originaire de la région du Niagara, M^me^ Doucet aime «raconter une bonne histoire» et est enthousiaste à l'idée de défendre le mandat de l'Ordre par l'entremise de ses publications phares.

«J'ai deux enfants dans le système scolaire public; je suis donc au premier plan pour reconnaître le travail des enseignantes et enseignants, de dire M^me^ Doucet. Je suis heureuse de faire partie d'une équipe primée, et il me tarde de lancer de nouvelles idées et de fournir à nos lecteurs l'information qui les aidera à avancer dans leur carrière.»

NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL

Adannaya Nwaogu, EAO

Adannaya Nwaogu, EAO, enseigne l'histoire, la géographie, l'art dramatique et la danse en 8^e^ année à la Henry Kelsey Senior Public School du Toronto District School Board.

De 1999 à 2007, M^me^ Nwaogu a enseigné aux élèves ayant des besoins particuliers, les études sociales et les arts plastiques à la Maple Leaf Public School et à la Beverley Heights Middle School.

En tant qu'enseignante d'arts plastiques et représentante en matière d'équité à la Beverley Heights, elle a préparé les élèves à participer au concours d'affiches du conseil scolaire. En 2006, les élèves de sa classe de 7^e^ année ont conçu l'une des affiches gagnantes pour le lancement de l'initiative Model Schools for Inner Cities.

M^me^ Nwaogu a participé à la préparation des futurs pédagogues en mettant à leur disposition une salle de classe sécurisante où les stagiaires pouvaient croître et réussir. Elle a été conseillère pour l'initiative Access de la Faculté d'éducation de l'Université York et responsable du programme d'été de l'Albion Heights Junior Middle School, en 2005 et en 2006.

M^me^ Nwaogu est la fille aînée d'un directeur d'école à la retraite, l'épouse d'un enseignant au secondaire et la mère de quatre enfants, ce qui lui permet d'apprécier l'importance d'un système d'éducation publique de qualité.

Ses compétences en matière de gestion de la diversité et de la culture sont des atouts qui profiteront au conseil de l'Ordre.

De 2008 à 2011, en tant que membre du comité Anti-racism, Equity and Social Justice de l'Elementary Teachers of Toronto (ETT), elle a présenté des ateliers d'introduction à la danse africaine dans le cadre de conférences à l'intention des élèves du cycle intermédiaire à l'Université de Toronto pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

M^me^ Nwaogu a suivi le programme Leaders for Tomorrow de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO). Elle a aussi suivi des cours de leadership et de mentorat en leadership dans un contexte minoritaire offerts par son conseil scolaire. Elle a été représentante syndicale, conseillère régionale (famille d'écoles de la région de l'Est 19) et déléguée aux réunions générales annuelles de la FEEO. En 2006, lors d'un forum ouvert à l'Ordre, elle a animé l'atelier intitulé Education for Social Reconstruction. ■

RAPPORT ANNUEL 2013 (SUITE)

ÉTAT DES RÉSULTATS DE 2013

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

PRODUITS	2013	2012
Cotisations annuelles	32 922 $	32 854 $
Autres droits	2 232 $	2 477 $
Publicité	1 181 $	1 152 $
Projets spéciaux	51 $	76 $
Intérêts et produits divers	325 $	266 $
	36 711 $	**36 825 $**

CHARGES	2013	2012
Rémunération des employés	19 494 $	18 775 $
Conseil et comités	687 $	748 $
Prestation de services aux membres et aux postulants	3 744 $	3 207 $
Pratique professionnelle	520 $	670 $
Enquêtes et audiences	4 352 $	3 469 $
Soutien à l'exploitation	6 083 $	7 159 $
Amortissement	2 184 $	2 097 $
Élections du conseil	-	280 $
	37 064 $	**36 405 $**

EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	**(353 $)**	**420 $**

NOMINATIONS (SUITE)

ÉTUDE DE CAS DU COMITÉ D'ENQUÊTE

JUSTICE RENDUE

Le comité d'enquête de l'Ordre étudie toutes les plaintes déposées contre ses membres et examine l'information qui en découle. Il peut rejeter la plainte ou la renvoyer, en totalité ou en partie, au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience.

En outre, le comité d'enquête peut donner un avertissement ou une admonestation par écrit ou en personne au membre, fournir des rappels ou des avis par écrit, ou ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du processus de règlement des plaintes.

Conformément à la loi, les cas dont l'enquête est en cours sont confidentiels. Fondé sur des faits réels, le cas suivant informera nos membres sur des questions importantes liées à la conduite des enseignantes et enseignants, y compris les gestes appropriés et inappropriés. Les détails ont été modifiés afin de respecter la confidentialité.

Les allégations étaient inquiétantes : une enseignante aurait crié après ses élèves, leur disant qu'ils étaient stupides, les traitant de tous les noms et refusant de les laisser aller aux toilettes. Elle en aurait même fait pleurer un qui avait pris du retard dans ses travaux scolaires.

L'enquête du conseil scolaire a confirmé les allégations. Le rapport de la Société d'aide à l'enfance a également souligné que les enfants étaient à risque de subir des mauvais traitements d'ordre affectif.

L'enseignante a exprimé des remords et s'est pliée à la recommandation du conseil scolaire de suivre, à ses frais, un cours portant sur le maintien de relations professionnelles avec les élèves, les techniques de gestion de classe efficaces et la sensibilité à l'égard d'élèves ayant des besoins particuliers.

Comment le comité d'enquête devrait-il procéder?

Les événements se sont produits vers la fin de l'automne 2012. Après avoir effectué sa propre vérification, le conseil scolaire a avisé l'Ordre conformément à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Le registraire a ensuite déposé une plainte, ce qui a déclenché une enquête.

Le comité d'enquête a passé en revue un classeur de documents qui contenait des lettres, des courriels, les notes de l'enquêteur sur ses conversations téléphoniques, le compte rendu des entrevues avec les élèves, les échanges avec l'avocat de l'enseignante, et les rapports du conseil scolaire et de la Société d'aide à l'enfance.

D'après les documents, les élèves de l'enseignante étaient déprimés et souffraient d'insomnie, troubles plutôt provoqués par les incidents survenus à l'école que par des problèmes familiaux.

Lorsqu'un petit garçon s'est coupé le doigt et a cherché du réconfort auprès de son enseignante, celle-ci aurait crié : «Je ne suis pas ton infirmière!» L'enseignante aurait également dit à un autre élève qui avait un trouble de la parole de parler normalement ou d'arrêter de se plaindre. Les élèves ont également mentionné que l'enseignante les avait accusés d'avoir parlé d'elle à la direction de l'école.

Les représentants de la Société d'aide à l'enfance ont eux aussi confirmé les allégations, mentionnant dans leur rapport que l'enseignante criait souvent après ses élèves et qu'on pouvait l'entendre dans le couloir. On a par la suite déterminé que les enfants avaient peur de l'enseignante et qu'ils étaient à risque de subir des mauvais traitements d'ordre affectif.

L'enseignante a nié les allégations. «Je ne peux pas ignorer les mauvais comportements, a-t-elle dit. Que suis-je censée faire?»

À l'issue de son enquête, le conseil scolaire a enjoint à l'enseignante de suivre, à ses frais, un cours portant sur le maintien de relations professionnelles avec les élèves, les techniques de gestion de classe efficaces et la sensibilité à l'égard d'élèves ayant des besoins particuliers. On lui a aussi demandé d'obtenir du counseling au moyen du programme d'aide aux employés du conseil scolaire et d'accepter une réaffectation temporaire pour le reste de l'année scolaire, à défaut de quoi elle risquait d'écoper d'une suspension immédiate sans salaire et d'être soumise à une évaluation plus approfondie de son rendement.

Lorsque le comité d'enquête a été saisi de l'affaire, l'avocat de l'enseignante a fait un exposé écrit selon lequel l'affaire avait été réglée et ne devait pas être renvoyée au comité de discipline.

Si vous aviez été membre du comité d'enquête, qu'auriez-vous fait?

LE RÉSULTAT

Après avoir examiné les exposés des parties et tous les renseignements pertinents disponibles, le comité d'enquête s'est dit très préoccupé par les commentaires et gestes inappropriés de l'enseignante. Il s'est inquiété particulièrement du fait que la Société d'aide à l'enfance avait conclu que les élèves étaient à risque.

Compte tenu de la volonté de l'enseignante d'obtenir du counseling et de suivre le cours prescrit, et reconnaissant qu'aucun autre incident de la sorte n'avait été signalé après sa réhabilitation, le comité d'enquête a décidé de lui adresser une admonestation écrite pour la conduite alléguée. L'affaire n'a pas été renvoyée au comité de discipline. ■

RÉUNION DU CONSEIL

SOMMAIRE DES 12 ET 13 JUIN 2014

À sa réunion des 12 et 13 juin dernier, le conseil de l'Ordre a :

- approuvé la nomination d'Angela De Palma, EAO, au poste de présidente du comité d'agrément
- approuvé la nomination d'Angela De Palma, EAO, au comité exécutif
- approuvé la nomination d'Adannaya Nwaogu, EAO, pour combler le poste vacant au conseil : conseils publics de langue anglaise – élémentaire
- accepté les états financiers audités du 31 décembre 2013 et nommé PwC à titre d'auditeur pour l'exercice financier de 2014
- recommandé à la ministre de l'Éducation de modifier le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement afin de :
  - ➔ réduire le nombre minimal de membres des sous-comités d'agrément de six à quatre
  - ➔ exiger que les sous-comités d'agrément comptent au moins un membre du conseil et au moins un membre du comité d'agrément
  - ➔ exiger que le membre du conseil et le membre du comité d'agrément soient une combinaison d'un membre nommé au conseil par le lieutenant-gouverneur en conseil et d'un membre élu au conseil
  - ➔ exiger qu'au moins un membre du sous-comité soit membre de l'Ordre
- approuvé la modification du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement afin de permettre de choisir, pour l'appel des décisions d'agrément, entre un processus sur dossier ou par audience, et de permettre que toute observation ou preuve soit directement présentée au comité d'appel de l'agrément pour éviter les chevauchements dans le processus
- approuvé la modification des Règlements administratifs de l'Ordre relativement au mandat du comité des mises en candidature et du comité exécutif concernant les postes vacants au sein d'un comité, pour se lire ainsi :
  - ➔ Au plus tard dix jours après avoir appris qu'il est survenu une vacance au sein d'un comité permanent, spécial ou ad hoc, le registraire prend les mesures suivantes :
    - a. il avise les membres du comité exécutif de la vacance
    - b. il fournit aux membres du comité exécutif les renseignements dont ils ont besoin pour combler la vacance
    - c. il attire l'attention du comité exécutif sur son obligation d'agir avec célérité aux termes du présent article. ■

AUDIENCES

Des sous-comités composés de trois membres du comité de discipline tiennent des audiences publiques relativement aux allégations d'incompétence et de faute professionnelle portées contre les membres de l'Ordre. Ces sous-comités comprennent des membres élus et nommés du conseil. Si l'on conclut qu'un membre est coupable de faute professionnelle ou qu'il a fait preuve d'incompétence, son certificat de qualification et d'inscription peut être révoqué, suspendu ou assorti de conditions. Dans les cas de faute professionnelle seulement, le membre peut également recevoir une réprimande, une admonestation ou du counseling, et le comité peut imposer une amende, ordonner au membre de payer des frais ou autoriser la publication de l'ordonnance dans *Pour parler profession*.

Les sous-comités de discipline exigent que les sommaires de décisions disciplinaires récentes soient publiés dans *Pour parler profession*. Vous pouvez en consulter le texte intégral à **oeeo.ca** ➔ Membres ➔ Plaintes et discipline ➔ Décisions.

Membre : James Allan Biss
N° de membre : 463213
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de qualification et d'inscription d'un enseignant du secondaire après qu'il eut été reconnu coupable de l'exploitation sexuelle d'une élève.

James Allan Biss, qui a reçu l'autorisation d'enseigner en juillet 2003, n'était pas présent à l'audience du 17 décembre 2013 et n'y était pas représenté par un avocat.

Durant les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011, M. Biss était employé par le Peel District School Board. Pendant l'été 2010, il a travaillé pour le Toronto Catholic District School Board.

M. Biss et une élève ont commencé à s'envoyer des messages électroniques en février 2010 et à développer une relation inappropriée. Ils ont échangé des courriels et des textos personnels, y compris des messages à caractère sexuel, et il lui a acheté une robe et des chaussures. Il a permis à l'élève de rester dans sa chambre d'hôtel et a entrepris une relation d'ordre sexuel avec elle.

Le sous-comité a appris que les médecins de M. Biss ont diagnostiqué un trouble bipolaire en octobre 2010.

Le service de police régional de Peel a arrêté M. Biss en février 2011 et l'a accusé d'exploitation sexuelle et d'agression sexuelle. Il a plaidé coupable à l'accusation d'exploitation sexuelle lors du procès tenu en juin 2012. La Couronne a retiré l'accusation d'agression sexuelle. En septembre 2012, M. Biss a été condamné à 14 mois d'emprisonnement et à trois ans de probation.

L'avocat de l'Ordre a informé le comité que les parties s'étaient entendues quant aux faits et a inscrit, au nom de M. Biss, un plaidoyer de culpabilité relativement à l'accusation de faute professionnelle. M. Biss a nié avoir infligé des mauvais traitements d'ordre sexuel à une élève.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve et de la norme de preuve ainsi que de l'exposé de l'avocat de l'Ordre, le comité de discipline a reconnu James Allan Biss coupable de faute professionnelle.

AUDIENCES

Le sous-comité a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

«Les inconduites de nature sexuelle d'une personne placée en position de confiance et d'autorité vis-à-vis d'un élève représentent les abus de confiance les plus odieux, a écrit le sous-comité dans sa décision. M. Biss ne s'est absolument pas soucié du bien-être et de la sécurité de l'élève en lui imposant une relation de nature sexuelle pouvant la marquer psychologiquement et émotivement à vie.»

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Richard S. Buckley, EAO
N° de membre : 438110
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Richard Buckley, enseignant au sein du Bluewater District School Board, à la suite d'une condamnation pour harcèlement criminel.

Richard Buckley, qui a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2000, était présent à l'audience du 2 mai 2014 et y était représenté par un avocat.

Après avoir plaidé coupable à une accusation criminelle en mars 2009, M. Buckley a reçu une décharge conditionnelle et 12 mois de probation.

En 2007, M. Buckley s'est épris d'une collègue et a commencé à entretenir des contacts indésirables avec elle sur une période de 18 mois, l'appelant chez elle à plusieurs reprises et tentant de s'approcher d'elle. Finalement, lors d'une fête réservée au personnel, M. Buckley et sa collègue ont eu une altercation verbale durant laquelle il lui a lancé la lettre qu'elle lui avait écrite lui demandant de ne pas s'approcher d'elle. À la suite de cet épisode, M. Buckley a été accusé et a plaidé coupable à une accusation de harcèlement criminel.

S'appuyant sur l'énoncé conjoint des faits, le plaidoyer de culpabilité, l'énoncé conjoint sur la sanction et les exposés des avocats, le sous-comité de discipline a reconnu Richard Buckley coupable de faute professionnelle. On lui a ordonné de se présenter devant le sous-comité après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, on a ordonné à M. Buckley de suivre à ses frais un cours préalablement approuvé par le registraire sur les limites à respecter entre collègues.

Le sous-comité a écrit dans sa décision : «Les gestes de M. Buckley, qui ont fait en sorte qu'un autre membre de l'Ordre a craint pour sa sécurité, représentent un grave abus de confiance et témoignent d'un manque évident de jugement professionnel. Le comité dénonce la conduite de M. Buckley et est persuadé que les différents volets de la sanction sont dans l'intérêt du public.»

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Barbara Ann Cameron
N° de membre : 281435
Décision : Suspension, réprimande

Un sous-comité de discipline a suspendu et réprimandé Barbara Ann Cameron, enseignante au sein de l'Upper Canada District School Board, pour avoir été reconnue coupable au criminel de fraude, de vol et de contrefaçon.

M^me^ Cameron a reçu l'autorisation d'enseigner en octobre 1997. Elle était présente à l'audience du 7 mars 2014 et y était représentée.

En sa qualité de trésorière de la section Upper Canada de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO), entre juillet 2005 et octobre 2007, M^me^ Cameron a tiré 93 chèques à son nom totalisant 55 943,94 $ et a payé des achats portés sur sa carte de crédit personnelle et sur une carte d'essence à même les fonds de la FEEO. L'enquête policière a révélé que M^me^ Cameron avait contrefait des signatures neuf fois et tenté de nuire à la tenue éventuelle d'une enquête en retirant des documents financiers.

M^me^ Cameron s'est rendue à la police en juillet 2010 et a été accusée de vol de plus de 5 000 $ et d'avoir utilisé sciemment un chèque contrefait pour détourner des fonds du compte de la section Upper Canada de la FEEO. En novembre 2011, elle a plaidé coupable aux chefs d'accusation de vol de plus de 5 000 $ et d'emploi d'un document contrefait. En avril 2012, M^me^ Cameron a été condamnée à deux ans moins un jour d'emprisonnement avec sursis, y compris 18 mois de détention à domicile, suivis de trois ans de probation. Lors de l'instance criminelle, M^me^ Cameron a également reconnu qu'elle avait détourné un total de 39 835,59 $ et a convenu de rembourser une somme supplémentaire de 14 000 $ à la FEEO. M^me^ Cameron a bien remboursé ce montant.

Conscient de la poursuite pénale et de son issue, l'Upper Canada District School Board a permis à M^me^ Cameron de recommencer à enseigner en septembre 2012 avant que sa détention à domicile ne soit terminée. Elle enseigne sans problème depuis cette date.

En se fondant sur la preuve, l'énoncé conjoint des faits, le plaidoyer de culpabilité, l'énoncé conjoint sur la sanction et les exposés des avocats, le sous-comité a reconnu M^me^ Cameron coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription du 8 mai 2014 au 17 août 2015. De plus, on a ordonné à M^me^ Cameron de se présenter devant le sous-comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «M^me^ Cameron a violé de façon extrême les normes de déontologie de la profession. Elle a tenté de rejeter partiellement le blâme sur d'autres personnes. Elle savait que ce qu'elle faisait était répréhensible, fondamentalement illégal et criminel. Elle connaissait la nature de son inconduite, mais elle n'y a pas mis fin, de sorte que la réprimande s'impose.»

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

AUDIENCES

Membre : Ronald James Curridor
N° de membre : 261178
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a ordonné que Ronald James Curridor, directeur d'école pour le London District Catholic School Board, reçoive une réprimande et que son statut de membre soit suspendu pour faute professionnelle.

M. Curridor a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1991. Il était présent à l'audience du 8 mai 2014 et était représenté par son avocate.

De 2007 à 2010, M. Curridor a enfreint les règles d'administration des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Il a retiré le matériel des trousses et l'a donné aux enseignants avant la journée du test; modifié la feuille de réponses à choix multiples d'au moins un élève de 6e année; permis à des élèves qui ne répondaient pas aux exigences d'adaptation de recevoir l'aide d'un scribe pendant le test (ou leur a ordonné de se prévaloir de son aide); permis que les élèves qui n'avaient pas de Plan d'enseignement individualisé ou qui ne faisaient pas l'objet d'un autre type de circonstances permises de quitter la salle de classe afin de recevoir de l'aide pour répondre au test. De plus, il a dit à des enseignants de l'école qu'il pouvait administrer le test comme il le voulait, et ce, même si ce n'était pas le cas.

En conséquence aux gestes de M. Curridor et à la suite de l'enquête du conseil scolaire, l'OQRE a retiré son rapport des résultats de l'école pour les années scolaires de 2007 à 2010.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve, de la norme de preuve, de l'énoncé conjoint des faits, du plaidoyer de culpabilité et des exposés des avocats, le sous-comité a reconnu M. Curridor coupable de faute professionnelle, et a ordonné que son certificat de qualification et d'inscription soit suspendu pour au moins trois mois et qu'il se présente devant le sous-comité de discipline immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

En outre, on a ordonné à M. Curridor de suivre un cours préalablement approuvé par le registraire sur la déontologie, et ce, à ses frais.

«En tant que leader d'une école, M. Curridor avait la responsabilité de veiller à l'administration éthique des tests de l'OQRE. Il ne s'est pas acquitté de cette responsabilité et a miné l'intégrité du processus en toute connaissance de cause, a écrit le sous-comité dans sa décision. Le [sous-]comité estime que la conduite de M. Curridor est grave et justifie une sanction importante.»

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Jeremy Russell Davidson
N° de membre : 475976
Décision : Réprimande

Un sous-comité de discipline a ordonné que Jeremy Russell Davidson, enseignant du Kawartha Pine Ridge District School Board, reçoive une réprimande pour faute professionnelle.

M. Davidson a reçu l'autorisation d'enseigner en septembre 2004. Il s'est lui-même représenté à l'audience du 22 mai 2014.

Durant l'année scolaire 2010-2011, M. Davidson a quitté l'école plus tôt que prévu sans en aviser l'administration, a fait des commentaires de nature sexuelle inappropriés et offensants à ses collègues, et a publiquement manqué de respect à l'administration.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve, de la norme de preuve, de l'énoncé conjoint des faits, du plaidoyer de culpabilité et de l'exposé de l'avocat de l'Ordre, le sous-comité de discipline a reconnu M. Davidson coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

En examinant si l'énoncé conjoint représentait une sanction suffisante, le comité a tenu compte de l'engagement de M. Davidson. Celui-ci a accepté de fournir au registraire un rapport médical sur sa capacité de reprendre l'enseignement et s'est engagé à suivre, à ses frais, des cours préalablement approuvés par le registraire sur la planification de leçons, l'évaluation des élèves, la gestion de classe et le maintien de limites appropriées.

«La sécurité des élèves est d'importance capitale au sein de la profession enseignante. Le comité prend très au sérieux la négligence de M. Davidson concernant ses responsabilités. Quitter l'école tôt ou ne pas s'y présenter, et ce, sans en avertir l'administration, est inacceptable. De plus, on s'attend à ce qu'un enseignant donne l'exemple aux élèves en traitant ses collègues avec dignité et respect», a écrit le sous-comité dans sa décision.

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Timothy Matthew Scott Dingwall, EAO
N° de membre : 275665
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Timothy Matthew Scott Dingwall, enseignant du Toronto District School Board, pour avoir entretenu une relation non professionnelle avec une élève.

M. Dingwall a reçu l'autorisation d'enseigner en mars 1997. Il était présent à l'audience du 7 mars 2014 en compagnie de son avocat.

Durant l'année scolaire 2009-2010, M. Dingwall est sorti prendre des cafés avec une élève, et est allé au restaurant et au cinéma avec elle. Il lui a parlé en personne et au téléphone de sujets personnels, et lui a fait cadeau d'un livre. Il n'y a eu ni discussion ni conduite de nature sexuelle, mais il a régulièrement serré l'élève dans ses bras pour lui dire bonjour et au revoir. M. Dingwall a dit à l'élève que leur relation était inappropriée et qu'ils ne devaient plus se voir à l'extérieur de l'école. En août 2011, le conseil scolaire a imposé une suspension de 20 jours à M. Dingwall. Depuis quatre ans, il enseigne dans une autre école sans avoir récidivé.

Après avoir examiné la preuve, et

AUDIENCES

compte tenu du fardeau de la preuve, de la norme de preuve, de l'énoncé conjoint des faits, de l'énoncé conjoint partiel sur la sanction, du plaidoyer de culpabilité et de l'exposé des avocats, le sous-comité a reconnu M. Dingwall coupable de faute professionnelle. On lui a ordonné de se présenter devant le sous-comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande et se voir imposer de suivre à ses frais un cours préalablement approuvé par le registraire sur la transgression des limites. Une fois le cours terminé, il devra en aviser le registraire.

Pour déterminer la sanction à donner à M. Dingwall, le sous-comité a tenu compte du fait que le conseil scolaire lui avait déjà imposé une suspension, que M. Dingwall comprend qu'il a transgressé les normes de déontologie de la profession, qu'il a suivi un cours de réadaptation de son plein gré et qu'il a accepté un transfert dans une autre école où il poursuit sa carrière en enseignement avec succès.

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Rick William Doran
N° de membre : 484774
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé un enseignant du Windsor-Essex Catholic District School Board, imposé des conditions à son certificat et suspendu son statut pour avoir agressé physiquement des élèves dont il avait la charge, gestes pour lesquels il a été condamné au criminel.

Rick William Doran a reçu l'autorisation d'enseigner en novembre 2004. Il était présent à l'audience du 7 mai 2014 en compagnie de son avocat.

M. Doran a enseigné à deux écoles du conseil scolaire. Le sous-comité a entendu la preuve qu'il avait utilisé son pouce mouillé pour nettoyer autour de la bouche d'un élève et tapoté ou tapé plusieurs fois trois autres élèves sur les fesses. Ces incidents se sont produits entre 2005 et 2009.

En mai 2009, le conseil scolaire a licencié M. Doran. En octobre 2009, le registraire de l'Ordre a suspendu son certificat de qualification et d'inscription jusqu'à ce que le comité de discipline entende le cas. En novembre 2010, M. Doran a plaidé coupable d'avoir agressé des élèves devant la cour criminelle. Il a reçu une sentence avec sursis et une probation de deux ans.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve, de la norme de preuve, de l'énoncé conjoint sur la sanction, du plaidoyer de culpabilité et des exposés des avocats, le sous-comité a reconnu M. Doran coupable de faute professionnelle. On lui a ordonné de se présenter devant le sous-comité pour recevoir une réprimande après l'audience. Son certificat de qualification et d'inscription a été suspendu rétroactivement du 4 février au 6 mai 2014.

Avant d'occuper un poste qui nécessite d'être titulaire d'un certificat de qualification et d'inscription, M. Doran doit suivre, à ses frais, et réussir un cours préalablement approuvé sur les limites appropriées et la transgression des limites, et donner au registraire une preuve écrite du fournisseur qu'il l'a réussi.

«La réprimande et le cours ont une fonction éducative, car ils permettant à M. Doran d'évaluer sa conduite et renforcent la nécessité de maintenir des limites professionnelles appropriées, a écrit le sous-comité dans sa décision. Le cours mettant l'accent sur les limites appropriées entre enseignants et élèves assure la réhabilitation de M. Doran et la protection du public.»

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Joseph René Gilles Gosselin
N° de membre : 299215
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de Joseph René Gilles Gosselin, enseignant et directeur adjoint au Conseil scolaire acadien provincial en Nouvelle-Écosse, pour sa conduite inacceptable en présence d'élèves et de collègues.

M. Gosselin a reçu l'autorisation d'enseigner en Ontario, en novembre 1988, et en Nouvelle-Écosse, où il était employé par le ministère de l'Éducation de cette province. Il n'était pas présent à l'audience du 4 février 2014 et n'y était pas représenté par un avocat.

Entre 2007 et 2009, alors qu'il enseignait en Nouvelle-Écosse, M. Gosselin a parlé à des élèves de la relation qu'il entretenait avec son épouse et avec d'autres femmes. Il leur a aussi parlé de l'avortement de sa sœur. Il a fait des commentaires de nature sexuelle à des collègues de sexe féminin et s'est frotté contre l'une d'elles dans le corridor de l'école. De plus, il a invité une élève à souper et a mené des expériences dans la classe, dont certaines avec des produits chimiques tels que du mercure. À la suite des procédures habituelles, la ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a annulé le certificat en enseignement de M. Gosselin en février 2011.

Après avoir examiné les pièces déposées, la preuve, y compris la conclusion de faute professionnelle du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, ainsi que l'exposé des avocates de l'Ordre, le sous-comité a reconnu M. Gosselin coupable de faute professionnelle et enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

«La révocation du certificat de qualification et d'inscription est justifiée par la décision du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, a écrit le sous-comité dans sa décision. Le [sous-]comité n'est pas convaincu que M. Gosselin comprend pleinement l'importance de respecter les limites à ne pas franchir entre élèves et enseignants. Dans le but d'assurer la sécurité des élèves et de bien servir l'intérêt du public, la révocation est nécessaire.»

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

AUDIENCES

Membre : Timothy Richard Jarzylo
N° de membre : 176741
Décision : Réprimande, conditions
Un sous-comité de discipline a réprimandé Timothy Richard Jarzylo, ancien enseignant au sein du Near North District School Board, pour avoir eu des contacts physiques inappropriés avec des élèves à plusieurs reprises dans le but de les discipliner.

M. Jarzylo, qui a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1983, n'a pas assisté à l'audience du 6 mars 2014, mais était représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu la preuve qu'à l'automne 2011, M. Jarzylo a fait sortir deux élèves de sa classe parce qu'ils parlaient. Alors qu'ils se trouvaient dans le corridor, M. Jarzylo a abordé un des élèves, lui a mis les mains sur le torse et l'a poussé de l'autre côté des casiers. Ensuite, il lui a ordonné d'arrêter de parler et de se rendre au bureau.

En avril 2011, un sous-comité d'enquête avait déjà admonesté M. Jarzylo à la suite d'une plainte concernant deux incidents d'interventions physiques inappropriées impliquant des élèves, le 1er décembre 2008 et le 3 avril 2009.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve et de la norme de preuve ainsi que du plaidoyer de non-contestation, de l'énoncé des faits non contestés et des exposés des avocats, le sous-comité a reconnu M. Jarzylo coupable de faute professionnelle.

M. Jarzylo a pris sa retraite de l'enseignement en avril 2012.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «M. Jarzylo a régulièrement posé des gestes qui dénotent une nature récidiviste en utilisant des contacts physiques inappropriés pour discipliner les élèves. Il a posé ces gestes alors que le comité d'enquête avait déjà ouvert un dossier à son sujet pour une même approche disciplinaire inappropriée.»

On a ordonné à M. Jarzylo de se présenter devant le sous-comité pour recevoir une réprimande. De plus, avant de travailler dans une école, il devra suivre un cours à ses frais sur les interventions disciplinaires appropriées.

Dans les 30 jours après avoir suivi ce cours et avant de reprendre l'enseignement, M. Jarzylo devra remettre au registraire une attestation écrite du fournisseur confirmant qu'il a réussi le cours. Dans les 30 jours suivant son retour au travail, M. Jarzylo devra fournir au registraire une preuve de la date de son entrée en fonction ainsi que le nom de son employeur.

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Non identifié
Décision : Conditions
Un sous-comité de discipline a reconnu un enseignant du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien coupable de faute professionnelle après que son rendement eut été évalué insatisfaisant trois fois.

L'enseignant a reçu l'autorisation d'enseigner en août 1990. Il était présent à l'audience du 27 février 2014 en compagnie de son avocate.

Le sous-comité a entendu la preuve que le rendement de l'enseignant avait été évalué trois fois, respectivement en 2005, en 2006 et en 2010. Chaque fois, son rendement était insatisfaisant au chapitre de la planification des leçons, de la connaissance des programmes d'enseignement et de l'évaluation du rendement des élèves.

L'enseignant était en congé de maladie de novembre 2002 à avril 2005. Il a repris l'enseignement à temps plein en septembre 2005. Durant son absence, le ministère de l'Éducation a mis en œuvre un nouveau curriculum et une nouvelle politique sur l'évaluation du rendement des élèves.

L'avocate de l'enseignant a avancé que son client avait tenté d'améliorer son rendement et y était parvenu. Elle a ajouté que son client avait pris sa retraite et n'avait nullement l'intention de reprendre l'enseignement.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu de l'exposé conjoint des faits non contestés, du plaidoyer de non-contestation et des exposés des avocates, le sous-comité a reconnu l'enseignant coupable de faute professionnelle.

Le sous-comité a enjoint au registraire d'imposer des conditions au certificat de qualification et d'inscription de l'enseignant. Avant d'accepter un poste qui exige d'être titulaire d'un certificat de qualification et d'inscription, l'enseignant doit suivre à ses frais un cours préalablement approuvé par le registraire mettant l'accent sur la planification des leçons, la gestion de classe, l'évaluation des élèves et la tenue de dossiers. Ce cours doit être de même durée qu'un cours menant à une qualification additionnelle. De plus, dans les 30 jours suivant la fin dudit cours, l'enseignant devra donner au registraire une preuve écrite qu'il a réussi le cours.

Si l'enseignant reprend l'enseignement, il devra en informer le registraire au moins dix jours avant de commencer à travailler et prendre des mesures raisonnables pour que son employeur évalue son rendement deux fois en 24 mois.

«L'ordonnance constitue une mesure de réadaptation pour [l'enseignant] s'il désire retourner enseigner et lui permet de s'acquitter de ses responsabilités professionnelles», a écrit le sous-comité dans sa décision.

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1pNStku.

Membre : Timothy Lowe, EAO
N° de membre : 185525
Décision : Réprimande
Un sous-comité de discipline a réprimandé un enseignant du Conseil scolaire catholique Franco-Nord après qu'il eut été reconnu coupable au criminel d'avoir conduit un véhicule avec une alcoolémie supérieure à la limite permise.

Timothy Lowe, qui a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1992, était présent à l'audience du 17 décembre 2013 et y était représenté par un avocat.

Après avoir plaidé coupable à une accusation criminelle en août 2011, M. Lowe s'est vu interdire par le tribunal de conduire pendant un an et a été condamné à payer une amende

AUDIENCES

de 1 000 $. Grâce à son plaidoyer précoce, cependant, il a participé à un programme pour recommencer à conduire trois mois après sa condamnation, à condition qu'il installe un antidémarreur avec éthylomètre dans son véhicule. Cet appareil y est demeuré un an après sa condamnation.

Dans une lettre datée du 20 octobre 2011, le conseil scolaire a imposé des restrictions sur l'exercice des fonctions de M. Lowe en stipulant qu'il devait éviter de conduire des élèves et s'assurer de la présence d'un adulte autorisé par la direction de l'école lorsqu'il conduisait des élèves à l'extérieur de la ville. La lettre du conseil scolaire indiquait que les restrictions n'étaient pas disciplinaires, mais plutôt d'ordre administratif afin d'assurer la sécurité des élèves. Le conseil scolaire a ensuite avisé l'Ordre qu'il avait imposé des restrictions sur l'exercice des fonctions de M. Lowe en raison du fait que celui-ci avait été reconnu coupable d'une infraction criminelle.

Après avoir examiné la preuve, l'énoncé conjoint des faits, le plaidoyer de culpabilité, l'énoncé conjoint sur le règlement et les exposés des avocats, le sous-comité de discipline a reconnu Timothy Lowe coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter après l'audience pour recevoir une réprimande.

«Le membre a déjà complété les exigences, quant aux restrictions et aux conséquences imposées par le tribunal et l'employeur, et l'Ordre n'impose aucune restriction supplémentaire», a écrit le sous-comité dans sa décision.

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Dale Vincent Gerald Maheux
N° de membre : 537156
Décision : Publication
Un sous-comité de discipline a ordonné la publication de conclusions supplémentaires concernant Dale Vincent Gerald Maheux, enseignant du Lambton Kent District School Board dont le certificat a déjà été révoqué pour avoir été reconnu coupable au criminel d'agression et d'exploitation sexuelles.

M. Maheux a reçu l'autorisation d'enseigner en septembre 2008. Il n'était pas présent à l'audience du 8 mai 2014 et n'y était pas représenté par un avocat.

En avril 2013, M. Maheux a été reconnu coupable d'avoir exploité sexuellement une fille de 15 ans entre janvier 2008 et novembre 2012. Il a plaidé coupable devant la cour criminelle et a été condamné à trois ans d'emprisonnement.

Alors qu'il a été reconnu coupable d'agression et d'exploitation sexuelles d'une autre jeune personne, M. Maheux, en attendant l'imposition de sa sentence sur l'affaire, a récidivé en ayant des contacts sexuels avec une autre jeune personne.

Bien qu'un sous-comité ait révoqué le certificat de qualification et d'inscription de M. Maheux le 11 décembre 2013, un second sous-comité avait le droit et l'obligation de rendre publique l'inconduite récurrente de M. Maheux.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve, de la norme de preuve ainsi que de l'exposé de l'avocat de l'Ordre, le sous-comité a reconnu M. Maheux coupable de faute professionnelle. Si ce n'avait pas déjà été fait, le sous-comité aurait révoqué son certificat de qualification et d'inscription.

«La conduite de M. Maheux envers une jeune personne a atteint un bas-fond odieux et est fondamentalement répréhensible, voire ignoble, a écrit le sous-comité dans sa décision. […] La publication des conclusions avec le nom de M. Maheux informe la profession et le public qu'une inconduite d'ordre sexuel entraîne la sanction la plus sévère que l'on puisse imposer, ainsi qu'une certaine condamnation publique.»

AUDIENCES

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Uwe Dieter Neumann, EAO
N° de membre : 247666
Décision : Réprimande, conditions
Un sous-comité de discipline a réprimandé Uwe Dieter Neumann, enseignant au sein du Bluewater District School Board, pour avoir omis de surveiller adéquatement ses élèves et d'appliquer les normes de sécurité appropriées dans son atelier.

M. Neumann, qui a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1994, était présent à l'audience du 21 février 2014 et y était représenté par un avocat.

Malgré les nombreux efforts pour résoudre les graves problèmes portant atteinte à la santé et à la sécurité des élèves dans l'atelier de M. Neumann, son inconduite s'est poursuivie de 2004 à 2007.

En 2004, il n'a pas empêché des élèves d'utiliser une affûteuse électrique à l'extérieur de l'atelier, alors que le sol était humide. Après avoir reçu une plainte anonyme concernant les conditions de travail dans l'atelier, un inspecteur de la santé et de la sécurité au travail (ministère du Travail) s'est rendu à l'école pour mener une enquête.

En avril et en mai 2005, le responsable de la santé et de la sécurité du conseil scolaire a mené une enquête après qu'un élève eut subi une brûlure par flash électrique aux yeux (inflammation de la cornée) dans la classe de M. Neumann. Dans son rapport, ce responsable a conclu que M. Neumann n'avait pas empêché trois élèves, qui n'avaient pas tout le matériel nécessaire, de faire de la soudure dans un endroit où ils n'étaient pas suffisamment protégés.

En décembre 2006, le directeur adjoint a rencontré M. Neumann pour lui rappeler ses obligations de fournir un milieu sain et sécuritaire dans son atelier. En avril 2007, un autre élève a subi une brûlure par flash électrique à l'œil pendant le cours de technologie de la fabrication de M. Neumann. Le même mois, M. Neumann n'a pas dégagé les sorties de secours ni éliminé les obstacles dans son atelier.

En juin 2007, M. Neumann a permis à des élèves de démonter et de déplacer trois pièces de machinerie lourde de l'atelier, soit une scie à ruban, un mouleur de métal et un tour. Il s'est aussi arrangé pour que le tour soit emporté dans un établissement privé sans l'autorisation de l'administration de l'école.

En juin 2007, le conseil scolaire a suspendu M. Neumann sans salaire pendant sept jours. M. Neumann poursuit depuis sa carrière d'enseignant, mais pas dans un atelier.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve, de la norme de preuve, des exposés des avocats, de l'énoncé des faits non contestés et du plaidoyer de non-contestation, le sous-comité a reconnu M. Neumann coupable de faute professionnelle.

Le sous-comité a écrit dans sa décision : «M. Neumann a eu une conduite inappropriée qui s'est échelonnée sur plusieurs années. Il a omis de superviser adéquatement son atelier et d'y appliquer les normes de sécurité appropriées. En raison de son indifférence flagrante à l'égard de la santé et de la sécurité de ses élèves, certains d'entre eux ont subi des blessures graves au cours de cette période de quatre ans.»

On a ordonné à M. Neumann de se présenter devant le comité de discipline pour recevoir une réprimande. Avant d'occuper un poste en enseignement dans le domaine de la technologie de la fabrication, M. Neumann doit suivre à ses frais et réussir un cours sur ce sujet. Il doit également suivre et réussir un cours sur la gestion de classe qui met l'accent sur la supervision et la sécurité en classe.

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Trace Russell Teeple, EAO
N° de membre : 250173
Décision : Révocation
Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de Trace Russell Teeple, enseignant de l'Halton District School Board, pour possession de pornographie juvénile.

M. Teeple a reçu l'autorisation d'enseigner en janvier 1987. Il n'était pas présent à l'audience du 2 mai 2014 et n'y était pas représenté.

En septembre 2012, M. Teeple a été reconnu coupable d'avoir possédé de la pornographie juvénile durant l'année civile 2009. Il a plaidé coupable à l'instance criminelle et, en avril 2013, a été condamné à 45 jours d'emprisonnement et à 24 mois de probation. De plus, on lui a interdit d'utiliser un ordinateur pour communiquer avec toute personne de moins de 16 ans pour une période de dix ans.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu du fardeau de la preuve et de la norme de preuve ainsi que de l'exposé de l'avocate de l'Ordre, le sous-comité a reconnu M. Teeple coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat.

«[M. Teeple] a commis un abus de confiance d'une gravité telle qu'il a renoncé à son droit d'être membre de la profession enseignante, a écrit le sous-comité dans sa décision. […] l'Ordre ne tolérera pas de tels comportements et [veille] à ce que l'on traite sévèrement ce type d'inconduite.»

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf.

Membre : Stephanie Marie Vaillancourt, EAO
N° de membre : 265808
Décision : Réprimande, conditions
Un sous-comité de discipline a reconnu Stephanie Marie Vaillancourt, enseignante de l'Algoma District School Board, coupable de faute professionnelle pour avoir omis de superviser adéquatement les élèves pendant un voyage scolaire et pour avoir affiché des photos d'élèves dans Facebook sans permission.

M^me^ Vaillancourt, qui a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1993, n'était pas présente à l'audience du

AUDIENCES

14 avril 2014, mais était représentée par son avocate.

Le sous-comité a entendu la preuve que, pendant un voyage scolaire en juin 2010, Mme Vaillancourt a dormi dans la cabane où elle supervisait cinq élèves de sexe féminin. Un surveillant adulte était présent dans chaque cabane. Mme Vaillancourt a permis à des élèves de sortir au petit matin et d'utiliser le trampoline sans supervision pour une courte période. Le trampoline se trouvait dans un champ. Après le voyage, Mme Vaillancourt a affiché des photos de ses élèves prises lors de ce voyage sur sa page Facebook personnelle, et ce, sans avoir obtenu la permission des parents.

Le conseil scolaire l'a suspendue de ses fonctions sans salaire pour cinq jours.

Après avoir examiné la preuve, et compte tenu de l'énoncé conjoint des faits, de l'énoncé conjoint sur la sanction, du plaidoyer de culpabilité de Mme Vaillancourt, du fardeau de la preuve et de la norme de preuve, ainsi que l'exposé des avocats, le sous-comité a reconnu Mme Vaillancourt coupable de faute professionnelle.

Mme Vaillancourt doit se présenter devant le comité de discipline pour recevoir une réprimande. Le registraire doit imposer des conditions au certificat de qualification et d'inscription de Mme Vaillancourt. Elle doit suivre à ses frais un cours sur les limites appropriées préalablement approuvé par le registraire et remettre à l'Ordre une preuve écrite du fournisseur qu'elle a réussi le cours dans les 30 jours après l'avoir suivi.

«Le manque de supervision et le non-respect de la confidentialité des élèves ne sauraient être tolérés au sein de la profession. La protection et la sécurité des élèves, à l'école comme ailleurs, doivent être assurées en tout temps», a écrit le comité de discipline dans sa décision.

Des renseignements concernant les mesures disciplinaires figurent dans le site de l'Ordre **oeeo.ca** à bit.ly/1gj3irf. ■

Professionally Speaking *et* Pour parler profession

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

REMPORTENT 19 PRIX

EN RÉDACTION ET EN DESIGN!

Prix
TABBIE 2014

OR pour la meilleure chronique («Exemplary OCT»)

ARGENT pour le meilleur portrait («Exemplary OCT : Carmen Gassi», juin 2013)

ARGENT pour la meilleure conception graphique d'un article de fond («Fresh Start», septembre 2013)

25 MEILLEURS articles de fond («Brainstorm», décembre 2013)

MENTION HONORABLE pour la meilleure photographie en couverture («Technology Dissected», juin 2013)

Prix
KENNETH-R.-WILSON 2014

OR pour le meilleur article dans le secteur professionnel («Autism Now», juin 2013)

ARGENT pour la meilleure chronique ou rubrique régulière («Exemplary OCT»)

11 MENTIONS HONORABLES dont une pour meilleure photographie («Enseignante remarquable : Guy Proulx», *Pour parler profession*, septembre 2013) et une pour magazine de l'année dans le secteur professionnel (*Professionally Speaking*)

Prix
EDITORS' CHOICE AWARDS 2014

FINALISTE pour revue professionnelle de l'année (*Professionally Speaking*)

PENSEUR MONDIAL

Le héros canadien de la crise iranienne des otages explique en quoi ses années d'école ont façonné son point de vue.

DE LAURA BICKLE

CONFÉRENCIER PRINCIPAL

Le 5 novembre, à titre de conférencier principal à notre conférence 2014, Ken Taylor discutera de ce que signifie travailler dans l'intérêt du public au Canada et à l'étranger. Pour en savoir plus, consultez **http://events.oct.ca/fr/index.html**.

NOM : Ken Taylor

- Né le 5 octobre 1934, à Calgary
- Fréquente la Balmoral Junior High School et la Crescent Heights High School, toutes deux à Calgary
- Obtient son B.A. du Victoria College de l'Université de Toronto et sa maîtrise en administration des affaires de l'Université de Californie, à Berkeley
- De 1959 à 1984, fait partie du Service extérieur canadien
- En 1977, nommé ambassadeur du Canada en Iran
- Pendant la crise iranienne des otages, Ken Taylor, John Sheardown, agent d'immigration, et leur femme ont caché six Américains jusqu'à ce que ces derniers élaborent un plan pour s'échapper du pays le 28 janvier 1980. On a érigé M. Taylor en héros et immortalisé ce drame dans le livre et documentaire *Notre homme à Téhéran* et dans le film *Argo*, gagnant d'un Oscar dans la catégorie Meilleur film en 2013
- En 1980, nommé Officier de l'Ordre du Canada et reçoit la Médaille d'or du Congrès des États-Unis.
- De 1998 à 2004, chancelier de l'Université Victoria (Université de Toronto)

Décrivez l'élève que vous étiez.
À l'élémentaire, je manquais d'assurance. J'étais à l'aise, mais peu déterminé. Au secondaire, c'était une autre histoire. Je faisais du sport et je me débrouillais en classe.

Quelle était votre matière préférée, et pourquoi?
L'anglais. J'aimais lire et écrire. Ça me plaît toujours.

Quelles œuvres littéraires avez-vous le plus aimées?
Les romans de western. Je crois que j'ai lu tout ce qui a été publié sur le sujet. Les shérifs étaient mes idoles.

Parmi les personnes qui ont marqué l'histoire, qui préférez-vous?
Je suis né en 1934. La Seconde Guerre mondiale a eu lieu pendant mes années formatrices. Je préfère les chefs militaires, les généraux Eisenhower, Montgomery et Patton.

Et vos écrivains préférés?
Alan Furst, Michael Connelly et John le Carré.

À l'école, quel cheminement de carrière vouliez-vous emprunter?
Aucun. Je savais que je voulais aller à l'université et travailler à l'étranger. Les jeunes d'aujourd'hui qui ont un cheminement précis à l'esprit m'épatent.

Qu'est-ce qu'on ne vous a pas enseigné à l'école, mais que vous auriez aimé apprendre?
J'aurais préféré étudier davantage l'histoire canadienne et internationale. Nous vivons dans un monde universel; les élèves doivent comprendre ce qui se passe au-delà de nos frontières.

Qu'aimiez-vous faire pendant les récréations?
Jouer au soccer, au basketball ou au football.

Quel est le souvenir le plus cher de vos années à l'école?
M'amuser avec mes camarades. Favoriser l'interaction humaine et l'apprentissage social afin de s'entendre avec les autres, c'est l'essence de l'école.

Quelle qualité aimiez-vous le plus chez vos enseignants?
L'exigence, la rigueur et l'empathie.

Quand vous étiez chancelier de l'Université Victoria (Université de Toronto), quels conseils avez-vous donnés à vos élèves?
Décrochez votre diplôme, obtenez un passeport et partez à l'étranger. Puis revenez, bien sûr! Mais il est important de voir le monde.

Votre perspective mondiale a-t-elle influencé votre point de vue sur l'éducation?
Au Canada, on tient l'éducation pour acquise. Ailleurs, elle est souvent difficilement accessible. Nos jeunes ont la chance inouïe de recevoir une éducation. ■

Envoyez-nous un égoportrait par gazouillis @OCT_OEEO (inclure #ExamenFinal) avec votre article favori du numéro de juin 2014, et courez la chance de gagner un exemplaire signé du livre *Our Man In Tehran* de Ken Taylor.

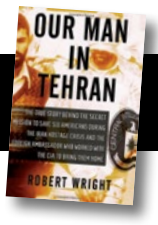

PHOTO : ANYA CHIBIS

Enseignantes, enseignants, administrateurs, administratrices et membres du personnel de soutien…

Régimes globaux de soins de santé

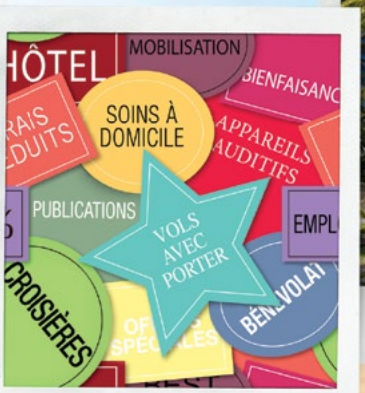

Escomptes et opportunités

Voyages personnalisés

Une communauté de collègues actifs

Votre.retraite.démarre.ici.

Joignez-vous à ERO/RTO

Inscrivez-vous à un **Atelier de préparation de la retraite** près de chez vous.

www.rto-ero.org/fr/liste-des-ateliers-de-planification-la-retraite

1-800-361-9888

Depuis 1968 ERO RTO Since 1968

À votre service...pour le soin de votre avenir.

THE RETIRED TEACHERS OF ONTARIO

LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS DE L'ONTARIO

Here for you now ... Here for your future.

www.ero-rto.org/fr/adhesion

Sauf quand ça vous fait **économiser** jusqu'à **50 %** sur votre assurance habitation

Offre exclusive au personnel du secteur de l'éducation

Certaines choses vont mieux par paire. Assurer votre véhicule et votre maison au RAEO fait partie du nombre. Et vous pourrez épargner jusqu'à 50 % sur votre assurance habitation.

Composez le 1-866-437-6847 ou rendez-vous au www.raeo.com/offre pour obtenir un aperçu

OTIP RAEO®

Cette réduction (jusqu'à 50 %) est valide une seule fois et elle s'applique uniquement aux nouvelles polices multilignes d'assurance automobile et habitation souscrites par la Compagnie d'Assurance Traders Générale, une société membre du groupe Aviva Canada. Le RAEO et Aviva se réservent le droit de retirer cette offre en tout temps. Pour avoir droit à cette réduction, vous devez résider en Ontario.